This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 133 264
YC125672

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Mealaine

RE76

MÉMOIRE

LETTRES ET RAPPORTS.

Imprimerie de Henrouyer et Turpin, rue Lemercier, 24. Batignolles.

MÉMOIRE

LETTRES ET RAPPORTS

RELATIFS

AU COURS DE LANGUES MALAYE ET JAVANAISE

Fait à la Bibliothèque royale

PENDANT LES ANNÉES 1840-41, 1841-42,

ET A DEUX VOYAGES LITTÉRAIRES

ENTREPRIS EN ANGLETERRE

sous les auspices

DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

PENDANT LES ANNÉES 1838 *ET* 1840,

PAR ÉDOUARD DULAURIER.

PARIS,

BENJAMIN DUPRAT,

LIBRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE,

7, RUE DU CLOÎTRE-SAINT-BENOIT.

1843

LOAN STACK

PL5101
A5D8

INTRODUCTION.

La France commence à se préoccuper des questions coloniales et maritimes avec tout l'intérêt que ces questions comportent. L'attention publique se réveille au spectacle des progrès que d'autres peuples ont faits depuis un demi-siècle, dans le développement de leur marine, de leur commerce, et de leur système colonial. L'Angleterre, maîtresse dans l'Asie méridionale d'un empire de cent millions d'hommes, a fondé au sud de la péninsule de Malaca, dans une position commerciale admirable, la ville de Singapore, et, par ce point intermédiaire, rattache l'Inde à la Chine, ouverte désormais à son activité. Elle règne sur l'Australie, cette terre presque aussi vaste que l'Europe, et devenue aujourd'hui l'une de ses plus florissantes colonies. Les archipels de la Nouvelle-Zélande et de Tonga reconnaissent ses lois. La Hollande, qui possède depuis plus de trois siècles dans les mers d'Asie les contrées les plus riches qu'il y ait au monde en productions naturelles, trouve maintenant dans ces établissements, régénérés par un nouveau mode d'administration, une source toujours croissante de prospérités. La Russie, après avoir soumis à son empire le nord et une partie du centre

021

LOAN STACK

pays lointains et inexplorés, de nouveaux débouchés aux produits qu'elles fournissent. Mais, pour donner de la stabilité à nos établissements coloniaux, et une plus grande activité à nos relations commerciales, ne devons-nous pas nous attacher à connaître les contrées dont nous désirons nous ouvrir l'accès, sous le rapport de la géographie, de l'histoire, des productions que l'on y trouve, et des besoins qui y appellent telles ou telles créations de notre industrie nationale? Et ces notions diverses peuvent-elles s'acquérir d'une manière complète sans l'intelligence des idiomes que l'on y parle? L'étude des langues de l'Orient, où se sont accomplis tous les faits d'occupation territoriale ou de mouvement commercial que je viens d'énumérer, peut être envisagée aujourd'hui non-seulement sous un point de vue littéraire et philologique, mais encore dans l'application si étendue que l'on peut en faire aux intérêts du commerce et de la politique. Quels services n'est-elle pas appelée à rendre à ces sublimes apôtres du Christ qui vont chez des nations livrées à des religions ineptes ou dissolues, ou parmi des peuplades barbares et anthropophages, leur annoncer la morale de l'Évangile et les initier aux pratiques de la vie chrétienne et civilisée! C'est pour répondre à ces besoins divers, que M. le ministre de l'instruction publique a autorisé à l'École des langues orientales plusieurs cours nouveaux destinés à compléter l'enseignement déjà si riche qui s'administre dans cette haute école. Parmi ces cours est celui qui a pour objet les langues malaye

et javanaise, auxquelles vient se joindre la famille nombreuse des dialectes polynésiens. Je ne puis mieux faire connaître l'utilité de cet enseignement qu'en invoquant le témoignage des personnes à qui leur position et leurs travaux donnent une autorité souveraine en ces matières.

Suivant l'un de nos plus savants navigateurs, M. de Freycinet, dont la science déplore la perte récente, et dont l'opinion a ici d'autant plus de poids qu'il a voyagé longtemps dans les pays où le malay est en usage, cette langue a un caractère d'utilité pratique incontestable : elle règne dans toute la mer des Indes et de la Chine, et là où elle n'est pas parlée comme idiome national, elle est employée de la même manière que la langue franque dans les échelles du Levant, comme moyen de communication dans toutes les transactions que le besoin des échanges peut amener. La famille des dialectes dont elle fait partie et dont elle est la clef a pour limites les îles les plus reculées du grand Océan, embrassant dans cette vaste circonscription la plus étendue des cinq parties du monde. Le lecteur me saura gré sans doute de mettre sous ses yeux la note suivante qui est due à l'illustre académicien dont je viens de citer le nom, et qui a été insérée dans le *Journal de la Société asiatique* [1].

« Ayant navigué à diverses époques dans les parages « lointains où l'on parle la langue malaye, j'ai pu « me convaincre que cette langue est pratiquée de-

[1] Juillet 1840.

« puis le cap de Bonne-Espérance jusques et com-
« pris la Nouvelle-Guinée, dans un espace de plus
« de 110 degrés en longitude, et que, seule, elle
« suffit pour se faire parfaitement entendre et établir
« toutes les relations désirables avec les habitants
« des îles indiennes : Timor, Ombay, Solor, Flores,
« Java, Sumatra, Bornéo, les Moluques, Banda,
« Amboine, les Célèbes, etc.

« Dans ma navigation au milieu des îles encore
« peu fréquentées de Guébé, qui nourrissent le
« muscadier, de Rawak, Vaigiou, qui se rattachent
« à la Nouvelle-Guinée, terre encore vierge, le ma-
« lay m'a toujours bien servi pour toutes mes rela-
« tions, et même pour me procurer des renseigne-
« ments sur les parties où je ne pouvais pénétrer.

« A Madagascar, les dialectes qui s'y parlent sont
« dérivés du malay, et l'on peut en dire autant des
« langues sandwichiennes, de Taïti, etc., dans le
« grand Océan, ainsi que de celle de la Nouvelle-
« Zélande, îles si intéressantes aujourd'hui par ce lin
« fameux, le *phormium tenax*, qu'elles produisent,
« et qui, formant une des branches les plus impor-
« tantes du commerce anglais, commence à fixer
« les regards des spéculateurs.

« Je ne crains donc pas d'avancer que l'établis-
« sement d'une chaire de langue malaye, écrite en
« caractères romains, et à laquelle se rattacheraient
« les idiomes polynésiens, serait un des services les
« plus éminents qu'on pût rendre au commerce et
« à la navigation des mers orientales. »

L'un de nos naturalistes les plus distingués, qui a été associé aux voyages et aux travaux de Dumont d'Urville, M. Lesson, n'est pas moins explicite que M. de Freycinet sur les avantages qu'offre l'étude du malay. La lettre suivante, qu'il m'a adressée il y a près de quatre ans, a paru dans le *Journal Asiatique*. Je la reproduis ici :

« Je vous avoue, monsieur, que je regarde la « langue malaye comme d'une utilité première pour « un peuple navigateur, et que j'ai toujours été « étonné qu'on ne l'ait pas professée à Paris, où brille « un luxe d'enseignements à peu près inutiles pour la « masse des nationaux. Les sciences ont peu gagné « à ces enseignements, et la philologie seule en re- « tire des fruits. Mais la langue malaye, parlée sur « tous les rivages de ces grandes terres de l'est, de- « puis la Sunda jusqu'à la Nouvelle-Guinée, depuis « les Philippines (rivages et ports seulement) jusqu'à « la presqu'île de Malaca et à Timor, intéresse nos « relations commerciales. Par elle, et surtout par les « écrits répandus sur ces îles, nous pourrons dé- « brouiller les entreprises de cette variété de races « humaines, si remarquable par la hardiesse de ses « excursions lointaines, par ses migrations ou ses « colonisations, et qui nous est si peu connue. L'his- « toire de l'homme a tout à gagner à approfondir « les annales de ce peuple essentiellement maritime « et navigateur, chassant les indigènes et les refou- « lant dans l'intérieur des terres, et s'asseyant sur « les fleuves et sur les baies pour maintenir sa pos-

« session, et se réserver le monopole des transactions « commerciales. Il n'y a pas jusqu'au génie de cette « langue, si simple, et en même temps si sonore, « qu'il serait curieux de suivre dans une foule de « dialectes légèrement altérés. Le malay est l'espa- « gnol de l'Océanie. Avec cette langue, nous déchi- « rons le voile qui couvre encore l'histoire de Bornéo « et de Sumatra. Par elle, nous apprécions mieux les « productions naturelles si riches de ce sol fécond, « et, disons-le, si mal connu. Nos commerçants, à « l'aide du malay, opéreront sûrement des transac- « tions trop souvent interrompues par le meurtre et « le pillage, nés parfois de malentendus. Marsden, « Crawfurd et Leyden ont rendu à la philologie de « grands services, et de plus grands encore peut-être « au gouvernement anglais. Si les autres nations l'em- « portent sur nous par les spéculations lointaines, « elles le doivent à la possession de moyens de « communication plus sûrs, à des idées plus arrê- « tées sur les mœurs, les habitudes, les préjugés « des nations étrangères, toutes choses qui naissent « de la connaissance de la langue d'un peuple, et de « ses productions littéraires qui en sont le reflet.

Aux avantages d'une grande simplicité de formes grammaticales et d'une phraséologie très-claire, le malay, réunissant le charme d'une prononciation douce et harmonieuse, est devenu, on le conçoit facilement, la langue d'une très-grande partie de l'Orient. Les limites dans lesquelles elle a cours sont tracées de la manière suivante par le savant géogra-

phe hollandais Valentyn : « Le malay s'est répandu, dit-il, depuis le royaume de Pégou, le long de la côte de la péninsule de Malaca, jusqu'à Siam, Cambodje, Sumatra, Java, Bornéo, Célèbes, dans toutes les îles de l'archipel indien, et même dans les Philippines. Il est devenu dans ces contrées d'un usage général, et presque aussi étendu que celui de la langue latine ou française en Europe [1]. »

Suivant un orientaliste anglais, M. Marsden, « le malay est une branche ou dialecte d'un langage répandu dans de vastes limites, et qui domine dans toutes les îles désignées sous le nom d'archipel de la Malaisie (les îles de la Sonde, les Philippines, et les Moluques), ainsi que dans les îles de la mer du Sud, s'étendant depuis Madagascar d'un côté, jusqu'à l'île de Pâques de l'autre, dans un espace de 200 degrés pleins en longitude [2]. »

Les secours que l'étude du malay et du javanais, ainsi que des autres idiomes océaniens congénères, peut fournir aux recherches de la philologie comparée et de l'ethnographie, ont été déjà appréciés par d'excellents esprits. Dans la première partie du Mémoire n° 1, j'ai essayé de résumer ce que le docteur Leyden, W. Marsden, Raffles et Guill. de Humboldt ont écrit sur ce sujet.

Dans la seconde partie de ce travail, j'ai envisagé l'étude du malay et du javanais sous le rapport littéraire, et le lecteur me permettra de l'y renvoyer.

[1] Valentyn, *Beschryving van Oost Indiën*, t. II, p. 244.
[2] Marsden, *Asiatic researches*, t. IV, p. 223.

J'y montre que ces langues ont une littérature qui mérite de fixer l'attention des érudits et celle des hommes de goût. La lecture des Rapports que contient ce volume, et surtout du Mémoire n° 1, qui a été composé d'après les données consignées dans les ouvrages des orientalistes que je viens de citer, et d'après celles que j'ai puisées moi-même dans les manuscrits malays et javanais que j'ai eu l'occasion de consulter, ne laissera, je l'espère, aucun doute sur cette assertion. Deux voyages en Angleterre, entrepris sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique et de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, m'ont mis à même de recueillir de très-précieux documents dans les bibliothèques de Londres. Les rapports nos 2 et 3, et les lettres nos 4 et 5 font connaître les résultats de mes recherches dans ces riches dépôts. Depuis lors, j'ai eu communication de la magnifique collection de manuscrits javanais rapportée par M. John Crawfurd, l'auteur de l'*Histoire de l'Archipel indien*, et devenue aujourd'hui la propriété du Musée britannique, et de la collection de manuscrits malays appartenant à M. Roorda van Eysinga, professeur à l'Académie royale militaire de Bréda.

Chargé, à mon retour, par M. le ministre de l'instruction publique de faire à la Bibliothèque royale un cours de langues malaye et javanaise, tous mes efforts ont eu pour but de répondre à l'honorable mission qui m'était confiée. Dans les débuts de mon enseignement, j'ai eu à vaincre de grandes difficul-

tés par le manque où j'étais de livres élémentaires; les langues malaye et javanaise n'ayant jamais été cultivées en France, les ouvrages auxquels elles ont donné lieu et qui ont paru en Angleterre, en Allemagne, en Hollande et dans les colonies néerlandaises de l'archipel d'Asie, étaient d'une rareté extrême à Paris. Les belles publications malayes de M. Roorda van Eysinga, la *Couronne des sultans*, par *Bokhary de Djohor*, et l'*Histoire d'Isma l'orphelin*, publications sorties des presses de l'imprimerie royale de Batavia, étaient introuvables. Aujourd'hui les secours ne manquent plus, et la collection de manuscrits que j'ai formée à force de soins et de sacrifices pécuniaires offre aux philologues qui voudront se livrer à des recherches sur l'archipel d'Asie, une moisson de faits curieux et nouveaux à recueillir.

Les deux Rapports adressés à M. le ministre de l'instruction publique (nos 6 et 7) font connaître l'ordre et la marche des travaux de mon cours pendant les deux années scolaires qui viennent de s'écouler, et le progrès général des études auxquelles il est consacré.

Le Mémoire n° 1 est le discours que j'ai prononcé à l'ouverture de mon cours à la Bibliothèque royale, le 21 avril 1841. Après avoir reçu dans la forme quelques modifications, il a paru dans la *Revue des Deux Mondes*, d'où je l'ai tiré[1].

[1] Livraison du 15 juillet 1841.

Les Rapports nos 2 et 3 n'ont été insérés ici qu'en extraits. Le premier, adressé à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, contient les considérations générales placées à la tête d'une analyse que j'ai faite des manuscrits malays relatifs à la législation, conservés dans les bibliothèques de Londres. Ce Mémoire, qui est très-volumineux, sera publié séparément. Le Rapport n° 3, destiné à rendre compte à M. le ministre de la seconde mission que j'ai remplie en Angleterre, aurait reproduit, si je l'avais donné en entier, une partie du Rapport n° 2, que de nouveaux travaux m'ont permis de rectifier.

Les Rapports nos 3, 6 et 7, et les Lettres nos 4 et 5 sont des pièces administratives : adressées à M. le ministre de l'instruction publique, elles ont été publiées par son ordre dans le *Moniteur*.

En rassemblant les Mémoires que je donne ici, je n'ai pas adopté l'ordre chronologique, mais l'ordre de matières. J'ai placé en tête mon discours d'ouverture, comme une introduction aux Rapports qui suivent. Des analogies dans le sujet et un rapprochement de dates rattachent à cette introduction les nos 2 et 3, relatifs à mon second voyage en Angleterre. Les deux pièces nos 4 et 5 se rapportent à ma première mission dans ce pays, et les deux suivantes au cours que je fais à la Bibliothèque royale. Dans ces Mémoires, composés à différentes époques, on remarquera sans doute de ces répétitions inhérentes à tout travail qui n'est point écrit d'un seul jet. Je les ai laissés subsister, afin de conser-

ver à ces Mémoires, autant qu'il m'a été possible, leur forme primitive et leur caractère d'authenticité.

Je regarde comme un devoir pour moi de proclamer ici toutes les obligations dont je suis redevable à M. le ministre actuel de l'instruction publique, dont la protection bienveillante a constamment soutenu mes études, et de lui offrir publiquement l'hommage de ma respectueuse reconnaissance. Il m'est doux aussi de pouvoir reconnaître tout ce que je dois à M. le comte de Salvandy, sous les auspices duquel j'ai fait mon premier voyage en Angleterre, et mon premier pas dans la carrière littéraire. Plusieurs savants étrangers, en me témoignant un intérêt qui m'honore au plus haut point, m'ont envoyé, avec le plus généreux empressement, des livres rares ou de précieux manuscrits. Qu'il me soit permis de nommer ceux à qui je dois les plus bienveillantes communications ; ce sont : M. le baron Alexandre de Humboldt[1], M. Buschmann, professeur royal à Berlin;

[1] La lettre que j'ai reçue de ce savant illustre au sujet du Mémoire qui forme le N° 1 de ce volume est si honorable pour moi, qu'on me permettra sans doute de la donner ici tout entière :

« Monsieur,

« Quoique livré presque entièrement aux arides études de la géographie physique et astronomique, je ne suis point encore assez barbare « pour ne pas avoir lu et apprécié dès le mois de juillet l'excellent et « spirituel Mémoire de M. Dulaurier (sur les langues et la littérature de « l'archipel d'Asie). J'ai été touché dans le temps de la manière honorable avec laquelle vous avez fait mention des travaux de mon frère.

M. Roorda van Eysinga, que j'ai déjà eu l'occasion de citer; M. Taco Roorda, aujourd'hui professeur de javanais à l'Académie royale civile de Delft; M. le baron Van der Capellen, ancien gouverneur des Indes néerlandaises; M. John Crawfurd, madame Éliz. W. Martin Leake[1], les membres du conseil de la Société

« Je me suis proposé dès lors de me procurer le numéro de la *Revue* « *des Deux Mondes* que vous avez enrichi, monsieur, d'un morceau « rempli de vues profondes et d'une généralité d'aperçus dont il n'y « a pas de luxe en fait de philosophie des langues dans votre pays et « en Angleterre (*). Je suis heureux de posséder de votre main même « cet intéressant mémoire, qui fixera chez nous l'attention de mes « amis, MM. Bopp, Buschmann, Pott et Grimm. Je voudrais bien, « monsieur, que le noble zèle que vous déployez dans l'étude des « formes grammaticales, si longtemps confondues, même dans les « prix académiques, avec l'étude stérile et incomplète des racines « (mots), puisse vous amener un jour à Berlin, où vous trouverez, « à la Bibliothèque royale, la plus riche collection linguistique qu'on « ait pu réunir jusqu'ici. Depuis la publication des trois volumes sur « le kawi, nous avons eu un trésor de manuscrits javanais qui m'ont « été envoyés de Batavia. M. Buschmann est occupé à publier en « quatre volumes l'immense travail de mon frère sur les langues « américaines. On publie en outre les œuvres posthumes du défunt, « non de politique, mais de littérature et de poésie. Je viens de ter- « miner la préface de cette édition.

« Agréez, je vous prie, monsieur, l'expression de ma haute consi- « dération.

« Le baron de HUMBOLDT.

« Ce samedi.

(*) « Je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle juste admiration on prononce « au delà du Rhin le nom de M. Burnouf. »

[1] Cette dame, aussi distinguée par ses connaissances que par son amour pour les lettres, est fille du célèbre indianiste Wilkins et veuve de M. W. Marsden, dont le nom et les travaux sont rappelés plus d'une fois dans ce volume.

royale asiatique de Londres, et ceux du conseil de King's college de la même ville.

Aucune préoccupation personnelle n'a inspiré la pensée qui a présidé à la réunion des divers Mémoires qui composent ce mince volume : ce n'est ni un sentiment exagéré de leur valeur scientifique, ni celui de l'intérêt qu'ils peuvent inspirer. Je n'ai eu d'autre but que celui de servir la science que j'ai embrassée, en montrant toutes les ressources qu'elle offre, et de conquérir pour elle quelques-unes de ces jeunes intelligences, amoureuses de toute étude curieuse et utile.

Je ne finirai pas cette introduction sans ajouter quelques mots. Il est temps que le malay et le javanais, et les autres langues de la famille océanienne, considérées, non point une à une et isolément, mais dans l'ensemble du système dont elles font partie, prennent dans les études philologiques le rang qui leur appartient; qu'elles entrent dans le cercle aujourd'hui agrandi de l'érudition orientale, et qu'elles soient rattachées aux études asiatiques dont elles forment le complément naturel et obligé. Dans cette voie d'investigations nouvelles, la France ne doit point rester en arrière de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Allemagne, où les idiomes océaniens ont fait naître dans ces derniers temps des publications remarquables. Toute une partie du monde, qui depuis un demi-siècle, et par suite des découvertes dont notre marine peut revendiquer une part si glorieuse, a pris rang parmi les quatre autres parties, est restée

jusqu'ici en dehors de la sphère d'activité dans laquelle se meut l'érudition des savants français. L'y faire entrer, tel est le but que l'étude des langues océaniennes est destiné à remplir, en même temps qu'elle est appelée à satisfaire à toutes les nécessités commerciales, politiques et littéraires que je viens de signaler.

ED. DULAURIER.

Paris, avril 1843.

N° 1.

DES LANGUES

ET DE LA LITTÉRATURE

DE L'ARCHIPEL D'ASIE

SOUS LE RAPPORT

ETHNOGRAPHIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

C'est vers la fin du siècle dernier seulement que la position et les limites de cette partie du globe qui de nos jours a reçu le nom de *monde maritime* ou d'*Océanie* ont été reconnues avec quelque certitude, et que l'on a renoncé à l'hypothèse, accréditée par Desbrosses, de l'existence d'un vaste continent vers le pôle antarctique. Quoique, depuis Bougainville, l'Océanie n'ait cessé d'être parcourue par des navigateurs français dont plusieurs ont décrit, dans des relations pleines de savoir et de charme, les lieux qu'ils ont visités, et quoique, antérieurement à ces expéditions scientifiques, notre langue possédât les récits des plus curieuses explorations entreprises depuis trois siècles dans ces mers lointaines, il n'y a guère plus de vingt-cinq à trente ans que la connaissance de l'Océanie est entrée dans le cercle des études géographiques usuelles. Des notions vagues et incom-

plètes, résumées en quelques lignes, étaient tout ce que l'on enseignait alors sur une partie du monde dont la circonscription embrasse toutes les terres qui s'élèvent du sein de cette mer immense qui, sous le nom de *grand Océan* et de *mer des Indes,* couvre la surface de plus de la moitié de notre globe.

Les limites du monde maritime, telles qu'elles sont fixées généralement, s'étendent depuis la pointe d'Atcheh (Achem), à l'extrémité nord-ouest de l'île de Sumatra, vers 5 degrés de latitude nord et 93 degrés 15 minutes de longitude orientale, jusqu'à 15 degrés à l'ouest des côtes d'Amérique. Du sud au nord, ces limites vont, depuis les îles de l'Évêque et son Clerc, à 55 degrés de latitude méridionale, jusqu'à 10 degrés au sud des îles Aleutiennes, placées vers le 40e degré de latitude boréale, et qui appartiennent à l'Amérique.

Le détroit de Malaca, situé entre la péninsule de ce nom et l'île de Sumatra, et le détroit des îles Baschi ou Babuyanes, entre les Philippines et l'île Formose, séparent le monde maritime de l'Asie; l'île de Salas, qui le termine à l'est, vers le 107e degré de longitude occidentale, place un intervalle de 600 lieues marines entre cette limite extrême et le continent américain.

Quatre grandes divisions signalées pour la première fois par le célèbre navigateur Dumont d'Urville[1], partagent l'Océanie. La première se compose des riches et vastes contrées connues tantôt sous la dénomination

[1] *Voyage de l'Astrolabe,* exécuté en 1826, 1827, 1828 et 1829. *Histoire du voyage,* t. II.

d'*archipel d'Asie* ou *d'Orient*, et tantôt sous celle de *Malaisie*, du nom de la principale nation qui en occupe le sol, et comprend les îles de la Sonde, Java et Sumatra, — l'île de Bornéo, Célèbes, les Moluques et l'archipel des Philippines. Vers le sud, dans la seconde division appelée *Mélanésie*, s'élève l'Australie ou Nouvelle-Hollande, continent presque aussi grand que l'Europe, et sur la surface duquel vivent disséminées ces tribus de race noire que l'on retrouve dans l'île de Van Diémen, dans la Nouvelle-Guinée et dans toutes les terres qui s'étendent à l'est, telles que la Nouvelle-Irlande, la Nouvelle-Bretagne, les îles Salomon, les Nouvelles-Hébrides jusqu'aux îles Fidji, vers le 180e degré de longitude orientale. En avançant plus à l'est, l'on rencontre, au milieu des flots de l'Océan Pacifique, les nombreux archipels de la Polynésie, troisième partie du monde maritime, peuplée par une race d'hommes qui a porté ses migrations depuis la Nouvelle-Zélande au sud jusqu'aux îles Sandwich ou Havaii au nord, et qui occupe de l'ouest à l'est, entre ces deux points reculés, l'archipel des îles Tonga, les îles fertiles et riantes de Taïti, les Marquises, l'archipel des îles Po-moutou et l'île de Pâques. Dans l'hémisphère boréal, jusqu'au 40e parallèle environ, s'étend, entre le 126e degré de longitude orientale et le 167e de longitude occidentale, une chaîne de petites îles dont l'ensemble forme, sous le nom de *Micronésie*, la quatrième division de l'Océanie. Ces îles, dont les principales sont celles de King's Mill, les Mariannes, les Carolines, les îles Pelew, etc., renferment une population très-

variée, dont le langage, les coutumes et les formes de gouvernement diffèrent d'un archipel à l'autre.

Cette classification de Dumont d'Urville est fondée sur les rapports des peuples qui habitent le monde maritime, sur leur caractère et la coloration de leur peau, plutôt que sur les divisions physiques qui séparent chacun des groupes qui le composent; elle est par conséquent plutôt ethnographique que géographique. Je l'adopterai dans ce travail, parce qu'elle s'accorde assez bien avec les indications qui résultent de l'étude comparée des idiomes océaniens. Ces indications démontrent aussi que les bornes du monde maritime doivent être reculées dans un espace plus large que celui dans lequel on le circonscrit ordinairement; qu'elles doivent s'étendre jusqu'à la péninsule de Malaca, peuplée par des Malays, aller à l'ouest jusqu'à Madagascar, et au nord remonter jusqu'à Formose, parce que les langues en usage dans ces deux îles, dont la première est attribuée à l'Afrique et la seconde à l'Asie, attestent l'origine océanienne des populations qui les habitent. Le terme de *monde océanique* me servira à désigner la partie du globe au milieu de laquelle le lecteur vient d'être introduit, agrandie dans les limites que je viens de tracer.

Les voyages de circumnavigation, qui depuis un siècle ont tant ajouté à nos connaissances géographiques, nous ont appris qu'il existe dans tout le monde océanique un système de langues unies entre elles par de nombreuses affinités et issues d'une souche commune. Dans cette famille de langues, il en est deux plus importantes que toutes les autres, car elles sont la clef du système

entier et en forment la base ; ce sont le malay et le javanais. Liées à des traditions qui s'appuient sur des monuments d'un âge certain et très-reculé, elles offrent à l'ethnographie comparée, c'est-à-dire à l'étude des races humaines, les renseignements les plus précieux sur l'origine et les migrations des populations océaniennes, et sur leurs destinées à une époque dont il ne nous reste aucun souvenir historique. Une autre considération vient encore ajouter à l'intérêt que ces recherches inspirent. Les Malays et les Javanais possèdent une littérature curieuse et variée, des poëmes, des documents historiques et des monuments d'une législation très-remarquable, qui seule suffirait pour attester les progrès que ces peuples avaient faits autrefois dans la carrière de la civilisation. Ce n'est pas tout : dans ses applications à la marine et au commerce, le malay présente, suivant le témoignage de tous les navigateurs et de plusieurs savants orientalistes qui en ont fait une étude spéciale ; le malay présente un caractère d'utilité pratique incontestable. Il règne dans toute la mer des Indes, depuis le cap de Bonne-Espérance jusques et compris la Nouvelle-Guinée, dans un espace de plus de 110 degrés en longitude, et là où il n'est pas parlé comme idiome national, il est employé de la même manière que la langue franque dans les échelles du Levant, comme un moyen général de communication dans toutes les transactions auxquelles le besoin des échanges peut donner lieu. Aujourd'hui que l'archipel d'Asie est un des points commerciaux les plus importants du globe, il est de l'intérêt de la France de s'y créer des relations avantageuses et

durables. Pour y parvenir, le premier et le plus sûr moyen n'est-il pas d'acquérir la connaissance du langage qui doit en être l'instrument? Ainsi l'étude du malay et du javanais peut être envisagée sous trois points de vue, suivant qu'on la rattache à l'histoire ethnographique des races parmi lesquelles ces idiomes sont répandus, à l'intelligence et à l'appréciation des monuments de leur littérature, aux besoins de la navigation et du commerce. Chacun de ces trois points de vue produit un ordre spécial de faits dont je vais essayer de présenter un aperçu et de faire apprécier l'intérêt au lecteur.

I.

Ce serait entreprendre l'étude du malay et du javanais d'une manière bien incomplète et bien peu philosophique que d'envisager ces langues isolément et en dehors de la famille à laquelle elles appartiennent. Pour en comprendre le génie, pour suivre le développement par lequel elles ont passé, et les faire servir de base aux recherches ethnographiques, il est nécessaire de les considérer dans l'ensemble du système dont elles font partie. On sait que le premier et le plus important résultat de l'étude comparée des idiomes, de cette étude dont Leibnitz a posé les principes, et qui a pris rang de nos jours parmi les sciences positives, a été la découverte de l'aptitude que possède chacun d'eux à se grouper par familles ou grandes divisions corrélatives aux variétés physiques qui partagent notre espèce. Parmi ces familles de langues, il n'en est pas qui puissent fournir

pour la connaissance de l'homme un champ plus vaste d'observations neuves et fécondes que celle dont le malay et le javanais forment le principal rameau. Cette famille distingue des races dont l'origine est encore un problème pour la science, dont les caractères physiologiques sont loin d'être déterminés, et qui se sont répandues dans le plus vaste espace où jamais peuple ait porté ses migrations, car on les retrouve dans toutes les îles de la mer des Indes et du grand Océan, dans un espace de 190 degrés en longitude ; et, phénomène encore plus étonnant, plusieurs de ces langues, parlées à des distances énormes l'une de l'autre, comme le *bisaya* aux Philippines et la langue madécasse, offrent entre elles de telles ressemblances, que l'on croirait entendre, suivant la remarque du savant orientaliste Marsden, les dialectes de deux provinces voisines d'un même royaume. Je les désignerai toutes sous la dénomination commune d'*océaniennes*, du nom de la partie du globe dans laquelle elles sont en usage. Le premier voyageur qui ait songé à en recueillir quelques mots est le crédule et amusant Pigafetta, qui accompagnait Magellan, en 1519, dans la première exploration qui ait été tentée autour du monde. Il a consigné à la fin de son journal trois vocabulaires dont l'un est de la langue de Tidor, l'une des îles Moluques. Son exemple fut suivi par la plupart des voyageurs venus après lui. Vers le milieu du siècle dernier Forster donna un tableau comparatif, dans lequel il mit en regard onze des dialectes de l'Océanie avec le mot correspondant en malay, et dans les langues du Chili, du Pérou et du Mexique. De ce rapprochement il

résulta le fait très-curieux que ces dialectes présentaient de nombreuses analogies avec le malay, et n'avaient aucun point de contact avec les langues américaines. Les savants navigateurs Bougainville et Cook s'attachèrent aussi à rassembler les vocabulaires des peuplades qu'ils visitèrent, et démontrèrent, par des comparaisons plus étendues, la connexion des dialectes de la Polynésie orientale avec le malay et la langue des habitants de Madagascar[1]. Outre ces recherches générales, les deux siè-

[1] Notre récente occupation des îles Marquises peut donner quelque intérêt aux détails suivants sur les rapports qui existent entre la langue parlée dans cet archipel et les autres dialectes de la famille océanienne :

Les premiers de tous les navigateurs qui se soient occupés de l'étude comparée des idiomes océaniens, et qui aient découvert le grand fait philologique de l'origine commune des dialectes de cette famille, tels que le madécasse, le malay, le javanais, et les langues de la Nouvelle-Zélande, de Taïti, de Sandwich, etc., Cook et Forster, ont soumis à un examen l'idiome parlé aux Marquises. Le tableau comparatif joint au deuxième volume du second voyage du célèbre navigateur anglais (page 364 de l'édition originale), montre que les langages de Taïti, de l'île de Pâques, des Marquises, de l'île d'Amsterdam, et de la Nouvelle-Zélande, sont radicalement les mêmes, quoique présentant chacun plusieurs mots particuliers. Les différences que l'on remarque entre eux tiennent principalement à la prononciation, qui, dans les îles de Pâques, d'Amsterdam et de la Nouvelle-Zélande, est plus dure et plus gutturale qu'aux Marquises et à Taïti. Le capitaine Lemarchand, qui visita les Marquises en 1791, étendit les comparaisons philologiques de Cook et de Forster. Il dressa un petit vocabulaire de la langue de Wahitaho, ou Santa-Christina de Mendana, l'une des îles de ce groupe. Ses recherches prouvent que les résultats obtenus par Cook et Forster sont parfaitement exacts. On voit, par le tableau de Lemarchand, que plusieurs mots de la langue des Marquises sont les mêmes que dans toute la famille océanienne, en tenant compte, toutefois, des variations locales dont la règle se trouve formulée par M. le professeur Buschmann, dans le beau travail sur les idiomes océaniens qu'il a placé à la suite de l'ouvrage de Guillaume de Humboldt sur le kawi ou javanais ancien. Il est reconnu aujourd'hui

cles qui ont précédé le nôtre comptent d'excellents travaux spéciaux sur plusieurs dialectes océaniens. Une fois maîtres de l'archipel d'Asie, les Hollandais s'appliquèrent à l'étude du malay dans un but d'utilité commerciale et de propagation religieuse. Les mêmes vues guidèrent Flaccourt, notre compatriote, lorsqu'il publia un dictionnaire de la langue de Madagascar, où les Français avaient alors des établissements. Aux Philippines, les religieux espagnols exécutèrent sur les idiomes de cet archipel des travaux philologiques qui peuvent rivaliser avec ce que l'érudition moderne a créé de plus parfait. Ces premières recherches, continuées dans notre siècle avec une nouvelle ardeur, se sont enrichies de travaux nombreux et très-remarquables. Je citerai en première

que c'est le javanais populaire qui a conservé la forme primitive de ces variations, et qui en est le point de départ. Il existe un vocabulaire inédit du langage des Marquises, composé par le père Mathias G...., prêtre de la congrégation des Sacrés-Cœurs (Picpus), qui a longtemps résidé en qualité de missionnaire aux îles Marquises et Gambier. Un missionnaire anglais, le révérend J. Greathead, est auteur d'une grammaire du dialecte des Marquises, qu'il serait aussi fort désirable de voir paraître. Ce dialecte a été jusqu'à présent peu étudié; mais comme il se rattache par une connexion intime au rameau malay-polynésien, de la famille océanienne (*Oestlicher zweig des Malayischen sprachstammes*, de G. de Humboldt), rameau sur lequel de nombreux travaux ont été exécutés, les secours qui existent déjà entre nos mains nous permettront d'en aborder facilement l'étude.

Depuis la publication de cette note, qui a paru dans les *Débats* du 14 février de cette année, le père Mathias G.... a publié, dans ses *Lettres sur les Marquises*, quelques notions sur la grammaire de la langue parlée dans cet archipel. L'examen de cette grammaire confirme de tout point mes assertions sur la communauté d'origine de l'idiome des Marquises et des autres dialectes océaniens. Nous venons d'apprendre que le dictionnaire du père Mathias G.... s'imprime en ce moment à Paris, et ne tardera pas à paraître.

ligne ceux de Marsden et du docteur Leyden sur le malay, de Crawfurd et de Raffles sur le javanais. C'est à ces savants que nous sommes redevables d'avoir appris que ces langues ont une littérature cultivée et d'un haut intérêt. Depuis quelques années, les Hollandais ont commencé à s'occuper avec un zèle persévérant de la reproduction des textes javanais ; nous devons à deux orientalistes très-distingués, MM. Gericke et Roorda, d'excellents ouvrages élémentaires destinés à nous en faciliter l'intelligence. A côté de ces travaux viennent se placer ceux des méthodistes anglais sur les langues polynésiennes, qu'ils ont les premiers fixées par l'écriture, et dont ils ont aussi les premiers exposé les règles grammaticales ; ceux de M. de Chamisso sur la langue des îles Sandwich, ceux du docteur Martin sur la langue des îles Tonga, et enfin les recherches très-précieuses de M. Dumont d'Urville et des savants qui l'accompagnèrent dans le voyage de *l'Astrolabe*, sur les langues entièrement inconnues de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Van Diémen.

La comparaison générale des idiomes océaniens a fait aussi de notre temps de très-grands progrès. Les recherches de Marsden ont prouvé que la ressemblance qui se manifeste entre tous les membres de cette famille est due à la préexistence d'un type commun ou langage général duquel ils dérivent.

Dans un très-intéressant Mémoire qui a pour auteur Dumont d'Urville, et qu'il a inséré dans la partie philologique de la relation du voyage de l'*Astrolabe*, ce célèbre navigateur a eu l'idée très-ingénieuse de former une table comparative de mots pris dans sept lan-

gues appartenant à trois des grandes divisions du système océanien : Le madécasse, le malay et les langues de la Nouvelle-Zélande, des îles Sandwich, Taïti et Tonga. Non-seulement il a constaté des affinités générales et évidentes entre ces divers idiomes, mais encore il a démontré que les rapports de ceux de la Polynésie orientale étaient plus étroits avec le madécasse, placé à l'extrémité opposée et au point le plus reculé, qu'avec le malay, qui occupe une position intermédiaire. Il a, de plus, découvert que des mots communs au madécasse et aux dialectes polynésiens ne se reproduisaient pas dans le malay. Ces deux considérations lui paraissent devoir confirmer l'opinion émise dans le siècle dernier par Forster, et depuis soutenue par Marsden et M. Crawfurd, que tous ces idiomes dérivent d'une langue très-ancienne, aujourd'hui perdue, et dont les traces sont restées plus ou moins pures et nombreuses dans les divers dialectes de l'Océanie.

Mais l'homme qui est allé le plus loin dans cette voie d'investigations, c'est Guillaume de Humboldt. Cet illustre orientaliste, qui est le plus profond linguiste dont notre siècle s'honore, joignait à un esprit de recherche analytique, porté à un degré éminent, un fonds inépuisable de connaissances ethnographiques. Pour lui, l'étude des langues n'était qu'un moyen d'arriver à une intelligence plus parfaite des formes de la pensée. Son ouvrage sur le kawi, la langue littéraire des anciens Javanais, ouvrage qui a été publié en partie après sa mort par son savant collaborateur M. Buschmann, peut être regardé comme un des plus beaux monuments que la

philologie ait élevés ; il embrasse le système entier des idiomes océaniens dont le savant linguiste a recherché les affinités et retracé le développement, éclairant sans cesse ses aperçus philologiques par l'étude comparée des monuments et des traditions, et les confirmant par tout ce que sa vaste érudition a pu lui suggérer de faits curieux et intéressants. Le grand mérite, à mes yeux, de Guillaume de Humboldt, c'est d'avoir fondé la démonstration de ces affinités sur des bases vraiment rationnelles, c'est-à-dire non-seulement sur des rapprochements de mots choisis dans des listes partielles, mais encore sur la comparaison des formes grammaticales employées par chaque nation.

La méthode suivie par le savant académicien de Berlin tient aux doctrines professées par l'école linguistique dont il était, avec Guillaume de Schlegel, un des principaux chefs. Il est nécessaire de rappeler ici que les ethnographes des temps modernes se partagent en deux classes : l'une qui cherche à découvrir l'affinité des langues par la comparaison des mots pris isolément dans le dictionnaire, l'autre par le rapprochement des formes grammaticales. Dans l'opinion des premiers, si des mots tirés de deux ou plusieurs idiomes ne sont point du nombre de ceux que la conquête ou des relations commerciales ont pu porter d'un peuple à l'autre, mais expriment les premiers et les plus simples besoins de la vie sociale, et répondent aux éléments fondamentaux du langage, il y a preuve d'une parenté originelle entre ces idiomes ainsi qu'entre les peuples qui les parlent. Je serais porté à admettre cette conclusion, si la méthode par

laquelle on l'obtient n'était pas souvent très-arbitraire. En effet, les linguistes de cette école ne sont pas d'accord sur le choix de ces mots primitifs à comparer, encore moins sur le nombre de ceux dont il faut que l'identité soit reconnue pour affirmer cette double communauté d'origine. Enfin, plusieurs d'entre eux se contentent, pour prononcer qu'il y a identité entre deux mots, de l'existence d'une seule lettre en commun, renouvelant ainsi les défauts de cette vieille école d'étymologistes dont les travaux sont frappés aujourd'hui d'un discrédit mérité. Les principes admis par les partisans de la méthode grammaticale sont plus rigoureux, et les seuls qui soient vraiment philosophiques, car ils reposent sur la comparaison des éléments les plus profonds du génie des langues, les formes grammaticales. Entre deux idiomes qui ont les mêmes pronoms, un même système de déclinaison et de conjugaison, et dont les mots sont formés d'après un mode analogue de dérivation, l'unité d'origine ne saurait être douteuse. Ainsi, si l'on parcourt le dictionnaire kawi, l'on verra que sur dix mots il y en a environ six sanskrits et quatre d'origine océanienne; ne semblerait-il pas, d'après cela, que le kawi doive être classé dans la famille des langues de l'Inde? Eh bien! nullement; sa grammaire prouve incontestablement qu'il appartient à la famille océanienne.

Les considérations qui précèdent ne doivent pas faire conclure que je donne une préférence exclusive à la méthode grammaticale sur la méthode lexique; je pense au contraire que l'une et l'autre doivent être employées si-

multanément, et que ce n'est pas trop de cette réunion pour arriver à des résultats linguistiques certains, et se garder de ces rapprochements ingénieux dont l'imagination fait souvent tous les frais.

C'est en se servant de ces deux moyens d'investigation avec la sagacité qui faisait le propre de son esprit, que Guillaume de Humboldt est parvenu à ramener toutes les affinités des idiomes océaniens à une théorie fondamentale. Par la comparaison lexique, il a découvert que l'on pouvait les ranger en cinq grands rameaux, correspondant à autant de règnes ethnographiques ou variétés de races; la première division comprend le malay et le javanais, la seconde la langue de l'île Célèbes, la troisième celle de Madagascar, la quatrième les langues des Philippines et de l'île Formose, et la cinquième celles de la Polynésie orientale, dont les principales sont les dialectes des îles Tonga, Hawaii ou Sandwich, de la Nouvelle-Zélande et de Taïti.

La comparaison des formes grammaticales de ces divers idiomes l'a conduit à des résultats non moins curieux et encore plus importants. Ainsi il a reconnu que tous se développent suivant une loi unique de formation par l'addition de préfixes et d'affixes, ou syllabes accessoires juxtaposées à la racine et destinées à modifier l'idée mère qu'elle renferme et à la faire passer tour à tour à l'état de verbe, d'adjectif, de nom abstrait ou concret. L'identité des pronoms est la preuve la plus forte en faveur de la parenté des langues, et nulle part cette preuve ne se révèle avec plus d'évidence que dans la comparaison des pronoms personnels des langues océaniennes,

lesquels ne diffèrent que par de légères permutations de lettres. S'il est vrai, comme je l'ai dit tout à l'heure, et c'est là un fait constant, que l'identité des formes grammaticales, inhérente à un principe métaphysique et radical, indique presque toujours, entre les idiomes où cette ressemblance se produit et les peuples qui les parlent, la provenance d'une souche commune, il faudra admettre que les nations océaniennes, dont la grammaire est formée d'après un type analogue, descendent d'une race unique, qui, modifiée par les influences du climat et du sol, a donné naissance dans cette partie du monde à cinq variétés principales.

C'est cette unité primitive du système grammatical des dialectes océaniens, qui les sépare d'une manière bien tranchée de cette multitude de langages informes répandus parmi les tribus qui occupent la Nouvelle-Guinée, le continent de l'Australie, ainsi que la partie montagneuse de la péninsule de Malaca et des Philippines. Placées au dernier degré de l'échelle sociale, ces tribus sont morcelées en une infinité de petites communautés parlant chacune un langage particulier. Elles appartiennent à la race noire, qui, suivant une hypothèse assez vraisemblable, donna à l'Océanie ses premiers habitants, et qui a été chassée et refoulée dans l'intérieur des terres partout où la race jaune est venue s'implanter. Ces populations de couleur noire présentant, d'après le témoignage de M. Lesson, quelques traits de ressemblance dans leur conformation physique avec celle des nègres de Mozambique, il serait très-important de savoir si les données de la linguistique confirment

cette origine africaine, et s'accordent avec les conjectures du voyageur que je viens de nommer.

Une observation faite déjà depuis longtemps, et dont un orientaliste que la France a eu le malheur de perdre fort jeune, le savant et spirituel Rémusat, a tiré plus d'une fois un parti heureux, c'est que la langue d'un peuple est le miroir le plus fidèle de sa civilisation, le tableau le plus complet des révolutions sociales qui ont marqué son existence. Cette observation, aussi vraie qu'ingénieuse, s'applique de tous points aux langues océaniennes. Non-seulement ces langues conservent les traces des diverses formes qu'a revêtues la société chez les nations océaniennes, mais encore elles nous permettent aujourd'hui de suivre leurs migrations à travers cette vaste étendue de mers sur laquelle elles sont disséminées. J'ai essayé de déterminer l'époque où se firent ces mouvements de populations, en combinant les indications que m'a fournies l'examen des faits philologiques avec les données déduites de l'étude des monuments qui couvrent le sol de Java, et avec les dates consignées dans les écrivains javanais et malays.

Les idiomes océaniens offrent trois périodes de formation, marquées par l'influence des trois systèmes de civilisation qui ont dominé tour à tour dans cette partie du globe. Le premier est celui qui se développa parmi cette race d'hommes qui a étendu ses migrations et sa langue depuis Madagascar jusqu'aux derniers archipels du grand Océan. Un voile épais, que la science est impuissante à soulever, couvre le berceau où elle est née ; néanmoins l'analogie qui semble exister entre sa confor-

mation physique et le type qui caractérise les peuples du centre et de l'est de l'Asie, pourrait conduire à supposer que c'est de ce vaste continent qu'elle est sortie. La route s'offrait toute tracée devant elle par la péninsule de Malaca, qui, dans cette hypothèse, aurait servi de passage à ces populations primitives pour pénétrer dans les îles voisines. Peut-être aussi ces îles, dans des temps reculés, faisaient-elles partie de la terre ferme, dont elles auraient été séparées par une de ces convulsions de la nature qui ont laissé des traces si profondes sur tant de points de la planète où nous vivons. Au milieu de ces incertitudes, un fait se produit avec tous les caractères d'une haute probabilité : c'est que Java, dont le sol surpasse en fertilité celui des contrées environnantes, et dont la population se montre à nous, dans tous les temps, agglomérée en corps de nation, fut le foyer où se forma cette civilisation primitive, et d'où elle rayonna dans tout le monde océanique. La présence, dans les idiomes océaniens et dans le javanais vulgaire, d'une foule de mots ayant une racine et une signification communes, confirme cette induction. Il serait impossible aujourd'hui de fixer l'époque à laquelle partirent les premières migrations que Java envoya au dehors ; ce fut sans doute plusieurs siècles avant notre ère : en effet, un laps de temps considérable fut nécessaire pour qu'elles aient pu parvenir jusqu'aux limites extrêmes où nous les retrouvons aujourd'hui, et déjà, dans le premier siècle de notre ère, des colonies indoues avaient apporté dans l'archipel d'Asie une nouvelle civilisation, dont il n'existe aucune trace en dehors de ce point central.

Les ancien peuples océaniens eurent-ils des gouvernements réguliers? à quel degré de civilisation étaient-ils parvenus? C'est ce que l'histoire ne nous apprend pas. Dans cette absence de documents, il peut être utile de consulter le vocabulaire comparé de leurs idiomes; il contient plus d'une curieuse révélation. Ainsi l'on y voit qu'ils avaient fait déjà certains progrès en agriculture, qu'ils avaient dompté le bœuf et le buffle, et qu'ils avaient dressé ces animaux aux travaux du labourage et au transport des fardeaux; qu'ils connaissaient l'usage de plusieurs plantes alimentaires, telles que le riz, une espèce de blé et la canne à sucre, et possédaient quelques animaux domestiques destinés à leur nourriture, tels que le porc, la poule, et le canard; qu'ils savaient se fabriquer des vêtements avec l'écorce tissée des plantes filamenteuses, travailler le fer, façonner l'or et en faire des objets de parure; enfin, qu'ils avaient un système de numération décimale et un calendrier[1].

Parmi les manuscrits qui font partie des belles collections malaye et javanaise conservées dans la bibliothèque de la Société royale asiatique de Londres, il existe un ouvrage qui a pour titre: *Woukon Jawa di pindeh pada bhasa malayou* (Calendrier javanais traduit en langue malaye), et qui contient un traité complet des diverses méthodes employées par les Javanais pour régler la division du temps. L'on y voit qu'ils possédèrent de toute antiquité un calendrier astrologique et sacerdotal, fondé sur une astronomie dont les principes nous sont incon-

[1] Crawfurd. — *History of the indian archipelago*, t. II, p. 85.

nus, et un calendrier rural, divisé d'après l'ordre des travaux de leur agriculture.

L'adoration des objets qui dans l'univers frappent la vue de l'homme, et des grands phénomènes de la nature, cette forme de panthéisme si simple et qui se retrouve chez tous les peuples primitifs, paraît avoir été la base du système religieux des anciennes nations océaniennes. Les Malays et les Javanais, quoique professant depuis plus de dix-huit siècles des croyances étrangères, ont foi encore aujourd'hui à plusieurs de leurs vieilles divinités nationales. Ce sont celles que les adorations du vulgaire avaient consacrées : chez eux comme parmi nous, plusieurs de ces superstitions ont traversé les siècles et sont encore debout, quoique les civilisations dont elles sont l'expression aient depuis longtemps cessé d'être. Les Malays croient que des esprits habitent les airs, les bois et les eaux, et exercent sur l'homme une influence malfaisante. Ils ont leur chasseur infernal, comme les bûcherons du Hartz, et leur esprit du foyer domestique, nain difforme qui est aux ordres de quiconque dans la famille a une vengeance à satisfaire, et qui, pour prix de ses services, veut être nourri du sang de celui qui l'emploie. Dans l'opinion des Javanais, à chaque classe d'objets dans la nature est attachée une divinité spéciale.

La cosmogonie des Taïtiens, recueillie par les missionnaires anglais, celle des habitants des îles Tonga, rapportée par Mariner, touchent d'un côté au plus grossier panthéisme, de l'autre elles s'élèvent jusqu'au spiritualisme le plus raffiné. La religion taïtienne porte dans

tous ses dogmes les traces d'un double enseignement, l'un extérieur et populaire, l'autre ésotérique et secret. Rien n'est plus curieux à lire, dans les relations des voyageurs, que la description des mystères célébrés par les initiés autour des *moraïs*[1]; ces rites sombres et sanglants offrent des analogies frappantes avec les cérémonies du culte druidique.

A cette civilisation des races océaniennes primitives succéda, dans l'archipel d'Asie, celle que l'Inde vint plus tard leur imposer. Ce fut, suivant les chroniqueurs javanais, dans les premières années de l'ère de Salivahana, dont le commencement correspond à l'an 78 de Jésus-Christ. Des colonies parties de la côte nord-est du Dekkan vinrent s'établir à Java, apportant avec elles les arts, les lois et les institutions religieuses de l'Inde. Il paraît qu'elles y introduisirent le régime des castes, mais que les brahmes n'acquirent jamais cette suprématie politique dont ils jouissaient sur les bords du Gange. Le gouvernement resta tout entier entre les mains du roi, chef militaire investi d'une autorité absolue; et ce qui confirme le témoignage des écrivains javanais sur ce point, c'est que, dans les codes de lois, les brahmes ne sont point protégés, comme dans le livre de Manou, par une pénalité exceptionnelle, et que ce privilége n'est stipulé qu'en faveur du roi. Les Javanais reçurent des Indous le dogme de la métempsycose, celui des peines

[1] Les *moraïs* décrits par Cook, Wilson et autres, étaient formés de pierres de corail, d'un volume parfois énorme, entassées avec régularité et s'élevant en gradins. Ces monuments, aux proportions colossales, servaient de sépulture aux rois ou aux grands personnages, et étaient consacrés aux différents ordres de divinités.

et des récompenses dans la vie à venir, l'usage des pénitences et des austérités, celui du sacrifice des veuves sur le bûcher de leurs maris, et portèrent la rigueur de ces pratiques religieuses à un degré d'exagération inconnu même à ceux qui les leur avaient enseignées. Le bouddhisme pénétra aussi dans l'archipel d'Asie; il dut compter de nombreux prosélytes à Java, si l'on en juge par les restes des monuments de ce culte que l'on y rencontre à chaque pas, et par l'influence qu'il exerça sur le développement de la littérature javanaise.

Java, devenue le foyer de la civilisation indoue dans l'archipel d'Asie, s'éleva au rang de capitale intellectuelle et religieuse des diverses contrées dont elle occupe le centre, et sur lesquelles elle domina jusqu'à la destruction de Madjapahit, en 1400. Cette ville, dont les ruines, situées dans la partie orientale de l'île, ont excité l'admiration de tous les voyageurs qui les ont visitées, était devenue, pendant le treizième et le quatorzième siècle de notre ère, le centre d'un empire puissant, duquel dépendaient vingt-cinq royaumes ou provinces. S'étendant à l'ouest sur toutes les Moluques, au nord sur une partie considérable de Bornéo, l'empire de Madjapahit occupait à l'est toute la côte nord de Sumatra jusqu'à Pasay inclusivement, et se prolongeait jusqu'à Oudjong-Tanah (pointe de terre), au delà du détroit de Malaca, à l'extrémité de la péninsule malaye [1]. La fu-

[1] Le tableau des provinces et royaumes qui faisaient partie de l'empire de Madjapahit se trouve dans un manuscrit malay de la Société royale asiatique de Londres, ayant pour titre : *Histoire des rois de Pasay*, et coté dans le catalogue sous le n° 61.

sion des colonies indoues et des populations javanaises fut si intime, que le caractère de ces dernières, qui, dans l'origine, dut être analogue à celui des peuples congénères répandus autour d'elles, se modifia pour prendre tous les traits qui distinguent la nationalité indoue. Mais c'est dans le système des langues de l'archipel d'Asie, ce grand rameau de la famille océanienne, que cette action de l'indianisme se manifeste avec le plus de puissance et d'intensité. Le kawi, qui est à Java ce que le sanskrit est dans l'Inde, la langue savante, sur dix mots en a six environ d'origine indoue, et moins altérés que ceux qu'a empruntés le pali, ou la langue sacrée de Siam. A côté du kawi est le haut javanais, dans lequel se trouvent aussi des mots sanskrits ; et au-dessous, sur cette échelle linguistique, se place le langage populaire ou bas javanais, qui s'éloigne d'autant plus de la source indoue, et conserve plus fidèlement le type océanien primitif, que l'on descend plus avant dans les classes de la nation qui ont été moins exposées au contact de l'étranger.

Le malay a reçu aussi, mais à un degré bien moindre que le javanais, l'action fécondante ou régénératrice du sanskrit ; il doit à cette langue une partie des mots qui rappellent des idées morales ou métaphysiques, et plusieurs termes de la mythologie indoue. Mais, à mesure que l'on s'éloigne de Java, la connexion des dialectes océaniens avec le sanskrit devient moins étroite et s'efface. Elle est encore sensible dans les idiomes des Philippines, où l'on trouve quelques mots qui attestent que ces îles reçurent les croyances de l'Inde.

Si, par l'examen comparatif des vocabulaires, nous

cherchons maintenant à déterminer dans quelles limites s'est exercée l'influence de la civilisation indoue sur le monde océanique, et par conséquent jusqu'où se sont étendues les migrations du peuple qui l'a propagée, nous trouverons que de l'île de Java, qui en est le point de départ, elle s'est répandue, à l'ouest, dans l'île de Sumatra et sur les côtes de la péninsule de Malaca, au nord jusqu'aux Philippines, à l'est jusqu'aux Moluques, qu'elle n'a point dépassées. C'est en vain que l'on chercherait dans les idiomes de la Polynésie un seul mot dont on pût rapporter l'origine immédiate au sanskrit.

Le règne de la civilisation indoue cessa dans l'archipel d'Asie lorsque l'islamisme y fut apporté vers le commencement du treizième siècle. Des deux grandes races qui habitent ces contrées, la race malaye et la race javanaise, la première est celle qui embrassa la nouvelle foi religieuse avec le plus d'ardeur ; en très-peu de temps elle fut tout entière musulmane. Cette propagation rapide des dogmes de l'Alcoran parmi les Malays s'explique par les analogies que l'on observe entre leur caractère et celui des Arabes. Doués comme eux d'une imagination vive et mobile, de passions inquiètes et ardentes, ils aiment la guerre, le commerce, les plus aventureuses expéditions maritimes, en un mot tout ce qui peut satisfaire le besoin d'une activité incessante. Ralliée au drapeau du prophète, la race malaye acquit une unité qui lui avait manqué jusqu'alors. L'Alcoran constitua sa nationalité.

La ville de Malaca, fondée à l'extrémité sud-est de la péninsule de ce nom, vers la seconde moitié du treizième siècle, remplit, pendant cette nouvelle période, le même

rôle de prédominance intellectuelle et religieuse qui avait été le partage des différentes capitales de l'empire javanais jusqu'à la destruction de Madjapahit. Son code servit de régulateur à toutes les populations de l'archipel d'Asie, son port devint le centre d'un commerce considérable[1]. Le goût des arts et de la littérature régnait à la cour des monarques malays. Au rapport des écrivains portugais, leurs cendres reposaient dans des tombeaux dont l'architecture était d'une rare magnificence. La plupart des compositions historiques et des poëmes malays qui nous restent aujourd'hui datent de cette époque. Mais, après deux siècles à peine d'existence, la ville de Malaca tomba entre les mains des Portugais, et la civilisation dont elle avait été le berceau, ayant perdu tout centre d'unité et de force, ne cessa d'aller en déclinant. Juger le peuple parmi lequel cette civilisation prit naissance et se développa avec un grand éclat en si peu de temps, par l'état de barbarie et de décadence dans lequel il est plongé aujourd'hui, c'est vouloir retrouver les Grecs du siècle de Thémistocle et de Léonidas dans les misérables forbans qui infestent les mers de l'Archipel dans la Méditerranée.

Parmi les Javanais, les doctrines de Mahomet se répandirent très-lentement, et aujourd'hui même, depuis quatre siècles qu'elles leur sont connues, elles n'ont pénétré que d'une manière très-superficielle dans les habitudes de leur vie intime.

Les différences que présente l'action de l'islamisme sur la civilisation des Malays et des Javanais se repro-

[1] Marco Polo, liv. III, chap. IX, éd. Marsden. — *De Vita et Gestis S. Francisci Xaverii e soc. Jesu*, a Daniel Bartoli, lib. II, p. 79.

duisent dans les langues de ces deux peuples et dans les monuments de leur littérature. Les premiers ont adopté un très-petit nombre de mots arabes, qui s'écrivent même très-difficilement avec leurs caractères nationaux, tandis que les seconds ont pris non-seulement la nomenclature religieuse musulmane, mais encore plusieurs mots de l'arabe usuel, ainsi que les caractères avec lesquels il s'écrit.

Un coup d'œil jeté maintenant sur le tableau comparatif des idiomes océaniens nous montrera les limites dans lesquelles l'islamisme s'est développé. Ces limites peuvent être fixées entre les 93e et 129e degrés de longitude orientale, depuis la pointe ouest de Sumatra jusqu'aux Moluques inclusivement. Au nord, l'islamisme n'a pas atteint les Philippines, ou du moins il ne s'y est jamais établi d'une manière permanente.

La distinction que nous avons tracée entre les trois systèmes de civilisation qui se sont produits à différentes époques dans le monde océanique nous permet maintenant de déterminer avec certitude les origines des langues qui y dominent; origine océanienne pure, origine indoue, origine arabe. Il résulte aussi de ces recherches que ces trois civilisations occupent une zone d'autant plus étendue, ont exercé une influence d'autant plus profonde sur la sociabilité des nations de cette partie du globe, et se lient à des mouvements de population d'autant plus considérables, que l'on remonte de la plus récente des trois à la plus ancienne.

En indiquant les principales divisions de la famille des idiomes océaniens, les synchronismes qui les rattachent

aux diverses civilisations dont ils émanent et dont ils sont l'expression, j'ai déterminé la place que le malay et le javanais tiennent dans l'ensemble de ce système, et l'époque où ces deux langues se sont formées. — Je passe maintenant à l'appréciation des monuments littéraires qu'elles ont produits.

II.

De toutes les langues de la famille océanienne, celles de l'archipel d'Asie sont les seules qui aient des alphabets originaux, et qui, fixées par l'écriture, aient pu être cultivées. A la tête de ces dernières viennent se placer, tant par le nombre que par la valeur des monuments qu'elles possèdent, le malay et le javanais. Je vais parler d'abord de la littérature javanaise, qui a précédé de plusieurs siècles la littérature malaye, et sur laquelle celle-ci s'est formée.

La civilisation de l'archipel asiatique, pendant les premiers siècles de notre ère, ayant eu ses précédents et son modèle dans la civilisation indoue, il faut s'attendre à retrouver, dans les ouvrages javanais de cette époque, une imitation plus ou moins fidèle, plus ou moins habile des compositions sanskrites. Mais ce serait se tromper que de croire que ces ouvrages, qui sont tous écrits en kawi, n'offrent qu'une reproduction servile des modèles indous. En imitant, les Javanais ont su trouver des inspirations originales, associer d'une manière heureuse les créations de la mythologie indoue à leurs légendes nationales, et empreindre d'une couleur

locale les scènes auxquelles les poëtes sanskrits ont assigné leur patrie pour théâtre. Ce système de fusion se rencontre à un degré très-curieux dans le *Kanda*, le plus ancien poëme kawi qui nous soit parvenu, mais dont il ne nous reste aujourd'hui qu'une traduction en langue vulgaire. Ce poëme, qui contient une exposition de la cosmogonie javanaise avec un mélange de doctrines bouddhiques, remonte aux premiers temps de l'arrivée des colonies indoues à Java, car les divinités de l'Inde y figurent avec les divinités indigènes dans un antagonisme qui atteste la lutte des deux principes de sociabilité, mis depuis peu en présence.

Le triomphe des idées indoues sur la civilisation javanaise primitive explique pourquoi le *Kanda* nous montre sans cesse ces divinités indigènes dans un état de subordination et d'infériorité. Le dieu javanais Watou Gounong [1] est la personnification la plus remarquable de cette lutte nationale contre un culte étranger. Sa légende, racontée dans le *Kanda*, est fondée sur un mythe tout astronomique, et se lie évidemment aux cycles usités dans l'ancien calendrier javanais.

« Il y avait une femme nommée Sinta qui vivait sur la terre, et qui avait une jeune sœur nommée Landap. Une nuit elle rêva qu'elle était couchée à côté d'un pandit (docteur) nommé Résí Gana. Quelques mois après elle se trouva enceinte, et au bout du neuvième elle donna le jour à un enfant mâle d'une

[1] Ce nom signifie *Pierre de la Montagne*, et fut donné à Watou Gounong parce qu'en faisant pénitence sur une montagne, il était resté immobile comme une pierre pendant de longues années. La rigueur de ses austérités lui avait mérité la force et le pouvoir surnaturels dont il était doué, et le privilége d'être invulnérable.

rare beauté. Celui-ci, en grandissant, manifesta un caractère violent et indomptable. Un jour qu'il avait excité au plus haut point la colère de sa mère, elle le frappa sur la tête d'un coup si fort, qu'il s'enfuit dans les bois, où plus tard il se fit ermite. Ayant terminé sa pénitence, il vint au pays de Djiling Wési (l'une des anciennes capitales de l'empire javanais), et là, dans une querelle, ayant tué le roi, il monta sur le trône à sa place et devint bientôt un souverain puissant. Il n'était pas encore marié, lorsque sa mère et Landap vinrent à Djiling Wési. Ne les reconnaissant pas et frappé de l'éclat de leur beauté, il les épousa toutes deux. Il avait eu déjà vingt-sept enfants de sa mère Sinta, lorsqu'un jour celle-ci le reconnut à la blessure qu'elle lui avait faite autrefois à la tête. L'union criminelle dans laquelle elle avait vécu l'affligea profondément; elle pressa son fils de prendre une autre femme, et d'aller la chercher parmi les bayadères du ciel, lui recommandant surtout de fixer son choix sur la déesse Sri. Là-dessus, Watou Gounong envoya une ambassade au ciel; mais les dieux repoussèrent sa demande. Outré de dépit, il leur déclara la guerre; et, fort de sa puissance surnaturelle, il marcha contre eux à la tête de ses vingt-sept fils. Les dieux avaient éprouvé plusieurs défaites, lorsque Wischnou découvrit le secret magique qui rendait Watou Gounong invulnérable, et parvint à lui ôter la vie. Les vingt-sept fils de Watou Gounong, ayant appris la mort de leur père, résolurent de ne pas lui survivre; mais Wischnou, voulant qu'il y eût dans le monde un signe commémoratif de sa victoire, décida que tous les sept jours il donnerait la mort à l'un d'entre eux, de manière à les faire périr tour à tour. La douleur de Sinta, leur mère, fut au comble : elle pleura pendant sept jours, après quoi elle fut reçue dans le ciel. Son nom, celui de sa sœur Landap, ainsi que celui de Watou Gounong, ajoutés au nom des vingt-sept fils de ce dernier, formèrent la période des trente *woukous* (semaines) destinée à rappeler le triomphe de Wischnou. Les larmes de Sinta ayant coulé pendant sept jours, on prétend qu'il tombe toujours de la pluie pendant le woukou qui porte son nom.

« Wischnou, saisissant le *pepateh* (premier ministre) et les trois assesseurs qui, avec Watou Gounong, avaient formé le

conseil des Cinq, décida qu'ils seraient l'emblème des quatre grandes révolutions ou *Naga* (serpents) : la révolution de la terre (Naga Boumi), celle du jour (Naga Dina), celle de la lune (Naga Woulan) et celle de l'année ou du soleil (Naga Tahon). Il arracha les deux yeux à Naga Boumi, afin que la terre ne pût jamais se révolter contre le ciel ; ensuite il creva l'œil gauche à Naga Bina et l'œil droit à Naga Woulan... »

L'opposition entre la mythologie javanaise et celle de l'Inde, qui se manifeste dans le *Kanda*, disparaît dans le *Manek maya*, autre poëme cosmogonique qu'a produit la littérature kawi. L'ordonnance de ce poëme, à la fois simple et régulière, le goût épuré qui en a exclu les exagérations monstrueuses qui abondent dans le *Kanda*, et la prédominance des idées indoues, attestent qu'il a été composé à une époque postérieure à celle où ce dernier vit le jour, et lorsque l'art d'écrire avait déjà fait des progrès. Le *Manek maya* procède presque entièrement du dogme bouddhique. Il reproduit sans aucun doute les doctrines de ce système religieux, telles qu'elles étaient professées à Java dans les premiers siècles de notre ère.

Ce poëme, qui est basé sur une symbolique encore très-obscure dans l'état actuel de nos connaissances, s'ouvre par le tableau de la création de l'univers.

« Avant que les cieux et la terre fussent créés, Sang Ywang Wisesa (le tout-puissant) existait. Ce dieu, qui avait sa demeure au centre de l'univers, nourrissait intérieurement un vif désir d'obtenir du suprême régulateur l'accomplissement d'un souhait qu'il avait formé. Il s'ensuivit un conflit terrible de tous les éléments, au milieu duquel il entendit un son répété, comme le tintement rapide d'une cloche. Il leva les yeux, et vit un globe suspendu au-dessus de sa tête. Il le prit et le sépara

en trois parties : l'une servit à faire les cieux et la terre, l'autre le soleil et la lune, et la troisième fut l'homme, ou Manek maya.

« La création ayant adoré Sang Ywang Wisesa, celui-ci parla à Manek maya en ces termes : — Désormais tu t'appelleras Sang Ywang Gourou (l'instructeur, le maître par excellence, ou *Bouddha*). Je place une entière confiance en toi ; je te livre la terre et tout ce qu'elle produit pour en disposer selon ta volonté et ton plaisir. — A ces mots, Sang Ywang Wisesa disparut. A la prière de Sang Ywang Gourou, le dieu suprême lui accorda neuf enfants mâles et cinq filles, qui naquirent sans avoir de mère. »

Dans ce système cosmogonique, les neuf fils de Sang Ywang Gourou président aux différentes parties de la sphère. Les quatre premiers règnent sur les quatre points cardinaux, le cinquième sur le point central ou zénith et les quatre autres sur les points intermédiaires. Il est à remarquer que cette distribution des points de la sphère est conçue dans un ordre pareil à celui que nous offrent les plus anciens monuments de l'Inde, est, sud, ouest, nord et centre, etc., et a fait imaginer probablement le mythe de la création des neuf fils de Sang Ywang Gourou. Les cinq premiers, présidant aux points principaux, occupent le rang le plus élevé dans cette hiérarchie. Chacun d'eux épouse une de ses sœurs, reçoit pour demeure un palais d'un métal particulier, d'argent, de cuivre, d'or, de fer ou d'airain, domine sur une mer dont les flots sont ou de lait de noix de coco, ou de sang, ou de miel, ou d'indigo, ou d'eau bouillante. Chacun d'eux a pour emblème un oiseau spécial, préside à l'un des cinq jours de l'antique semaine javanaise, et a pour anagramme cinq lettres de l'alphabet, dont la

combinaison produisait sans doute une sorte de formule talismanique.

« Sang Ywang Gourou descendit sous la terre pour établir l'ordre au sein des créations inférieures. La terre se composait de sept régions superposées comme autant de couches différentes. A ces sept divisions il attacha autant de divinités, qui avaient pour chef le dieu Sang Ywang Antaboga, régent de la septième division.

« Après avoir donné naissance à Sang Ywang Gourou, le régulateur suprême forma un ordre de créatures humaines, Sang Ywang Derma Djaka, lequel, s'étant prosterné devant Wisesa, le pria de lui accorder un fils auquel il donna le nom de Tchatour Kanaka (les quatre facettes d'une pierre précieuse). Ce dernier, ayant d'abord fait pénitence, supplia à son tour Wisesa de lui accorder un fils, qu'il appela Kanaka Poutra (fils de Kanaka), et qui développa une intelligence supérieure à celle de toutes les autres créatures... »

Mais celui de tous les ouvrages kawis qui est le mieux connu jusqu'ici, parce que Raffles en a donné une excellente analyse, c'est le poëme épique qui a pour titre *Brata youdha*, c'est-à-dire *la Guerre sainte* ou *la Guerre du malheur*. Le sujet en est emprunté à l'une des plus célèbres épopées indoues, le *Mahabharata*. Suivant le jugement de M. Crawfurd, qui s'est livré à une étude approfondie de ce poëme, c'est une imitation faite de verve et pleine de goût de l'original sanskrit, et qui n'a point ces longueurs fatigantes qui déparent l'œuvre de Vyasa. Le style de l'ouvrage kawi rappelle, dans certains passages, la simplicité sublime de la poésie homérique; ailleurs, il a l'énergie âpre de la poésie hébraïque, quelquefois aussi la douceur tendre et mélancolique qui caractérise la muse de Virgile.

La composition du *Brata youdha* est, suivant les uns, du douzième siècle de notre ère; suivant les autres, et c'est là l'opinion générale, elle remonte au septième. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'époque où il vit le jour, la poésie kawi avait dû être cultivée depuis longtemps, comme le prouve le système métrique très-artificiel et perfectionné sur lequel il est fondé.

Voici quel est le sujet de ce poëme :

Abiasa, roi d'Astina, eut trois fils, que lui donna Ambalica, la vieille fille d'un ermite de la montagne de Tchamaragandi, qu'il avait été forcé d'épouser. Le premier, nommé Drestarata, était aveugle; le second, qui s'appelait Pandou, avait la tête inclinée de côté; le troisième, qui avait nom Aria Widoura, était boiteux. Pandou, le moins difforme des trois, étant monté sur le trône, Abiasa se fit ermite et alla finir ses jours dans les montagnes. A la mort de Pandou, son frère Drestarata usurpa le pouvoir et le transmit à ses fils, les Kourawas (enfants de Kourou), qui étaient au nombre de cent, au préjudice des cinq fils de Pandou (Pandawas). Le dieu incarné Krischna ayant été envoyé par ces derniers, dont il favorisait la cause, vers le roi d'Astina, pour lui demander le partage égal de l'empire, ce prince rejeta toutes les propositions d'arrangement qui lui furent faites, et les enfants de Pandou se virent forcés de recourir aux armes pour rentrer en possession de l'héritage de leurs pères.

Quelques morceaux extraits du *Brata youdha* pourront peut-être donner au lecteur une idée de l'œuvre de Pouséda, idée sans doute bien imparfaite, car une ver-

sion ne saurait rendre toutes les beautés de cette poésie kawi, dont la langue a tant de richesse et d'énergie, dont le mètre est si savant et si varié, le rhythme si harmonieux et si grandiose.

DÉBUT DU BRATA YOUDHA.

Stance 1. — Ce que le brave demande aux dieux dans la guerre, c'est d'écraser ses ennemis, de voir les chevelures des chefs que sa main a abattus dispersées comme les fleurs qu'agite le vent, de déchirer leurs vêtements, de brûler leurs autels et leurs palais, de faire hardiment voler leurs têtes lorsqu'ils sont assis sur leurs chars de guerre, et, par ces exploits, de mériter une renommée éclatante.

2. — Tels étaient les vœux que formait Djaya Baya en s'adressant aux trois mondes pour en obtenir des succès dans la guerre ; tels étaient les projets que son âme nourrissait contre ses ennemis. Le nom et la puissance de ce prince devinrent célèbres dans l'univers entier : il était l'objet des louanges de tous les gens de bien et des quatre classes de pandits.

3. — Le seigneur des montagnes descendit accompagné de tous ses pandits, et le roi s'approcha de lui avec respect et un cœur pur. Le dieu fut satisfait et lui dit : — Djaya Baya, ne crains rien; je ne viens pas à toi avec colère, mais pour t'investir, suivant tes désirs, de la puissance de la conquête.

4. — Reçois ma bénédiction, ô mon fils! et écoute ma voix. Dans la contrée que tu habites, tu deviendras le chef de tous les princes qui en sont les maîtres ; dans les combats, tu seras toujours vainqueur. Sois ferme et sans crainte, car tu seras comme un *Batara* (dieu incarné). Cette prédiction, prononcée avec solennité, fut conservée dans la mémoire de tous les saints pandits du ciel.

5. — Après ces paroles, le dieu disparut. Les ennemis du roi, dominés par la crainte, se soumirent à lui. Toutes les contrées de son empire étaient tranquilles et heureuses. Le voleur se tint au loin, intimidé par sa vigilante sévérité. L'amant

seul commit ses larcins amoureux, cherchant l'objet de sa tendresse à la clarté de la lune.

6. — Ce fut à cette époque que Pouséda rendit mémorable l'anagramme qui sert de date à ce poëme [1], dans le temps où l'éclat des exploits de Djaya Baya brillait comme la splendeur du soleil à la troisième saison, et où sa pitié envers ses ennemis vaincus était douce comme les rayons de l'astre des nuits; car, dans la guerre, il traitait ses ennemis avec cette générosité que le roi des animaux montre pour sa proie.

7. — Alors Batara Sewa vint et dit au poëte : — Chante la guerre des enfants de Pandou contre les fils de Kourou.

COLÈRE DE KRISCHNA.

Le dieu Krischna est envoyé auprès du chef de la famille des Kourous, Souyoudana, pour réclamer la moitié du royaume d'Astina en faveur des fils de Pandou. Le père et la mère de Souyoudana, ainsi que tous les plus vieux et les plus graves pandits, sont d'avis d'accueillir cette demande et de terminer l'affaire à l'amiable; mais les jeunes conseillers du prince branlent la tête en signe de désapprobation et se montrent prêts à attaquer et à tuer Krischna. D'un autre côté, le dieu apprend que Douriodana a conçu le projet de le faire périr, et qu'à sa voix le peuple s'est rassemblé en armes.

75. — A cette nouvelle, donnant un libre essor à son courroux, Krischna s'élance de son siége. La colère enflamme son âme et bouillonne au dedans de lui comme la fureur qui anime le dieu Kala. Sa parole douce devient rude et retentissante; il revêt la forme du tout-puissant Wischnou. Son corps réunit la force des trois pouvoirs et des trois mondes.

[1] Cette anagramme se compose de quatre mots, qui peuvent être pris indifféremment comme ayant une valeur numérale ou comme exprimant une idée.

76. — Sur ses épaules, d'où sortent quatre bras, s'élèvent trois têtes et trois yeux. Le pouvoir et les attributs de chaque divinité entrent en lui; il concentre en sa personne les forces de Brama, des saints, des dieux les plus puissants, des chefs des Rakschasas (démons), de tous les êtres qui peuplent le monde immatériel, ou qui possèdent quelque pouvoir dans l'univers.

77. — Il balance son corps de côté et d'autre, et le souffle de son haleine résonne comme le rugissement du lion. A la vue du dieu courroucé, la terre, effrayée, tremble jusque dans ses fondements; tout ce qui la couvre chancelle : les montagnes courbent leurs cimes et se heurtent; les vagues de la mer se soulèvent au niveau des collines les plus hautes, se creusent en tourbillons et vomissent sur le rivage les monstres qui habitent les profondeurs de la mer.

78. — A l'instant la terreur saisit les cent fils de Kourou : ils restent interdits et muets; une pâleur mortelle se répand sur leurs traits et gagne même ceux du prince Kerna. Souyoudana et Youyoutsou s'évanouissent; on les croirait privés de volonté et de sentiment.

79. — Cependant Drouna, Bisma et le bon pandit Narada[1] se mettent en prières aux pieds de Wischnou, et répandent devant lui un nuage de fleurs à l'odeur embaumée. N'es-tu pas le dieu du jour? lui disent-ils; veux-tu être aussi le dieu de la destruction? Prends pitié de ce monde et de tous les êtres qu'il renferme.

80. — Si tu veux la perte des fils de Kourou, elle est inévitable; mais songe, encore une fois, songe aux projets de Bima[2] et au serment de Droupadi, qui a juré de laisser flotter sa chevelure jusqu'à ce qu'elle se soit baignée dans le sang des cent fils de Kourou.

81. — Le dieu, attendri, sentit sa colère s'apaiser en entendant les paroles du saint Bisma, car la sagesse de Krischna ne dédaignait point la louange. Aussitôt il reprit sa forme ordinaire de guerrier.

[1] Drouna, Bisma et Narada étaient trois pandits ou docteurs attachés à la cour du roi d'Aslina.

[2] Guerrier de la famille de Kourou.

MARCHE DES ENFANTS DE PANDOU.

Les enfants de Pandou, en apprenant que les négociations de Krischna auprès du roi d'Astina n'ont point réussi, se réunissent en conseil avec les princes leurs alliés; la guerre y est décidée, et les préparatifs en sont promptement terminés.

95. — Au lever de l'aurore, les fils de Pandou se mirent en marche et quittèrent leur capitale de Wirata. Brillantes comme le soleil levant lorsque, étincelant au-dessus des montagnes, il inonde la plaine de clartés, leurs colonnes nombreuses, serrées, ressemblaient à une mer qui déborde. Un bruit sourd comme le roulement du tonnerre grondant au loin dans les montagnes, annonçait que les éléphants, les chevaux, tous caparaçonnés d'or, ainsi que les chars, s'avançaient rapidement.

96. — Des fleurs jetées par les pandits retombaient en nuages épais sous les pas des guerriers; les airs retentissaient de mille cris confus. Lorsque les fleurs eurent cessé de pleuvoir, il s'éleva un vent violent qui accéléra la marche des enfants de Pandou, car les dieux rassemblés au haut du ciel s'étaient déclarés en leur faveur.

97. — A la tête des colonnes marchait Bima, le hardi et courageux Bima, féroce du désir de combattre et plein de mépris pour ses ennemis; il s'avançait en faisant jouer son arc entre ses mains : c'était un guerrier accoutumé à vaincre et sur mer et sur les montagnes, et à terrasser l'éléphant et le lion.

98. — Dans sa fureur, il était tout-puissant comme l'éléphant des forêts. Il allait soupirant après le moment qui le mettrait en présence des chefs ennemis; et déjà les défiant à haute voix, sa parole, menaçante comme le rugissement du lion, se faisait entendre distinctement dans tous les rangs de l'armée et retentissait jusque dans les trois mondes.

99. — Après lui venait Ardjouna, assis sur un char d'or ciselé et couvert d'un *payong* (parasol) d'or. Enflammé comme un volcan, il appelait la ruine et la mort sur les enfants de Kourou

et sur Astina, leur capitale. Sa bannière, qui avait le singe pour emblème, s'élevait dans les airs et semblait toucher aux nuages. Dès que son cortége se fut montré dans toute sa splendeur, un éclair sillonna les nues, et un coup de tonnerre se fit entendre comme un présage de victoire.

100. — Auprès de Palgouna [1] se trouvaient Aria Nakoula avec Sedewa, montés sur un char d'émeraude d'un travail exquis, beaux tous deux comme deux êtres célestes, tous deux brûlant d'en venir aux mains avec les jeunes guerriers d'Astina. Leur bannière flottait dans les airs comme un nuage chargé de pluie, et répandait les pétales de mille fleurs odoriférantes. Ils étaient prêts à frapper comme la foudre avant que l'éclair brille. On eût dit, à les entendre marcher, le bourdonnement d'un essaim d'abeilles allant chercher leur nourriture.

101. — Aria Outara suivait lentement avec Soïta, montés aussi sur un char de guerre et accompagnés de Drasta Drioumma et de Droupada, qui avait Sikandi à ses côtés. Sous leurs ordres était une quantité innombrable de chars, d'éléphants et de chevaux, qui portaient les guerriers et couvraient la terre au loin. Tous étaient animés comme des poissons lorsqu'une fraîche ondée est venue les raviver.

102. — A leur suite, on voyait Droupadi montée sur un palanquin d'or et ombragée d'un payong de plumes de paon : elle ressemblait à une déesse représentée par une image d'or. Sa longue chevelure flottait au gré des vents et descendait sur ses épaules comme un nuage bas, présage d'une pluie de sang. Cette princesse avait sans cesse à la mémoire le vœu qu'elle avait fait de n'attacher les boucles de sa chevelure que lorsqu'elle se serait baignée dans le sang de ses ennemis.

103. — Derrière elle était Darma Sounou, monté sur un éléphant blanc et paré d'un riche costume. Son *poustaka* (livre) était de couleur jaune, et l'étui qui servait à le renfermer était de l'or le plus pur. Il allait criant qu'il voulait immoler de sa main Salia, le plus brave guerrier ennemi, et que, lorsqu'il levait son poustaka comme une arme (enchantée), aucun héros ne pouvait l'égaler en force et en courage.

[1] Surnom d'Ardjouna, qui signifie le *héros au pouce fort*.

104. — Non loin de là, Krischna, assis sur un char d'or et abrité par un payong blanc, conduisait l'arrière-garde, formée des princes les plus âgés et des troupes royales; auprès de lui étaient son tchakra [1] et sa conque. Les princes qui faisaient partie de son cortége étaient sur des éléphants blancs dont les cris aigus se mêlaient aux bruits discordants qui s'élevaient de tous côtés.

105. Après Krischna, on voyait Bimanyou, le fils d'Ardjouna, couvert d'armes étincelantes, et monté sur un char enrichi de pierres précieuses; il agitait son tchakra entre ses mains. Auprès de lui était Satiaki, sur un éléphant, à la tête de nombreux guerriers revêtus d'habits tout brillants d'or qui faisaient l'admiration de tous ceux qui les voyaient.

106. — Pantchawala et Witia, guerriers de la famille des Pandous, s'avançaient à leur tour, richement équipés et assis sur un char orné de pierres précieuses et de fleurs d'or. Leurs vêtements étaient de la toile la plus fine et de soie. Une odeur suave était répandue autour d'eux. Leur payong était magnifique, car il était fait des ailes du Mardoukara, et il éblouissait les yeux comme les rayons du soleil.

. . . . . .

122. — Lorsque Ardjouna fut en présence de l'ennemi, il sentit son âme partagée entre la douleur et la joie, car il ne pouvait s'empêcher d'aimer et de plaindre ceux qu'il allait combattre. La plupart étaient ses proches parents; plusieurs avaient reçu le jour du même père et de la même mère que lui. Les deux frères plus jeunes de son père étaient dans les rangs opposés, ainsi que les saints Gourous, Krépa, Bisma et Douidjenga.

123. — S'adressant alors à Krischna, il le supplia de faire que la bataille n'eût pas lieu, tant sa douleur était profonde d'avoir à combattre les fils de Kourou. Pour toute réponse, Krischna lui enjoint d'aller donner les ordres nécessaires pour que l'action s'engage à l'instant même, le comble de l'infamie, dit le dieu, étant de tourner le dos à l'ennemi au moment du combat..... Aussitôt le son des conques et des instruments militaires se fait entendre.....

[1] Arme de jet, ronde et tranchante.

127. — Alors, les deux armées se précipitent l'une sur l'autre. Dix éléphants contre un char, dix chevaux contre un éléphant, dix chevaux montés par des cavaliers au cœur d'airain, au bras infatigable pour tailler en pièces les ennemis. La lutte fut longue et sanglante; elle dura plusieurs jours consécutifs, et l'issue en fut fatale aux fils de Kourou.

DOULEUR ET MORT DE SATIA WATI.

Parmi les héros de l'armée d'Astina, était Salia, qui, après les nombreuses défaites que cette armée avait essuyées, résolut de se sacrifier pour la cause des fils de Kourou. S'arrachant des bras de Dewi Satia Wati, sa femme, il ramena les troupes au combat; mais il fut trahi, et, resté seul sur le champ de bataille, il tomba percé d'une flèche que lui lança Dermawangsa à l'instigation de Krischna. En apprenant la mort de son époux, la princesse vole sur le lieu de l'action, accompagnée de sa fidèle suivante Sagandika, et là, parmi des monceaux de cadavres d'hommes, d'éléphants et de chevaux, et au milieu d'une profonde obscurité, elle cherche le corps de Salia, mais, hélas! sans succès.

603. — Fatiguée de ses recherches infructueuses et désespérant de trouver l'être devant lequel elle voudrait se prosterner, la princesse tire son poignard et veut s'en frapper, car son cœur est tout entier à son mari. Mais le Tout-Puissant, prenant sa douleur en pitié, fait briller un éclair pour la guider, lui donne de nouvelles forces et lui inspire le désir de se remettre en marche.

604. — Pendant tout ce temps, le char de Salia était resté couvert de fleurs répandues du haut du ciel, et, comme si le tonnerre en grondant eût pleuré, des larmes étaient tombées

en pluie fine en témoignage de la douleur des dieux [1]. Telles furent les marques qui guidèrent les pas de Satia Wati et qui lui firent découvrir son époux. Il était gisant à terre et semblait la regarder d'un œil hagard comme un homme qui grince des dents.

605. — La princesse se jette alors sur ce corps inanimé, et, sans avoir la conscience de ce qu'elle fait, le couvre de caresses et de baisers ; elle frotte ses lèvres pâles avec la couleur vermeille du *sirih* (bétel), et, l'appuyant contre son sein, elle essuie sa figure froide avec l'extrémité de sa tunique. Mais les yeux éteints du prince restèrent longtemps sans briller d'aucun éclat. Elle ne cessait cependant d'appliquer du bétel mâché sur ses blessures.

. . . . . .

609. — Il serait trop long de raconter les plaintes qu'une douleur lourde comme une montagne arracha à Satia Wati, tandis qu'elle contemplait son seigneur et avant qu'elle se déterminât à mourir.

610. — Saisissant son poignard d'une main ferme, elle le tira du fourreau, et, le regardant sans pâlir, elle le plongea dans son sein. Son sang jaillit brillant comme l'or le plus pur.

611. — Avant de rendre le dernier soupir, appelant Sagandika d'une voix éteinte, elle lui dit : « O toi ! ma fidèle suivante et ma vieille amie, retourne à Mandaraka, et dis à mon peuple :

612. — « Que ma dernière prière, c'est qu'il conserve le souvenir de mes souffrances. Peut-être que plus d'un cœur

[1] La même image se reproduit dans le *Paradis perdu* :

> Sky lowered, and muttering thunder, some sad drops
> Wept at completion of the mortal sin.

Les rapprochements si ingénieux et si vrais que M. Heeren a faits entre la poésie indoue et l'épopée religieuse des Anglais et des Allemands pourraient être étendus à la poésie kawi. Vyasa et Valmiki dans l'Inde, Pouséda à Java, Milton et Klopstock dans notre Europe, semblent souvent inspirés d'un même génie poétique, malgré l'intervalle immense de lieux et de temps qui les sépare.

bienveillant sera ému d'amour et de pitié, et que bien des larmes couleront au récit de mes malheurs.

614. — « Ma chère maîtresse, dit Sagandika, t'ai-je jamais quittée ? Dans quelque classe d'êtres que ton âme passe, je veux t'y accompagner. Qui aurais-tu pour aller te chercher de l'eau ? et qui est-ce qui veillerait à tes pieds, ô ma noble maîtresse ! si je n'étais avec toi ? »

617. — Sagandika, en disant ces mots, fondait en larmes. Abîmée dans sa douleur, elle retira l'arme sanglante du corps de Satia Wati, s'en frappa et tomba sans vie aux pieds de celle qu'elle avait tant aimée.

618. — Aussitôt leurs âmes réunies et heureuses s'envolèrent. L'âme étonnée de Salia s'avança au-devant de la princesse et lui dit : « Je t'attendais, ô ma bien-aimée ! plein d'impatience et d'inquiétude, au milieu des nuages, entouré de la troupe des bayadères, des pandits et des *dewas* (dieux). »

619. — Ayant pris la princesse dans ses bras, il revint avec elle par le chemin qui conduit au ciel. En arrivant dans le séjour des immortels, ils en admirèrent les beautés : les maisons étaient de soie et resplendissantes de l'éclat des pierreries.

620. — La princesse contempla avec admiration toutes les magnificences que la bonté du Tout-Puissant a répandues dans ce séjour de délices, et l'éternelle jeunesse des êtres qui l'habitent.

Raffles a analysé plusieurs autres ouvrages kawi qui font partie de sa collection de manuscrits javanais, donnée après sa mort par lady Raffles, sa veuve, à la Société royale asiatique de Londres. Ces manuscrits et ceux de la Compagnie des Indes Orientales (*East India house*), les seuls que nous possédions encore en Europe, sont trop peu nombreux et n'ont pas encore été assez étudiés pour que je puisse présenter ici quelques idées arrêtées sur le développement et sur le caractère de la

littérature kawi. Ce travail pourra être entrepris plus tard, lorsque ce fonds de manuscrits se sera enrichi des découvertes qui se font tous les jours à Java, et qui ont pris une nouvelle activité depuis que Raffles nous a fait entrevoir la valeur historique et littéraire de cette branche de la poésie orientale.

Mais, pour bien apprécier le caractère de la poésie kawi, il est indispensable d'en éclairer l'étude par celle des restes d'antiquités qui couvrent le sol javanais. Là, comme partout ailleurs, les arts et la littérature émanent d'une même pensée créatrice, et se sont développés sous une influence réciproque. Ainsi le type indou domine à la fois dans les épopées kawi et dans les grands bas-reliefs des temples de Brambanam et de Boro Boudor, situés, l'un dans le district de Matarem, et l'autre au milieu des montagnes si pittoresques de Kadou. Dans les livres et dans les monuments de l'art, ce sont les mêmes personnages, les mêmes légendes, la même fusion des dogmes brahmaniques ou du culte de Siwa avec les doctrines bouddhiques. Entre le temple de Brambanam et celui de Boro Boudor, il y a néanmoins cette différence que le premier paraît se rattacher plus spécialement au culte de Siwa, et le second au bouddhisme, tel qu'il était professé à Java dans le douzième et le treizième siècle de notre ère. C'est à cette époque que l'on pourrait rapporter la composition du *Niti Sastra*, traité de morale écrit en kawi et né de la même inspiration religieuse qui présida à l'érection du temple de Boro Boudor. La pureté tout ascétique des préceptes enseignés dans le *Niti Sastra* semble rappeler la pensée du fondateur du

bouddhisme avec la même fidélité que les bas-reliefs de Boro Boudor reproduisent la représentation bien connue de ses traits et de son attitude contemplative.

« Louanges à Batara Gourou (Bouddha), dit le poëte, à lui qui est tout-puissant! Louanges à Wischnou, qui purifie l'âme humaine, et à Batara Sourya (le soleil), qui éclaire le monde! Qu'ils accordent leur protection à l'auteur du *Niti Sastra*, où est contenu le sommaire des vérités enseignées dans les livres sacrés.

« La profondeur des eaux, quelque grande qu'elle soit, peut être mesurée; mais la pensée humaine, qui la sondera?

« Celui-là seul mérite le nom d'habile qui peut expliquer les expressions les plus abstraites.

« Une femme qui aime son mari avec assez de tendresse pour ne pas lui survivre, ou qui, si elle lui survit, passe le reste de sa vie dans le veuvage et comme si elle était morte au monde, cette femme est au-dessus de toutes les personnes de son sexe.

« Un homme qui fait du mal à ses semblables viole les préceptes de la loi de Dieu et oublie les instructions de ses Gourous; il ne pourra jamais être heureux, et l'infortune le suivra partout. Cet homme ressemble à un vase de porcelaine qui en tombant se casse en mille pièces et n'a plus de valeur.

« Personne ne peut emporter avec soi au tombeau les biens de ce monde; n'oublie donc jamais que tu dois mourir un jour. Si tu as été compatissant et libéral pour les pauvres, ta récompense sera grande. Heureux est l'homme qui partage avec l'indigent, qui nourrit celui qui a faim, habille celui qui est sans vêtements, et qui soulage son semblable dans le besoin; celui-là n'a que du bonheur à attendre dans la vie à venir.

« Les richesses ne servent qu'à tourmenter l'esprit de l'homme, et quelquefois même à causer sa mort. C'est donc avec raison que le sage les méprise. Il en coûte de la peine et des difficultés pour les acquérir, et encore plus de difficultés et de peine pour les conserver; car si l'on manque de vigilance un instant, le voleur survient qui les emporte, et la douleur que cette perte occasionne est souvent pire que la mort. »

Le type indou adopté dans les temps les plus anciens pour les monuments de l'art et de la littérature fut remplacé plus tard par le type javanais pur. Au lieu de puiser les éléments de leurs compositions dans les épopées sanskrites, les Javanais les empruntèrent exclusivement à leur histoire nationale. Les exploits chevaleresques du héros Pandji, que l'on a surnommé le Charlemagne de l'Orient, et qui vivait au neuvième siècle de notre ère, les aventures merveilleuses du prince Damar Woulan (*la lumière de la lune*), qui fut contemporain de la dynastie de Madjapahit, ont donné naissance à un cycle très-étendu de poëmes et de romans. Ce retour aux idées nationales marque l'époque où, vers la fin du quatorzième siècle, les doctrines religieuses de l'Inde, qui s'étaient maintenues jusque-là dans leur pureté originelle, se modifièrent en se combinant avec le culte primitif des indigènes. Ce fut alors sans doute que cessa l'usage vulgaire du kawi, qui devint une langue savante, et que les caractères carrés avec lesquels on l'écrivait furent remplacés par l'alphabet cursif actuel.

L'histoire, le drame et le roman, tels sont les genres nés dans la littérature javanaise de cette seconde époque, ou du moins ceux qui nous sont connus jusqu'à présent. Si l'on considère l'histoire du point de vue où nous placent les habitudes rigoureuses de notre esprit occidental, si l'on entend par là le récit d'une suite de faits liés par une chronologie régulière ou coordonnés dans un esprit de système, les Javanais, ainsi que les Malays et les autres nations de l'Orient, n'ont aucune composition qui mérite le nom d'*histoire*. J'appellerai donc, si l'on

veut, du nom plus modeste de *chroniques* les compilations dans lesquelles ces peuples ont accumulé à la fois des légendes traditionnelles, des faits insignifiants et des indications géographiques et historiques de la plus haute valeur, et que l'on chercherait vainement ailleurs. C'est dans ce système de rédaction que sont conçues les chroniques javanaises (*Babat*) que possède la Société royale asiatique de Londres; et dont les plus remarquables sont celles des royaumes de Djanggala (de l'année 771 à l'année 852), de Madjapahit (1146–1365), de Démak (1325–1415), et de Matarem (1415–1679). Il existe, suivant le témoignage de Raffles, dans les archives des princes javanais et des grandes familles de l'île, des pièces historiques très–importantes, et le savant anglais a tiré un parti très–ingénieux des recherches qu'avaient faites pour lui dans ces riches dépôts le secrétaire du *panghe–ran* (seigneur feudataire) de Soura–Kerta et plusieurs autres lettrés indigènes. C'est d'après ces documents qu'il a rédigé ses annales javanaises. L'ordre des règnes repose sur l'autorité de deux canons chronologiques comprenant la série des dynasties d'origine indoue qui ont gouverné Java jusqu'à la fin du quatorzième siècle.

Le sujet des *wayangs* ou drames, emprunté à la mythologie indoue, est essentiellement religieux, et sous ce rapport, ainsi que pour la simplicité de la mise en scène, ces compositions pourraient être comparées à nos anciens mystères. Une autre classe de wayangs est celle dont le sujet est puisé dans les traditions historiques, et qui retracent les amours, les exploits et les malheurs des anciens héros javanais. Sur la scène, les personnages

sont représentés tantôt par des acteurs qui, sous un masque et revêtus de costumes magnifiques, joignent les gestes d'une pantomime expressive au récit que le *dalang* ou chef de la troupe chante au son de plusieurs instruments dont la réunion compose un orchestre appelé *gamelan*, tantôt par des figures en cuir de buffle peint ou doré, de dix-huit pouces à deux pieds de haut, que l'on fait mouvoir derrière un rideau transparent. Le caractère des wayangs les assimile plutôt à un ballet qu'à une représentation dramatique destinée à offrir aux spectateurs le tableau des passions mises en jeu ou la satire des vices et des ridicules de la vie humaine.

Les romans, et sous ce titre je réunis tous les ouvrages d'imagination autres que le drame, les romans abondent dans la littérature javanaise moderne et en forment la principale richesse. La plupart de ces compositions ont un caractère élégiaque; rarement elles s'élèvent jusqu'à la majesté des conceptions et du style de l'épopée; elles brillent plutôt par la peinture des mouvements doux et tendres de l'âme, par des descriptions pleines de grâce et de fraîcheur des scènes de la nature.

La littérature malaye, ayant fixé depuis plus longtemps que la littérature javanaise l'attention des orientalistes, est aujourd'hui mieux connue; les secours ne manquent plus pour en aborder l'étude; des textes et des traductions de bons ouvrages ont été publiés. Les Anglais et les Hollandais, maîtres de l'archipel d'Asie, ont rassemblé de riches collections de manuscrits, dont la plus belle est sans contredit celle de Raffles, conservée comme sa collection javanaise à la Société royale asiati-

que de Londres. Mes recherches dans la bibliothèque de cette Société me permettront de fournir ici quelques notions sur la littérature malaye, destinées à compléter celles que nous ont données les philologues anglais.

Quoique tous les ouvrages que cette littérature possède actuellement aient été rédigés depuis l'introduction de l'islamisme, cependant le plus grand nombre, du moins ceux qui sont originaux, appartiennent, pour le fond du sujet, à des temps bien antérieurs à cet événement. En renonçant à leur ancienne foi religieuse qui leur était venue de l'Inde par l'intermédiaire des Javanais, les Malays n'ont point pour cela proscrit, comme les disciples du prophète dans la Perse et dans l'Inde, les livres que cette foi avait inspirés; chez eux, au contraire, ce sont les traditions et les croyances des âges primitifs qui constituent le fond de cette masse de poëmes et de romans que leur langue a produits.

Les deux branches de littérature cultivées par les Malays avec une prédilection marquée sont l'histoire et le roman. Ce que j'ai dit plus haut du caractère de l'histoire javanaise s'applique de tout point à la manière dont ces derniers ont traité ce genre de composition. Dans le nombre des chroniques que renferme la collection de Raffles, l'une des plus intéressantes est celle qui a pour titre : *Schedjaret Malayou* (*Généalogies Malayes*). Elle a été rédigée vers le commencement du dix-septième siècle par ordre du sultan Abdallah, roi de Malaca, et traduite dernièrement par M. le docteur Leyden. C'est un recueil de traditions historiques relatives aux radjas (rois) et aux princes les plus célèbres de l'archipel d'A-

sie et de la péninsule malaye, qui ont régné depuis la fondation de l'empire de Menangkabow dans l'île de Sumatra, vers les premiers siècles de notre ère, jusqu'à la prise de Malaca par les Portugais, en 1511. Mais de tous les manuscrits historiques de cette collection, le plus considérable et le plus précieux, c'est la grande chronique des rois de Java en deux énormes in-folios, comprenant, dans un espace de dix-sept à dix-huit cents ans, tout le corps de l'histoire javanaise, à partir des premiers siècles de notre ère jusqu'au règne du sultan Mangkou-Bouwono, quatrième du nom, lequel occupait encore le trône en 1814.

Il existe à la Société royale asiatique de Londres d'autres manuscrits d'un caractère historique; ce sont les chroniques de plusieurs États de l'archipel d'Asie, moins considérables, moins puissants que l'empire javanais, mais dont le rôle n'a pas été sans importance dans les destinées des peuples de cette partie du monde océanique. Parmi ces manuscrits se trouvent la chronique des rois de Pasay, capitale d'un État autrefois très-puissant situé sur la côte nord-est de Sumatra, et celle du royaume de Mangkassar, dans l'île Célèbes. Des recherches intelligentes faites sur les lieux et dirigées avec ce zèle éclairé qui animait Raffles et les autres savants anglais, amèneraient sans doute de nouvelles découvertes. Il n'est pas de nation ou de peuplade dans l'archipel d'Asie, si faible qu'elle soit, qui n'ait ses annales, ou du moins une liste généalogique des souverains qui l'ont gouvernée.

Dans la littérature malaye, les romans sont aussi

nombreux et conçus d'après le même plan que dans la littérature javanaise; les uns retracent la peinture naïve des scènes de la vie réelle, les autres associent des faits vrais aux créations de l'imagination, l'histoire à la mythologie. Comme dans les épopées et les pouranas indous, les limites du monde idéal y viennent sans cesse se confondre avec les limites du monde réel; les hommes, les dieux et les génies s'y trouvent en présence. Plusieurs de ces romans sont écrits en prose, d'autres, sous une forme métrique, en *slokas* ou stances de quatre vers terminés par une rime commune.

Comme chez les Grecs anciens, la poésie, chez les Malays, est toujours accompagnée du chant ou plutôt d'une sorte de récitatif. Les romans de *Bida Sari*, de *Kin Tambouhan* et de *Salimbari* forment des poëmes d'une étendue considérable, qui jouissent d'une grande célébrité parmi les peuples de l'archipel d'Asie. Ces compositions sont remarquables par la simplicité de l'action, par le pathétique des situations, par l'expression des sentiments tendres et gracieux qui y dominent. Celle qui porte le titre de *Kin Tambouhan* retrace, dans un simple et touchant récit, l'histoire des malheurs d'une jeune princesse javanaise. Kin Tambouhan avait été élevée dans la captivité, à la cour de la reine de Madjapahit, avec le prince Radin, héritier présomptif de la couronne. Les deux enfants s'aimèrent dès qu'ils se connurent; ils grandirent en s'aimant toujours. Lorsque Radin fut en âge d'être marié, la reine rechercha pour lui une haute et puissante alliance : elle demanda la main de la fille du roi de Bendjar Koulen; mais, craignant que l'atta-

chement de Radin pour Kin Tambouhan ne mît obstacle à cette union, elle résolut de la faire périr en secret.

La reine donna ordre de faire venir le bostandji. Le bostandji accourut, et lorsqu'il se fut prosterné au pied du trône, elle lui dit : — Prends avec toi Kin Tambouhan, et emmène-la dans les bois. A quoi elle ajouta à voix basse : Fais-la disparaître de manière qu'on ne la voie plus. Ne t'avise pas de t'écarter de mes ordres. — Le bostandji se retira en s'inclinant profondément. Tous ceux qui étaient présents sentirent leurs cœurs palpiter ; ils pâlirent, et leurs membres tressaillirent. Ils disaient en eux-mêmes : — Le caractère de cette reine est bien méchant ; elle a une malice diabolique, et son âme est dominée par les passions les plus basses. Toutes les princesses étaient émues de pitié en voyant la contenance de Kin Tambouhan. La reine reprit : — Qu'on l'emmène à l'instant, et si vous rencontrez le prince dans la forêt, dites-lui de se rendre auprès de moi sur-le-champ. Le bostandji s'inclina de nouveau en recevant ces ordres, et assura la reine qu'ils seraient accomplis avant la fin de la journée. — Alors Kin Tambouhan se leva et descendit les degrés du palais à pas lents, suivie de son amie Kin Tédahan, qui la consolait ; le bostandji marchait devant elles. — Aux yeux des personnes qui la virent s'éloigner, elle parut calme comme la lune au milieu des nuages qui passent dans le ciel, aussi brillante que cet astre lorsque son disque apparaît tout entier et semble luire avec plus d'éclat à mesure qu'on le contemple. — Tous les spectateurs étaient émus de compassion. Kin Tambouhan ne jeta pas un regard en arrière. Parvenue à la porte extérieure du jardin, elle s'assit pour prendre un peu de repos. — Frappée de l'idée que son existence allait finir, elle pensait à la tendresse de son ami et au malheur d'en être séparée. — Il n'y a pas apparence de rencontrer, disait-elle, mon bien-aimé Radin Inou. Les larmes ruisselaient de ses yeux, et ses deux compagnes partageaient sa douleur. — Le bostandji dit à Kin Tambouhan : — Hâtons-nous, madame, d'avancer vers la partie de la forêt où le gibier abonde, afin que nous puissions rencontrer promptement le prince. — Parvenue au bord d'un ruisseau dont la rive ver-

devant s'inclinait en une pente douce, elle se sentit accablée d'une lassitude extrême, et elle prit les mains de ses deux compagnes. — Sa respiration agitée faisait le même bruit que le vent qui souffle avec violence. Elle se reposa un moment au pied d'un arbre, ne sachant pas si elle aurait la force d'aller plus loin. — Le bostandji dit de nouveau aux princesses : Avançons doucement, je vous en prie ; nous aurons bientôt fini de traverser la forêt, et nous arriverons à l'endroit de la chasse. — Kin Tambouhan se mit en marche de nouveau, faisant effort pour traîner ses pieds après elle. — Le chant des oiseaux au plumage velouté ne faisait qu'ajouter à sa mélancolie, en lui rappelant les conversations de Radin lorsqu'il l'amusait aux heures de loisir. — Les princesses arrivèrent auprès d'un rocher uni auquel la nature avait donné la forme d'un siége. Leur conducteur se tournant alors vers Kin Tambouhan : Ici, madame, lui dit-il, est le lieu de notre repos. Kin Tambouhan monta sur le rocher et s'assit les pieds pendants, parce qu'elle était lasse. — Kin Tédahan, sa fidèle confidente, lui dit : J'éprouve de vives alarmes depuis que nous sommes dans cette solitude, où l'on n'aperçoit les traces d'aucune créature humaine. — Ces paroles accrurent l'anxiété de sa maîtresse, et des larmes semblables à des perles coulèrent le long de ses joues ; elle ne prononçait pas un seul mot, se contentant d'essuyer les pleurs que ses yeux répandaient. — Ses deux compagnes pleuraient aussi et restaient plongées dans la stupeur. Kin Tambouhan, se levant, dit : Pourquoi, bon vieillard, nous as-tu amenées ici, maintenant que le jour est si avancé ? Le prince Radin serait-il encore à une grande distance ? — Le bostandji répondit d'un air morne : C'est ici, madame, le terme de notre voyage. Votre esclave a reçu ordre de la reine de conduire votre altesse dans cette forêt et de vous y donner la mort, à cause de vos liaisons avec le prince Radin, qui était fiancé à une princesse de Bendjar Koulen, et qui pourrait maintenant refuser de la prendre pour femme. — Le cœur du bostandji était ému d'un vif sentiment de pitié. Il s'approcha avec respect de la princesse, et lui dit d'une voix douce :— Pardonnez, ô madame ! à votre esclave d'être obligé de porter les mains sur votre personne. Comment pourrait-il s'en dispenser,

dans la crainte qu'il a d'être soumis à l'épreuve du serment? — Mes ordres portent qu'aujourd'hui je dois vous ôter la vie, et il ne m'est pas possible de les éluder. — La princesse lui répondit : Bon vieillard, je n'ai qu'une grâce à te demander. Si tu rencontres le prince mon seigneur, porte-lui mes tendres souvenirs; dis-lui mes vœux pour qu'il trouve le bonheur dans l'union qu'il va contracter, pour que son règne soit long et prospère. — Kin Tédahan, ayant entendu les paroles de sa maîtresse, fut accablée de douleur, et, comme elle tenait la tête courbée sur ses genoux, — ses larmes, en ruisselant, mouillèrent les vêtements de Kin Tambouhan. Depuis votre enfance, dit-elle, j'ai pris soin de vous, tandis que nous habitions encore à Tandjong Poura; — jamais aucun nuage ne vint troubler notre amitié, et nous avons été compagnes dans l'infortune. Mon désir est depuis longtemps que nous ne soyons pas séparées au moment de la mort. La réflexion ne fait qu'accroître ma douleur, et mon cœur se brise au dedans de moi. Frappe-moi la première, ô mon père! que je ne sois pas témoin du sort de ma maîtresse! — La princesse dit alors avec dignité : Exécutez les ordres de votre reine. — Ces paroles touchèrent le cœur du bostandji, que ses propres sentiments auraient empêché d'agir. —Il tira son kris (poignard), et le remit encore dans le fourreau; mais enfin il lui plongea la lame longue et acérée dans le sein, de manière que l'arme sortait par derrière. — Kin Tambouhan, en recevant le coup fatal, tomba sans mouvement à terre[1].

Dans cette revue de la littérature malaye, je n'aurai garde d'oublier les codes de lois, restes vénérables de toutes les civilisations qui se sont succédé dans l'archipel d'Asie, et, de tous les monuments que cette littérature a produits, ceux qui sont peut-être le plus véritablement historiques. Conservées pendant une longue suite de siècles par la tradition dans la mémoire des vieillards et des chefs de tribus, les lois malayes furent rédigées

[1] Poëme de *Kin Tambouhan*, manuscr. 7, coll. Raffles.

par écrit vers la fin du treizième siècle. Le plus simple examen suffit pour prouver qu'elles appartiennent à diverses époques et à différents degrés de développement social. Les unes, comme celles qui sont relatives à la pêche et à la chasse, décèlent les habitudes de l'homme encore voisin de l'état de nature, tandis que les autres, en nous montrant le droit de propriété parfaitement défini et exercé dans de très-larges limites, en nous faisant connaître une législation pénale très-complexe, un droit maritime qui suppose des relations commerciales très-étendues, portent avec elles la preuve qu'elles durent naître au sein d'une société régulièrement organisée.

Le conte, ce délassement favori des Orientaux, qui occupe dans les habitudes de leur vie la même place que les représentations scéniques dans celles des peuples européens, le conte est en vogue chez les Malays et forme une des branches de leur littérature. Leurs improvisateurs pourraient lutter, suivant le témoignage de M. Newbold, pour le charme et la fécondité des récits, avec les conteurs si fameux de la Perse moderne. Ce savant voyageur rapporte avoir vu souvent, dans les villages malays, tous les habitants réunis, après la prière du soir, autour d'un ancien ou de l'Imam, et écoutant avec avidité un de ces récits merveilleux [1].

Les Malays ont une sorte de composition métrique qui est pour eux l'objet d'un culte national; c'est le *pantoun*, petit poëme composé d'une ou plusieurs stances à

[1] *Newbold's British Settlements in the straits of Malaca*, t. II, chap. XX.

rimes croisées, et se prêtant aussi bien à l'épigramme, aux jeux d'esprit, qu'à l'expression des sentiments de l'amour. A la pensée contenue dans les deux premiers vers, et exprimée sous une forme symbolique ou par une image vivement dessinée, succède dans les deux derniers une pensée morale ou une maxime pratique, qui est la contre-partie et l'explication du symbole ou de l'image. La forme du pantoun est principalement consacrée aux combats de poésie, que ces peuples aiment avec passion. Deux interlocuteurs récitent des stances alternatives, qui doivent se lier l'une à l'autre par la continuation du sens, s'attaquent et se répondent ainsi pendant plusieurs heures, jusqu'à ce que l'un des deux jouteurs s'avoue vaincu. Dans l'impossibilité de donner ici une idée des règles métriques auxquelles le pantoun est assujetti, et qui en font la difficulté, je me bornerai à faire connaître, par la traduction d'un de ces petits poëmes, la nature des idées qu'ils admettent le plus habituellement, et la manière dont elles se contrastent et s'enchaînent. C'est à l'auteur des *Orientales* qu'est due cette version, dont le mérite est de reproduire dans un mot-à-mot fidèle la fraîcheur et la simplicité de l'original :

Les papillons voltigent vers la mer,
Qui du corail baigne la longue chaîne :
Depuis longtemps mon cœur sent de la peine,
Depuis longtemps j'ai le cœur bien amer.

Les papillons voltigent vers la mer,
Et vers Bandan un vautour tend ses ailes :
Depuis longtemps, belle parmi les belles,
Plus d'un jeune homme à mon regard fut cher.

Et vers Bandan un vautour tend ses ailes,
Ses plumes là tombent sur Patani :
Plus d'un jeune homme à mon cœur fut uni,
Mais tout le cède à mes amours nouvelles.

Dans la poésie satirique et morale, dans le genre de l'épître, les Malays possèdent un grand nombre de compositions. W. Marsden en a donné des extraits. La biographie, les relations de voyage, figurent aussi parmi les genres auxquels ils se sont exercés. Les mémoires d'une famille malaye, rédigés par La-uddin, un de ses membres, et traduits par le savant orientaliste que je viens de citer, sont remplis de détails intéressants sur la vie domestique de ces peuples. Enfin, M. Newbold a découvert récemment et traduit un manuscrit consacré à l'exposition des procédés employés pour la trempe des kris ou poignards, dont l'acier jouit d'une célébrité si méritée.

Mais un des traits les plus remarquables de la littérature malaye, c'est de posséder des versions de presque tous les bons ouvrages qui existent dans les autres littératures de l'Orient. Infatigables compilateurs ou traducteurs, les Malays ont mis à contribution l'arabe, le persan, le sanskrit, les idiomes vulgaires de l'Inde, le siamois, le javanais, etc. On conçoit toute l'utilité de ces traductions, lorsqu'elles reproduisent, par exemple, des ouvrages dont l'original est perdu ou écrit dans un idiome pour l'étude duquel les secours sont nuls ou très-rares, comme le siamois et la plupart des dialectes transgangétiques.

L'esquisse rapide des littératures malaye et javanaise qui vient de passer sous les yeux du lecteur ne doit être

regardée que comme un travail provisoire. Nous sommes loin d'avoir encore en Europe tout ce qu'elles ont produit de remarquable ou de curieux. Pour en juger le caractère, pour en apprécier le mérite, il est de toute justice d'attendre qu'elles aient été l'objet des mêmes recherches persévérantes que les autres littératures de l'Orient, et qu'un nombre plus considérable de manuscrits ait été recueilli.

D'autres peuples de l'archipel d'Asie ont, comme les Malays et les Javanais, une littérature cultivée. Dans ce nombre sont les Bougui, ce peuple de hardis navigateurs qui habitent l'île Célèbes. Suivant le témoignage de Raffles, ils ont des chroniques, des recueils de traditions, ainsi que des romans et des poëmes dont l'amour, la guerre et la vie maritime sont les thèmes les plus ordinaires. Il serait d'autant plus à désirer que l'on rapportât en Europe quelques-uns de ces ouvrages, que la langue dans laquelle ils sont écrits commence à être cultivée avec succès par les Anglais, et qu'elle est parlée par une race d'hommes dont les mœurs et les institutions présentent un caractère curieux d'originalité.

Si dans la famille océanienne il n'y a que les peuples de l'archipel d'Asie qui aient des monuments littéraires, chez tous sans exception il existe une poésie populaire et traditionnelle. La science moderne, en recueillant avec un soin religieux les chants populaires des nations européennes, nous a appris combien ces chants, d'une inspiration si vraie et si profonde, étaient précieux pour la connaissance de leur vie intime et riches de faits historiques.

Chez les races océaniennes, depuis la pointe de Sumatra jusqu'à Taïti, la poésie peut être considérée comme une manifestation spontanée de l'énergie morale qui accompagne presque toujours le déploiement des forces physiques. Il est à peine un seul travail domestique qui n'ait un chant particulier dont la cadence suit ou dirige le mouvement du corps, et l'intonation de ce chant, énergique ou douce, se mesure sur la nature de l'action violente ou paisible qu'il accompagne. Dans leurs chansons nautiques, les vers tombent avec les coups de rame, plus pressés, plus forts, à mesure que les vents déchaînés menacent leurs frêles embarcations. S'ils abattent un arbre, ils ont une chanson, et l'arbre doit craquer à chaque refrain. Leur chant de guerre est un cri de fureur ; c'est plus qu'une menace, c'est déjà presque un combat.

De tous ces chants, le plus curieux peut-être est celui que ces peuples récitent lorsqu'ils travaillent à abattre les arbres de leurs forêts, car ce chant paraît avoir eu dans l'origine un caractère religieux et propitiatoire. L'on sait que presque toutes les tribus de race océanienne ont rendu aux arbres un culte superstitieux, comme à des transformations (*hantou*) des générations précédentes. Cette croyance, dont on retrouve les traces dans toute la péninsule transgangétique et même dans le Tonquin, peut expliquer et l'origine de ces chants destinés à apaiser les esprits-arbres, et les récits de quelques voyageurs arabes qui représentent la récolte des gommes odorantes et la coupe des bois de

senteur comme accompagnées de sacrifices humains[1].

Mais c'est chez les Tagalas, nation la plus considérable et la plus civilisée de l'archipel des Philippines, que la poésie populaire a atteint un degré remarquable de développement. Les anciennes traditions religieuses, les généalogies, les exploits des héros, sont pieusement conservés dans des chants historiques qu'ils apprennent dès leur enfance, et qu'ils récitent dans leurs travaux, leurs longs voyages, leurs festins et leurs lamentations funéraires.

Les habitants de la Nouvelle-Zélande ont un grand nombre de poésies traditionnelles d'une très-haute antiquité, et dont ils ignorent l'origine et même le sens allégorique. Comme les Taïtiens, ils peuvent improviser sur toutes sortes de sujets, et leurs annales sont des chants qui leur servent à conserver le souvenir des événements remarquables et des hauts faits de leurs guerriers.

Les navigateurs qui, depuis trois siècles, parcourent les mers de la Polynésie, ont à peine accordé jusqu'à présent quelque attention à l'étude des poésies traditionnelles et des croyances qui ont cours parmi les insulaires qu'ils ont visités. Combien ne serait-il pas à désirer qu'un pareil travail, si utile pour la connaissance des origines de la famille océanienne, fût entrepris par un voyageur familiarisé avec les recherches philologiques, avant que notre civilisation européenne, introduite aujourd'hui

[1] Jacquet, *Journal Asiatique*, décembre 1833; et Marini, *Histoire du Tonquin*, p. 47.

chez ces peuples, ait fait entièrement disparaître ces derniers vestiges de leur primitive nationalité!

Il me reste maintenant à envisager l'étude du malay sous le rapport commercial et politique.

III.

La nature, en dotant l'archipel d'Asie des dons les plus précieux, en l'entourant de mers calmes qui le sillonnent comme autant de canaux navigables, et ouvrant dans tous les sens des voies faciles de communication, la nature semble avoir créé l'archipel d'Asie pour être un des grands marchés du globe. Là, sur un sol d'une fécondité presque sans limites, croissent toutes les productions tropicales, et d'autres qui se refusent à naître ailleurs : des gommes précieuses, des bois de senteur, et ces épices si recherchées par tous les peuples, par l'Européen civilisé et l'Asiatique voluptueux comme par l'habitant barbare de l'Afrique. Les richesses métalliques de cette terre fertile ne sont pas moins considérables que les productions végétales qu'elle donne à l'homme. L'étain y est plus abondant que partout ailleurs, et l'or y est peut-être aussi commun qu'il l'était autrefois en Amérique. Les flancs des montagnes recèlent l'émeraude, le rubis et le diamant. Il me suffira de retracer ici l'histoire du commerce dont l'archipel d'Asie a été le centre, de montrer l'importance qu'il eut dans les âges qui précédèrent le nôtre, celle à laquelle il s'est élevé de nos jours, pour prouver l'utilité qu'il y a pour

nous à acquérir, par l'étude du malay, la connaissance des ressources qu'offrent les contrées où cet idiome est répandu.

Diodore de Sicile est le premier des écrivains de l'antiquité où l'on rencontre quelques indications géographiques applicables d'une manière plausible aux pays de l'archipel d'Asie. Il raconte qu'un Grec, nommé Iamboule, traversant l'Arabie pour se rendre dans la patrie des aromates, fut enlevé par des brigands, traîné en Éthiopie, et de là transporté, comme l'exigeait une superstition nationale, dans une île australe située au milieu de l'Océan. Il ajoute que ce ne fut qu'après une longue traversée qu'Iamboule aborda à cette île mystérieuse, et que plus tard, contraint d'en sortir, il lui fallut quatre mois de navigation pour atteindre les côtes de l'Inde. Cette relation, qui, sous une forme romanesque, contient des détails très-vrais au fond, prouve, par l'absence de toute détermination géographique précise, que les Grecs, au premier siècle de notre ère, n'avaient qu'une idée très-vague de l'archipel situé au sud de la péninsule de Malaca. L'expédition d'Alexandre ne leur avait rien appris sur ces contrées, et peut-être les Indiens eux-mêmes, du moins ceux du Pendjab, qu'ils fréquentèrent, n'en avaient aucune connaissance. Pour déterminer l'époque où les marchands étrangers y pénétrèrent pour la première fois, il est nécessaire de savoir que, parmi les objets du commerce oriental, les seuls qui appartiennent en propre à l'archipel d'Asie sont le fruit du giroflier et celui du muscadier. Ses autres productions se retrouvent ailleurs, le coton et le

poivre, dans l'Inde, l'encens dans l'Arabie, et la cannelle est originaire de Ceylan. Or, c'est de ces diverses parties de l'Orient, et non de l'archipel d'Asie, que les anciens recevaient ces denrées dans les siècles antérieurs à l'ère vulgaire. Ce qui confirme cette induction, c'est que le périple de la mer Erythrée, que l'on suppose avoir été écrit dans la treizième année du règne de Néron, ou l'an 63 de notre ère, et qui contient une liste détaillée des articles du commerce oriental qui figuraient dans les marchés de l'Egypte, de l'Arabie et des côtes de l'Inde, le périple ne fait aucune mention du girofle ni de la muscade. Ce n'est qu'un siècle plus tard, c'est-à-dire de l'an 176 à l'an 180, sous le règne des empereurs Marc-Aurèle et Commode, que l'on trouve pour la première fois ces deux objets mentionnés parmi ceux qui étaient soumis à un droit de douane à l'entrée du port d'Alexandrie, en vertu d'une loi qui nous a été conservée dans le Digeste[1].

Quels peuples arrivèrent les premiers dans l'archipel d'Asie? Les Indous, sans aucun doute, qui en étaient séparés par la plus courte distance, et qui n'avaient qu'à ouvrir les voiles de leurs navires aux moussons, dont la périodicité rend la navigation de ces mers si facile. On voit déjà dans le périple que l'on construisait dans l'Inde

[1] Liv. XXXIX, tit. IV, loi 16, § 7. Il résulte des nouvelles recherches faites par M. Pardessus, que le clou de girofle est mentionné dans Pline, *Hist. nat.*, XII, 15. L'introduction de cet article de commerce dans les marchés de l'Occident doit alors être placée un siècle plus tôt que la date que j'avais fixée d'après l'autorité de M. John Crawfurd, et du docteur Vincent.

des vaisseaux sur lesquels on longeait la côte de Coromandel pour se diriger ensuite vers le Gange, et jusqu'à la presqu'île orientale c'est-à-dire de Malaca, laquelle portait le nom de *Chrysè*, c'est-à-dire *Dorée*, à cause de l'or que l'on en tirait en abondance. La preuve que j'ai déduite, en rapprochant le périple du tarif de douane décrété par Marc-Aurèle, que ce ne fut pas avant le deuxième siècle que les productions de l'archipel d'Asie furent connues dans l'Occident, s'accorde avec le témoignage des écrivains malays et javanais sur l'arrivée des colonies indoues à Java dans le premier siècle de notre ère ; date après laquelle on peut supposer qu'il fallut un siècle d'intervalle pour que ces productions, répandues dans l'Inde, aient été de là dirigées vers les marchés de l'Egypte.

Les peuples qui habitent les côtes de l'Arabie, peuples essentiellement navigateurs et marchands, et que les annalistes hébreux et les historiens d'Alexandre nous représentent comme livrés, depuis la plus haute antiquité, à un trafic suivi avec l'Inde, durent naturellement en rapporter les produits qui y avaient été nouvellement introduits de l'archipel d'Asie. De leurs mains, les marchandises de l'Inde passaient dans celles des Grecs d'Egypte, qui, par la navigation de la Méditerranée, les distribuaient dans toutes les parties du monde occidental, et qui furent, jusqu'à la destruction de l'empire romain, les agents de ce commerce intermédiaire dont les Phéniciens avaient été les maîtres dans des temps antérieurs, et qui plus tard, au moyen âge, fit la fortune des républiques italiennes. Depuis l'époque où s'établirent

les premiers rapports des Indous avec les indigènes de l'archipel d'Asie jusqu'au milieu du sixième siècle, le seul écrivain qui fasse une mention expresse du commerce oriental, c'est Cosmas, surnommé l'*Indicopleustes*, dont l'ouvrage porte la date de 547. Il n'en est pas moins certain que, pendant toute cette période, ces relations conservèrent une très-grande activité. L'usage des épices de l'archipel d'Asie était devenu un besoin pour les peuples occidentaux, et d'ailleurs ces produits ont formé dans tous les temps une branche trop lucrative de commerce, pour supposer qu'elle ait été négligée après avoir été une fois connue. Il est certain aussi que rien ne fut changé au mode de communication par lequel ces relations avaient lieu.

Quoique d'un autre côté les marchands grecs, établis sur les côtes de la mer Noire, soient allés chercher les denrées de l'Inde dans la Bactriane, où elles étaient apportées par le haut Indus, ce furent la Syrie et l'Égypte qui restèrent, pendant cette première période, les grands entrepôts du commerce oriental.

Lorsqu'à la voix de Mahomet les tribus de l'Arabie se furent réunies en un corps de nation, et que l'Alcoran leur eut inspiré cet esprit d'enthousiasme et de prosélytisme religieux qui donna à leur empire un si prodigieux développement, les navigateurs arabes, qui, auparavant, ne s'étaient jamais avancés à l'est plus loin que la côte de Malabar et Ceylan, franchirent le cap Comorin et remontèrent la côte de Coromandel. Dans les premiers temps de l'islamisme, leurs vaisseaux partaient des ports qu'ils occupaient sur la mer Rouge et

l'Océan, Moka, Djedah, Aden. Mais dès qu'ils se furent rendus maîtres de l'Égypte et de la Perse, et qu'ils eurent puisé dans leur contact avec les Grecs quelques principes d'astronomie nautique, leurs expéditions se firent à la fois par le golfe Persique et la mer Rouge, et dans des limites beaucoup plus reculées qu'auparavant. Nous lisons, dans la relation de deux voyageurs arabes du neuvième siècle, que, deux cents ans environ après la prédication de Mahomet, ces expéditions s'étendaient jusqu'à la Chine, où les Arabes avaient des colonies. En s'y rendant, ils durent nécessairement traverser l'archipel d'Asie, et sans doute aussi entrer en rapport avec les indigènes. Cependant, ce n'est que quatre siècles plus tard, vers le commencement du treizième siècle, qu'ils y fondèrent des établissements permanents. J'ai dit plus haut comment les écrivains malays et javanais s'accordent tous pour fixer à cette époque l'introduction de l'islamisme parmi les populations de l'archipel d'Asie.

Les deux périodes pendant lesquelles le commerce des Arabes avec cette partie de l'Orient et avec l'Inde fut le plus florissant, embrassent les temps de leur plus haute puissance et de leur plus grande prospérité. La première, qui s'ouvre au neuvième siècle, est contemporaine de l'empire des khalifes de Bagdad et se prolonge avec plus ou moins d'éclat, suivant les vicissitudes de cette dynastie, jusqu'au moment où, vers la seconde moitié du treizième siècle, elle fut renversée par les armes des Mongols. La ville de Bassora, assise au confluent de l'Euphrate et du Tigre, recevait par le golfe Persique les marchandises de l'Inde, qui, par la navigation intérieure, arrivaient jusque dans la Syrie,

et de là passaient aux mains des marchands italiens ou lombards, qui les répandaient dans toute l'Europe. La seconde période est celle où l'Égypte, soumise à la puissante domination des sultans mameloucks, vit, dans la seconde moitié du treizième siècle, les Vénitiens, dépossédés par les Génois du commerce de la mer Noire, venir chercher dans le port d'Alexandrie les denrées de l'Inde apportées par la mer Rouge et le Nil.

Tout le monde sait la haute importance du commerce oriental pendant les deux périodes que je viens d'indiquer, l'activité qui en marqua le développement, malgré les bulles des papes qui interdisaient, sous peine d'excommunication, tous rapports avec les infidèles, et le degré de splendeur auquel parvinrent, en s'y livrant, Venise, Gênes et les autres villes commerçantes de l'Italie.

Les documents nous manquent pour déterminer dans quelle proportion les productions de l'archipel d'Asie entraient dans le commerce général de l'Orient avant la découverte du cap de Bonne-Espérance. La richesse et l'abondance de ces productions nous autorisent à penser que cette proportion fut très-forte, et rien ne prouve qu'elle fût alors moindre que ce qu'elle a été depuis l'époque où le chiffre nous en est connu, et où il n'a jamais cessé d'être très-considérable.

A l'appui de cette induction, nous avons le témoignage de Marco Polo, qui visita l'archipel d'Asie à la fin du treizième siècle. D'après la nature des observations du voyageur vénitien, il est évident qu'elles s'appliquent pareillement à un état de choses antérieur à l'époque où

il vivait. « L'île de Java, dit-il, abonde en riches productions. Le poivre, la noix muscade, le girofle, etc., ainsi que toutes les autres épices les plus estimées, naissent dans cette île. Ces richesses y attirent un grand nombre de vaisseaux chargés de marchandises sur lesquelles on fait des profits considérables. La quantité d'or que l'on y recueille est au delà de tout ce que l'on peut calculer ou imaginer. C'est de cette île que les marchands de Zaï-Toun et de Mandji ont importé et importent encore aujourd'hui ce métal en très-grande quantité, et que l'on retire la majeure partie des épices qui se consomment dans le monde entier[1]. » Marco Polo parle aussi du commerce immense qui se faisait dans le port de Malaca, et de la richesse des productions végétales qui se trouvaient dans l'île de Sumatra, désignée dans la relation du voyageur vénitien sous le nom de *Java la mineur*. . . .

La recherche des épices orientales donna lieu aux deux plus grands événements qui aient marqué l'histoire des progrès matériels de l'humanité, la découverte de l'Amérique et celle d'une route maritime aux Indes par le cap de Bonne-Espérance. Le succès de l'expédition de Vasco de Gama eut pour résultat de changer immédiatement le système commercial du monde entier, système assujetti depuis trois mille ans à la même direction, et de faire passer la civilisation, les richesses et la prépondérance politique à d'autres nations que celles qui en avaient eu jusqu'alors le privilége. Quatorze ans après leur départ de Lisbonne, en 1497, les Portugais recueillaient leur

[1] Liv. III, chap. VII, éd. marsden, p. 590.

premier chargement d'épices sur les lieux mêmes où la nature les produit.

Le prosélytisme religieux et cet esprit chevaleresque qui les poussait aux plus aventureuses entreprises, furent les principaux mobiles qui les dirigèrent dans la conquête de l'Orient. Les bénéfices du négoce ne venaient pour eux qu'en seconde ligne; néanmoins, l'esprit de liberté qui présida à leur système de colonisation donna à leurs établissements commerciaux un degré de prospérité inouï. La ville de Malaca, dont Alphonse d'Albuquerque s'était emparé en 1511 après un combat sanglant, devint le siége de leur puissance et le théâtre de la lutte qu'ils soutinrent contre les souverains d'Atcheh, dont la capitale, située à la pointe nord-ouest de Sumatra, s'élève de l'autre côté du détroit comme la rivale de Malaca. En nous retraçant les détails de cette lutte, les écrivains portugais énumèrent les ressources maritimes et militaires qu'y déployèrent ces princes indigènes, et qui attestent l'immensité de leurs richesses. Des quatre flottes qu'ils envoyèrent contre Malaca, la troisième comptait plus de cinq cents embarcations, dont cent étaient des galères plus grandes qu'aucune de celles construites jusqu'alors en Europe, et portant chacune de six à huit cents hommes et un train considérable d'artillerie. Et ce qui montre que les historiens portugais n'ont en rien exagéré l'opulence des rois d'Atcheh, c'est le témoignage de l'écrivain arabe Ebn-Batouta sur l'importance et l'étendue du commerce dont leur port était le centre, et l'empressement avec lequel les souverains de l'Europe sollicitèrent plus tard leur alliance.

Élisabeth, reine d'Angleterre, écrivait au roi d'Atcheh. *son très-cher frère*, une lettre que l'on conserve encore dans les archives de Londres, avec la réponse du roi d'Atcheh *à son très-cher frère* Jacques Ier, qui lui avait envoyé une ambassade.

Le succès des Portugais enflamma l'ardeur des Espagnols à s'ouvrir, eux aussi, l'accès des pays aux épices ; mais c'est par une autre route qu'ils y parvinrent. Magellan, après avoir franchi le détroit qui porte son nom, s'avança dans le grand Océan, et, se dirigeant vers le nord, découvrit, en 1521, les Philippines, où cet illustre navigateur trouva la mort. Ce ne fut cependant que quarante-cinq années plus tard que les Espagnols songèrent à faire la conquête de ce riche et vaste archipel, qui ne leur fut assuré que lorsque, en 1571, ils se furent emparés de Luçon, la plus grande des îles qui le composent, et qu'ils y eurent fondé Manille.

Depuis la première apparition des Portugais dans l'archipel d'Asie, un siècle s'écoula avant que les nations du nord de l'Europe songeassent à partager avec eux le commerce de ces riches contrées. Vers la fin du seizième siècle, une escadre hollandaise y parut sous le commandement de Houtman, qui avait été longtemps dans l'Inde au service du Portugal. La Compagnie des Indes Orientales, formée en Angleterre en 1601 par un décret d'Élisabeth, y envoya une escadre de quatre vaisseaux qui aborda l'année suivante au port d'Atcheh. Dix-neuf années plus tard, des vaisseaux français y arrivèrent sous la conduite du capitaine Beaulieu. Malheureusement, la jalousie des autres Européens qui nous

avaient devancés parvint à rendre nos compatriotes suspects, et fit manquer le résultat de leur mission. La tentative faite plus tard par Louis XIV pour nous ouvrir le royaume de Siam et faire dominer le pavillon français dans ces mers, échoua également. Les Anglais et les Hollandais furent plus heureux, ou plus persévérants si l'on veut. Au bout de quinze années, les premiers avaient établi des comptoirs dans la péninsule de Malaca, sur plusieurs points de Sumatra et de Java, à Bornéo, dans les îles Banda et Célèbes, à Siam, au Japon, et bientôt après dans le royaume de Cambodje, dans la Cochinchine, aux îles Formose et Chusan, et à Macao en Chine. Les développements de la puissance hollandaise ne furent pas moins rapides. A côté des établissements anglais, les Hollandais avaient fondé presque partout des établissements rivaux ; mais bientôt, sur plusieurs points, ils parviennent à rester seuls maîtres du terrain en faisant chasser les Anglais par les naturels, qu'ils soulevaient contre eux. Dans le même temps, les Moluques, enlevées aux Portugais, leur obéissent et leur assurent le monopole des épices les plus précieuses. En 1621, ils fondent à Java la ville de Batavia, et, au bout de quelques années, c'est déjà la rivale de Goa et la plus riche des colonies européennes dans les mers d'Orient. Plus tard, s'étant ligués avec le souverain d'Atcheh, ils s'avancent contre Malaca, s'en emparent, et enlèvent sans retour cette magnifique colonie aux Portugais.

Les profits des compagnies anglaises et hollandaises engagées dans ces spéculations d'outre-mer étaient énormes dans les commencements, malgré les erreurs

multipliées qui durent signaler les premiers voyages, et les dépenses considérables qu'entraînaient les armements destinés à protéger ces expéditions ; car les États européens n'avaient pas encore à cette époque une marine militaire pour défendre leur marine marchande. Dans les douze premiers voyages, les profits des compagnies anglaises s'élevèrent de 95 à 320 pour 100. Les Hollandais, plus avancés alors que les Anglais dans l'art de la navigation, durent faire un gain encore plus considérable. Diverses causes qu'il serait trop long d'énumérer amenèrent une diminution dans les bénéfices des compagnies anglaises, en les réduisant successivement à un taux très-minime, qui bientôt ne suffit plus pour couvrir les frais d'armement. Dans les trois derniers siècles, le principal commerce de l'archipel d'Asie resta aux mains des Hollandais ; eux seuls y conservèrent de grands établissements, tandis que les Anglais se virent réduits à n'y posséder que de petits comptoirs. C'est donc chez les premiers qu'il est intéressant de suivre les phases de ce commerce et d'en étudier les ressources.

Les registres officiels de la Compagnie des Indes hollandaises constatent que depuis 1603, époque qui date presque de l'origine de la compagnie, jusqu'en 1693, les revenus tirés des colonies s'élevèrent successivement de 60 à 120 millions de francs par année, sans compter les bénéfices doubles et triples que ces revenus produisaient par le commerce d'Europe. Depuis 1697, ce chiffre commença à décroître annuellement ; en 1730, la compagnie était en déficit ; enfin en 1770, son passif s'élevait à 233 millions de francs.

Dans son ouvrage sur *le Monde maritime*, M. le baron Walckenaër a indiqué les causes qui amenèrent cet état de décadence et de ruine. Le tableau tracé par ce savant académicien est d'autant plus curieux, que l'on y voit tout ce que la possession de l'archipel d'Asie valait aux Hollandais en dehors des revenus officiels :

« Batavia, dit-il, reçut, dans l'enfoncement de sa baie, des vaisseaux de toutes les parties du monde. Les richesses de l'Asie s'y accumulèrent; le luxe et la corruption qu'il amène y firent de rapides progrès. Le gouverneur ne sortit plus qu'accompagné d'une suite nombreuse et entouré d'une magnificence égale à celle des plus grands potentats. Les femmes des moindres conseillers ne se montrèrent plus en public qu'avec un cortége fastueux d'esclaves, resplendissantes de l'éclat des diamants et des pierres précieuses, et traînées dans des chars dorés ou de superbes palanquins. Les tables furent surchargées de ce que l'Europe et l'Asie fournissent de plus rare et de plus exquis, et l'on remplaça les eaux de Batavia, regardées avec raison comme malsaines ou peu agréables, par celles de Seltz, arrivées à grands frais du fond de l'Allemagne. Sans respect pour les mœurs et la religion, les premiers personnages de la ville avaient des sérails de plus de cinquante femmes, assortis depuis le teint des Européennes éblouissant de blancheur jusqu'à l'éclat du marbre noir des Indiennes de l'Afrique. Cependant les appointements des divers agents de la compagnie avaient été fixés à un taux très-modique et conforme à la parcimonie et à la frugalité connues de ces commerçants républicains. Les concus-

sions, les gains illicites durent donc suppléer à la modicité des appointements, et l'insalubrité du climat de Batavia ajoutait encore au désir et au besoin de faire une rapide fortune. »

La révolution française, la conquête de la Hollande qui en fut la suite, et la guerre maritime que l'Angleterre soutint contre nous, laissèrent les colonies néerlandaises de l'archipel d'Asie dans un état provisoire qui dura jusqu'à la paix de 1814[1].

Cependant la domination britannique avait fait depuis quelques années d'immenses progrès dans l'Inde. Vers la fin du siècle dernier, à peine les Anglais s'en furent-ils rendus les maîtres absolus, qu'ils sentirent le besoin de prendre dans l'archipel d'Asie une position en harmonie avec ce nouveau développement de leur puissance maritime et commerciale. Aux deux comptoirs sans importance qu'ils possédaient à Kedah dans la péninsule malaye, et à Bencoulen dans l'île de Sumatra, ils ajoutent un établissement fondé sur une vaste échelle dans l'île du Prince de Galles, située près la côte occidentale de la péninsule malaye. La guerre contre la Hollande, devenue province française, leur donne successivement Malaca, Java et les Moluques. Lorsque la paix de 1814 leur enlève ces conquêtes, ils conservent la péninsule malaye, dont la possession les rend maîtres de la navigation du détroit de Malaca, et ils fondent la colonie de Singapore dans l'île de ce nom. Placée à l'ex-

[1] La compagnie des Indes fut abolie à cette époque; depuis lors, le gouvernement néerlandais gouverne directement ses colonies, et les administre avec une sagesse et une habileté remarquables.

trémité de la péninsule malaye, cette île commande un détroit resserré qui forme le passage principal des vaisseaux se rendant dans les mers de la Chine.

Un traité conclu en 1825, entre la Hollande et la Grande-Bretagne, a partagé entre ces deux puissances la domination de l'archipel d'Asie et de la péninsule voisine. La première occupe la partie la plus riche en productions naturelles, Sumatra, Java, les Moluques; la seconde a acquis, par la possession de la presqu'île malaye et des îles adjacentes, la position commerciale la plus favorable qu'il y ait peut-être au monde pour l'établissement d'un système général d'échanges entre l'Asie orientale, l'Inde et les pays d'Occident. Les nouvelles récentes de la Chine viennent de nous apprendre que cette position s'étend maintenant jusqu'à l'île de Hong-Kong, dans l'archipel de Macao, et menace le céleste empire [1].

En devenant le centre de ces relations nouvelles entre l'Orient et l'Occident, les colonies anglaises du Prince de Galles et de Singapore ont pris en quelques années un développement dont on se ferait difficilement une idée.

La première, qui à la fin du siècle dernier n'était qu'une île misérable habitée par de pauvres pêcheurs malays, vivant dans des huttes, renferme aujourd'hui une population de quarante-cinq mille âmes [2], et la

[1] Ceci a été écrit avant les événements qui viennent de s'accomplir: on sait que depuis lors l'Angleterre a conclu la paix avec la Chine, moyennant une indemnité de 25 millions de dollars que cette dernière puissance s'est engagée à payer, et la permission de s'établir dans cinq ports ouverts aujourd'hui au commerce européen.

[2] La province de Wellesley, située le long de la côte occidentale de la péninsule de Malaca, dépend de l'île du Prince de Galles, et a une

jolie ville de George-Town, dotée de tous les établissements d'utilité publique qui recommandent nos cités d'Europe. La culture du muscadier et du giroflier, autrefois circonscrite dans les Moluques, y a été introduite avec un plein succès, et donne, avec la culture du poivrier, un revenu annuel d'un million. Comme port militaire et marchand, George-Town a une haute importance; c'est le point de relâche des vaisseaux qui vont du Bengale à la Chine, et le centre d'un commerce de transit qui s'accroît chaque jour. Depuis 1830 jusqu'en 1836, le chiffre en a quadruplé. Il s'élevait, en 1835, pour les importations, à 37,841,458 francs, et pour les exportations à 33,699,190 francs.

La seconde des deux colonies anglaises, Singapore, fondée il y a à peine vingt-cinq ans par l'auteur de l'*Histoire de Java*, sir Thomas St. Raffles, qui ne fut pas seulement un savant orientaliste, mais aussi un grand administrateur, Singapore est parvenue à un haut degré de prospérité avec une rapidité sans exemple dans l'histoire des établissements coloniaux. En 1819, ce n'était qu'une terre sauvage où une poignée de Malays vivaient à grand' peine du produit de leur pêche et de leurs pirateries. Aujourd'hui, c'est la métropole commerciale de toute cette partie de l'Orient, le centre d'une population nombreuse et active, familiarisée avec toutes les jouissances que l'industrie, le luxe et la culture de l'intelligence peuvent créer. Pour opérer ce prodige, il a suffi d'ouvrir Singapore aux vaisseaux marchands de toutes les

population d'environ 40,000 âmes, ce qui porte à 85,000 le nombre total des habitants de cette colonie.

nations, en le déclarant libre de toute perception fiscale. D'après les relevés officiels fournis par M. Newbold, le chiffre des importations s'élevait à Singapore, en 1836, à 33,093,355 francs, celui des exportations à 31,087,565 francs.

Mes recherches n'ont pu me procurer le chiffre total du revenu des colonies néerlandaises; celui que donne le règne minéral seulement est énorme. Suivant M. Newbold, Sumatra produit annuellement de 70 à 80,000 pikouls [1] de poudre d'or; Bornéo en fournit pour 13 millions de francs; l'île de Banca donne de 35 à 40,000 pikouls d'étain. Raffles porte le revenu annuel tiré de Java à 4 millions de livres sterling, ou 100 millions de francs. En fixant celui des Moluques à 20 millions, je crois que mon appréciation est encore modeste.

Aujourd'hui, ce n'est pas seulement l'archipel d'Asie, c'est tout le monde océanique qui s'ouvre aux conquêtes de l'industrie européenne. Quoique les Anglais soient maîtres d'une grande partie du continent de l'Australie, de la terre de Van Diémen, de la Nouvelle-Zélande et des principaux archipels de la Polynésie, et s'efforcent d'établir leur commerce dans cette partie du globe, il y a place encore pour les autres nations de l'Europe qui voudront s'y créer des relations avantageuses.

Ainsi agrandi dans ses limites, le commerce de l'Orient a pris un nouvel essor quant à la nature des opérations dont il est devenu l'objet. En allant recueillir les précieuses denrées de l'archipel d'Asie, l'Europe jadis

[1] Le pikoul égale 133 livres, poids anglais.

n'avait rien à y porter en retour ; son industrie n'avait point fait les progrès merveilleux dont notre siècle a été le témoin. Aujourd'hui, ses produits manufacturés entrent dans ce commerce pour une part considérable, et forment un moyen d'échange très-important pour les nations qui, comme la nôtre, ne possèdent pas de colonies dans ces pays éloignés. Chaque année, le chiffre des exportations que l'Europe y envoie s'accroît dans une haute progression. A quel immense développement la plus féconde industrie des temps modernes, celle des cotons, n'est-elle pas appelée dans des pays dont toutes les populations ne portent que des tissus de cette matière !

Au milieu de ce mouvement commercial, la France n'est pas restée en arrière des autres nations. Sans doute elle lutterait difficilement contre l'Angleterre et la Hollande, souveraines dominatrices des mers orientales ; mais il reste encore une position à prendre dans ces riches marchés : l'exemple des Américains, qui soutiennent sur plusieurs points une formidable concurrence avec l'Angleterre, est là pour le prouver. Nos grands établissements industriels de la Normandie et de l'Alsace tendent depuis plusieurs années à s'y ouvrir des débouchés qui pourront devenir de plus en plus considérables. Parmi nos villes manufacturières, il y a Mulhouse et Sainte-Marie qui exportent annuellement, tant par Marseille, Bordeaux, le Havre, que par Rotterdam, plusieurs milliers de pièces de toiles peintes, de calicots et de filés.

Dans l'état actuel de ces relations, dans la prévision de l'avenir qui les attend, est-il besoin d'insister sur

l'intérêt qui s'attache à l'étude d'un idiome qui doit en être le principal instrument, et dont l'utilité pratique est attestée par tous les navigateurs et les commerçants qui ont fréquenté les vastes parages où il est en usage?

A l'aide de cet idiome, il deviendra possible d'apprécier les productions naturelles si riches de ce sol fécond, et, je dois le dire, si mal connu; d'acquérir des notions plus exactes sur les goûts des populations qui l'occupent pour tels ou tels produits de notre industrie nationale. Si les autres nations l'ont emporté sur nous jusqu'ici par les spéculations lointaines, c'est parce qu'elles ont des idées plus arrêtées sur les mœurs, les habitudes, les préjugés et les institutions des peuples étrangers; idées puisées dans la connaissance des langues et des littératures, qui sont partout le reflet de la civilisation. N'est-ce pas d'une étude approfondie des idiomes de l'archipel d'Asie, et des ressources que présentent les pays où on les parle, qu'a jailli la pensée qui a créé Singapore et qui a doté l'Angleterre, dans ces derniers temps, du plus bel établissement commercial qu'elle ait jamais fondé?

Une autre considération domine le sujet qui vient de nous occuper. Depuis la fin du siècle dernier, la connaissance des langues et des littératures orientales a fait les mêmes progrès parmi nous que la civilisation et la puissance des Européens dans l'Orient. L'étude du sanskrit et des autres idiomes de l'Asie méridionale, d'abord circonscrite dans l'Inde anglaise, est devenue générale, et a pris dans les travaux d'érudition le rang éminent qu'elle a droit d'occuper. Les langues du nord et du centre de l'Asie, ces immenses provinces de l'empire

russe, commencent à être cultivées par les philologues de Saint-Pétersbourg et de Kasan avec une ardeur qui promet les plus heureux résultats. Le chinois, qui, depuis nos missions du dix-septième siècle, semble être devenu le domaine spécial des orientalistes français, s'offre à nous aujourd'hui, en présence de la lutte que le céleste empire soutient contre l'Angleterre, avec un nouveau caractère d'utilité et d'intérêt. L'établissement de notre domination en Afrique, les événements récents dont l'Égypte et la Syrie viennent d'être le théâtre, et ceux que l'avenir prépare, ajoutent à l'importance déjà si grande qu'a eue de tout temps l'étude des idiomes parlés dans ces contrées. Au milieu des recherches dont l'Orient est ainsi devenu l'objet, une large place appartient aux langues malaye et javanaise ; tant de points de contact les rattachent aux études asiatiques, qu'elles en forment le complément nécessaire. L'Asie a exercé sur le monde océanique une influence non moins profonde que sur notre Europe, et l'histoire de cette influence est écrite tout au long dans les monuments de ces deux langues. Considérées dans l'ensemble du système auquel elles se rattachent, elles méritent à bien plus de titres d'entrer dans le cercle agrandi de l'érudition orientale, car elles sont la clef de tout ce système, un moyen d'initiation à la connaissance d'un monde où la science aujourd'hui a tant à chercher et à découvrir.

N° 2.

EXTRAIT D'UN RAPPORT

ADRESSÉ

A L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

SUR

LES MANUSCRITS MALAYS

RELATIFS A LA LÉGISLATION

CONSERVÉS

DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES, DE KING'S COLLEGE, ET DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ASIATIQUE, A LONDRES;

RÉDIGÉ CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DONNÉES PAR L'ACADÉMIE DANS SA SÉANCE DU 12 JUIN 1840[1].

Messieurs,

Parmi les études qu'embrasse l'esprit humain, il en est peu qui, depuis la fin du siècle dernier, aient fait plus de progrès que celles qui ont pour objet les langues et les littératures de l'Orient. Au milieu des recherches intéressantes qu'elles ont fait naître, une large place appartient aujourd'hui à l'étude des idiomes parlés dans les contrées diverses et si étendues qui forment l'archipel d'Asie. Là existent de nombreuses populations ayant une littérature curieuse et variée, des documents historiques certains, et possédant une législation très-remarquable, qui seule suffirait pour attester que ces populations étaient

[1] Ces instructions ont été rédigées par une commission composée de MM. le baron Walckenaër, Pardessus, Garcin de Tassy et Eugène Burnouf, rapporteur.

parvenues autrefois à un assez haut degré de développement social. Une autre considération vient encore ajouter à l'intérêt que ces études inspirent. Les voyages de circumnavigation, qui depuis un siècle ont tant ajouté à nos connaissances géographiques, nous ont appris qu'il existe dans cette partie du globe, que l'on désigne sous le nom de *Monde océanique ou maritime*, un système de langues liées entre elles par de nombreuses affinités, système qui s'étend depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'aux dernières îles du grand Océan, et qui embrasse dans son ensemble les idiomes de l'archipel d'Asie. C'est de cette connexion, que l'on peut regarder comme un fait ethnographique de la plus haute portée, que la science doit partir désormais pour résoudre toutes les questions qui se rattachent à l'origine et aux migrations des races océaniennes, cette portion si considérable et encore si peu connue de la grande famille humaine. Déjà, en Angleterre, de savants orientalistes, W. Marsden, Raffles, Leyden et M. Crawfurd, nous ont montré tout le parti que l'on peut tirer de ces recherches nouvelles au profit de l'histoire et de la géographie. En Allemagne, un homme à la fois grand érudit et profond penseur, Guill. de Humboldt, a composé sur la langue littéraire et religieuse de l'antique Java, le kawi, un ouvrage qui est un des plus beaux monuments que la philologie ait élevés (*Ueber die Kawi sprache auf der Insel Java*). Nos grands navigateurs français ont aussi le mérite d'avoir fait beaucoup de leur côté pour ces études, en recueillant dans ces derniers temps des matériaux très-importants. C'est dans l'espoir d'ajouter à ces travaux quelques

documents nouveaux que M. le ministre de l'instruction publique m'a envoyé en Angleterre, afin d'explorer les riches dépôts de manuscrits orientaux qui existent à Londres, et que l'Académie, s'associant à la pensée de M. le ministre, m'a tracé une suite d'instructions destinées à me diriger dans les recherches auxquelles je me proposais de me livrer. De retour en France, je viens vous rendre compte, Messieurs, de la manière dont j'ai rempli la mission qui m'avait été confiée, et vous en faire connaître les principaux résultats.

Il existe à Londres trois bibliothèques riches en manuscrits orientaux, parmi lesquels figurent des manuscrits malays et javanais. Ces bibliothèques sont celles de la Compagnie des Indes orientales (*East India House*), de King's College, et de la Société royale asiatique (*Royal asiatic Society of great Britain and Ireland*). Admis à les visiter avec une entière liberté, grâce à l'obligeance et aux bons offices de M. le professeur Wilson, mon premier soin a été de faire le relevé de tout ce qui s'y trouvait de manuscrits relatifs à l'objet de mon voyage. Dans la bibliothèque de la Compagnie des Indes, et dans celle de la Société royale asiatique, les collections malaye et javanaise étaient sans catalogue : ce qui s'explique par la formation toute récente de ces collections, et par la perte que l'Angleterre a faite de ceux de ses orientalistes qui s'étaient voués à l'étude des langues et des littératures de l'archipel d'Asie.

La bibliothèque de la Compagnie des Indes n'a que deux manuscrits malays, qui n'offrent même qu'un très-faible intérêt: ce sont des traités de théologie musul-

mane, traduits de l'arabe. Mais en revanche elle se recommande par le nombre et le choix des ouvrages javanais qu'elle renferme, et qui sont de deux sortes : les uns appartiennent à cette classe de manuscrits dans lesquels on a employé le dialecte appelé à Java *pegoun*, c'est-à-dire *mixte, altéré*, parce qu'il est mêlé de termes empruntés à la théologie des Arabes, et qu'il s'écrit avec leur alphabet. Ce dialecte est spécialement consacré à l'exposition des doctrines de la foi musulmane, aujourd'hui dominante à Java. Tout porte à croire que ce changement de système graphique tient à des idées du même ordre que celles qui ont conduit certains peuples à regarder comme sacrées les formes du langage et de l'écriture sous lesquelles fut promulguée leur loi religieuse ou leur liturgie, et à conserver ces formes archaïques avec un respect inaltérable. La Bibliothèque royale de Paris possède un très-beau manuscrit javanais-pegoun, rangé à tort jusqu'à présent parmi les manuscrits madécasses, et dont j'ai signalé le premier la nature et l'origine (*Journal de la Société asiatique de Paris*, juillet 1840, p. 81). Il se compose du texte arabe de trois traités de théologie musulmane et d'une traduction interlinéaire, accompagnée de gloses en javanais-pegoun.

Les autres manuscrits javanais de la Compagnie des Indes sont écrits avec les caractères nationaux, dont la réunion constitue l'alphabet appelé TCHARAKAN. Ces manuscrits ont une valeur très-supérieure aux premiers, puisqu'ils se rattachent à cette partie de la littérature javanaise qui, empruntant ses récits et ses inspirations au souvenir des temps antérieurs à l'introduction de l'is-

lamisme dans l'archipel d'Asie, présente le plus d'originalité.

La collection malaye de W. Marsden, recueillie pendant son séjour en qualité de résident ou chef de comptoir à Bencoulen, sur la côte sud-ouest de Sumatra, a été léguée, par ce savant et modeste orientaliste, au magnifique établissement d'instruction publique connu à Londres sous le nom de King's College. La bibliothèque de Marsden, où se trouve un choix des meilleures publications auxquelles les langues de l'Orient aient donné lieu, et des plus intéressantes relations de voyages, mérite, quoiqu'elle soit peu considérable, d'être citée comme une des plus remarquables de Londres. Parmi les raretés que j'y ai vues, je mentionnerai plusieurs manuscrits en batta, langue parlée dans un district de la partie septentrionale de Sumatra. Ces manuscrits, dont l'exécution calligraphique m'a paru très-soignée, sont encore inintelligibles pour nous par le manque où nous sommes en Europe des secours nécessaires pour étudier l'idiome dans lequel ils sont écrits. Il y a lieu d'espérer, néanmoins, que cette difficulté cessera un jour, lorsque nous aurons la grammaire et le dictionnaire batta que préparent en ce moment des missionnaires anglais qui ont longtemps séjourné chez les peuples de ce nom, dans le voisinage des établissements britanniques qui existaient autrefois à Sumatra.

Aucun des manuscrits de cette collection, dont le catalogue a été publié par Marsden [1] et Jacquet [2], ni de celle

[1] Sous le titre de *Bibliotheca marsdeniana*.

[2] *Journal asiatique*, février et mars 1832.

de la Compagnie des Indes, ne m'ayant fourni des données en rapport avec les recherches que j'étais chargé de faire, je m'abstiendrai d'y arrêter plus longtemps l'attention de l'Académie.

La collection de la Société royale asiatique est la plus considérable non-seulement de celles qui existent à Londres, mais même dans toute l'Europe. Le catalogue de la partie malaye que j'ai publié dans le *Journal asiatique*[1], quoique rédigé d'après des notes prises à la hâte et très-incomplètes, peut donner une idée des richesses que cette collection renferme. Rassemblée à Java par sir Thomas Stamford Raffles, depuis 1810 jusqu'en 1815, pendant qu'il était gouverneur de cette île, elle a été donnée après sa mort à la Société royale asiatique de Londres par lady Raffles, sa veuve. Depuis lors, elle s'est accrue des livres malays rapportés de Malaca par M. le colonel Farquhar.

Dans l'impossibilité d'accomplir, pendant le peu de temps que j'avais à passer sur le sol britannique, toutes les recherches que l'Académie m'avait signalées, j'ai dû me borner aux investigations qui m'avaient été tracées par l'arrêté de M. le ministre, et auxquelles l'Académie attachait le plus d'importance.

Ma mission avait pour objet de recueillir les monuments de la législation maritime des Malays. Chez un peuple voué de tout temps à la navigation et au commerce, les lois destinées à en régler l'exercice durent acquérir un rapide développement, et prendre une large

[1] Juillet 1840.

place dans les prescriptions de ses *Ondang-ondang* ou codes de lois. La partie de ces codes qui comprend le droit usité en mer avait déjà fixé l'attention de l'illustre auteur de l'*Histoire de Java*. Il avait inséré dans le recueil publié par la Société asiatique de Calcutta sous le titre d'*Asiatic researches*, un mémoire sur la nation malaye, suivi de la traduction du code maritime de Malaca. Mais Raffles, remaniant suivant ses vues particulières l'ordre dans lequel ce code est conçu, en a changé toute l'économie, et a dénaturé la forme primitive et originale de ce monument. L'absence de notes, indispensables pour expliquer les termes techniques dont il abonde, et celles de ses prescriptions qui sont basées sur des usages tout à fait inconnus pour nous, rend la version du savant anglais très-obscure et souvent inintelligible. Aujourd'hui, où la reproduction non-seulement de la forme et de la pensée, mais encore des mouvements du style et de la couleur locale, est la condition imposée à tout travail destiné à faire passer d'une langue dans une autre les monuments des littératures étrangères, la version de Raffles, qui n'est, à proprement parler, qu'une imitation, peut être considérée comme tout à fait insuffisante. D'ailleurs, le code maritime de Malaca, pour être véritablement complet, ne saurait être séparé des compilations du même genre qui ont cours parmi les peuples de l'archipel d'Asie, et qui, puisées à une même source et offrant entre elles des points nombreux de ressemblance, s'expliquent les unes par les autres. Je dirai plus : les lois maritimes malayes ne peuvent être bien comprises qu'en étudiant dans le système gé-

néral de législation dont elles font partie la raison de plusieurs des prescriptions sur lesquelles elles sont basées. Je me suis donc vu conduit à étendre mes recherches à tous les Ondang-ondang conservés à la Société royale asiatique de Londres. Raffles, qui se proposait de publier le corps entier de la législation malaye, avait recueilli pendant son séjour à Java, dans l'intérêt de cette publication, les documents les plus précieux. Sa position personnelle, comme gouverneur des possessions anglaises de l'archipel d'Asie, l'avait mis à même de rassembler en ce genre plus de matériaux qu'il ne sera jamais donné probablement à personne d'en obtenir. Ce sont ces matériaux que j'ai eus entre les mains.

Six volumes, dont trois in-folio et trois in-4°, cotés dans la bibliothèque de Raffles sous les n^os^ 32, 33, 34, 74, 75 et 77, portent le titre d'Ondang-ondang. Ces volumes sont des recueils dans lesquels les copistes qui ont travaillé pour Raffles ont fait entrer sans beaucoup d'ordre tout ce qu'ils ont pu découvrir de documents ayant trait à la législation des peuples de l'archipel d'Asie.

Le dépouillement de ces manuscrits m'a fait retrouver les codes des principaux États malays. En voici les titres :

1° Le Code de Malaca, comprenant le droit civil, pénal et maritime ; c'est le plus ancien et le plus considérable de tous les monuments de la législation malaye. (Manuscrit 33, fond malay.)

2° Les Coutumes et institutions traditionnelles du même royaume. Autre rédaction que celle du manuscrit précédent. (Ms. 32.)

3° Le Code des États Macassar et Bougui dans l'île Célèbes, comprenant le droit civil et le droit maritime. (Ms. 34.)

Les Codes de trois royaumes situés dans la péninsule de Malaca, savoir :

4° Le Code de Kedah, comprenant le droit civil et le droit maritime. (Ms. 77.)

5° Le Code de Djohor. (Ms. 33.)

6° Le Code de Silangor. (Ms. 33.)

S'il est vrai que la législation est de tous les monuments écrits d'une nation le plus réellement historique, et si cette observation s'applique surtout aux lois malayes, comme le pense l'un de nos plus habiles orientalistes contemporains[1], l'Académie, qui encourage avec tant de bienveillance et de libéralité toutes les études nouvelles et utiles, ne saurait accueillir sans intérêt un travail sur les monuments encore si peu connus de cette législation.

Mais avant tout, je dois consigner ici quelques considérations sur les origines du droit malay, et sur la nature des éléments divers dont il s'est formé successivement[2]. Ces considérations sont d'autant plus importantes qu'elles s'appliquent à tout ce que les peuples anciens de l'archipel d'Asie nous ont laissé de monuments écrits et de traditions, et qu'elles nous permettent de tracer, entre les divers âges auxquels ces monuments appartiennent,

[1] M. Eugène Burnouf, dans les instructions données par l'Académie.

[2] L'analyse des codes malays, destinée à faire suite à ces considérations, sera publiée prochainement.

une division fondamentale qu'il est nécessaire de ne jamais perdre de vue dans les recherches dont ils peuvent devenir l'objet.

La législation malaye offre à l'analyse trois éléments de formation bien distincts, dus à l'influence des trois civilisations qui, à des époques successives, ont dominé dans l'archipel d'Asie, et qui en partagent l'histoire en autant de périodes bien distinctes. La première de ces trois civilisations est celle qui se développa parmi les tribus indigènes de race océanienne, avant l'arrivée des colonies qui vinrent de la côte nord-est du Dekkan se fixer parmi elles, dans les premiers siècles de notre ère. Le seul monument écrit qui nous reste de cet état primitif, et d'après lequel nous puissions en apprécier le caractère, ce sont les coutumes (Lambaga ou Addat) consignées dans la rédaction moderne des Ondang-ondang. En examinant avec attention l'ensemble de ces lois traditionnelles, on s'aperçoit facilement qu'elles n'ont pu être créées d'un seul jet, mais qu'elles se rapportent à différentes dates et à différents degrés de développement social : les unes remontent aux temps les plus reculés, les autres ont été formées, dans les âges postérieurs, sous l'influence encore prolongée de l'antique civilisation océanienne. Cette influence a duré en effet pendant une longue suite de siècles après que le principe dont elle émanait eut cessé d'exister. De nos jours même elle est encore en vigueur, et se montre dans plusieurs usages des peuples de l'archipel d'Asie, de la même manière que, parmi nous, les divisions du calendrier qui datent des premiers âges du monde, et qui ont été imaginées

d'après des idées et des croyances dont le souvenir même s'est perdu, servent encore à régler la plupart des actes de notre vie civile et religieuse. Parmi les lois traditionnelles des Malays, celles qui sont relatives à la chasse et à la pêche décèlent les habitudes de l'homme encore voisin de l'état de nature; tandis que les autres, en nous montrant le droit de propriété parfaitement défini, et exercé dans de larges limites, en nous faisant connaître un droit maritime qui suppose des relations commerciales actives et étendues, portent la preuve qu'elles durent prendre naissance au sein d'une société régulièrement organisée. Les lois relatives à l'état civil des personnes et aux mariages, dont les formes sont si variées et si complexes chez ces peuples, les prescriptions qui règlent la jouissance de la propriété et les obligations conventionnelles ou contrats, ainsi que la plus grande partie des lois pénales, appartiennent à cette première période de la civilisation océanienne, ou du moins elles ont leur source dans les institutions qu'elle vit naître, et ne doivent rien aux influences étrangères qui, depuis les premiers siècles de notre ère, se sont produites dans l'archipel d'Asie.

L'antique législation traditionnelle des Malays présente ces divergences et ces incertitudes inhérentes à toutes les institutions non écrites, et dont nous avons tant d'exemples dans nos anciennes coutumes locales en France. Il paraît en effet, par la charte de concession qui accompagne le code maritime de Malaca et par un grand nombre de passages des autres codes malays, que les lois auxquelles ces peuples donnent aujourd'hui le nom

d'*Addat*, *Lambaga*, ou coutumes, restèrent pendant très-longtemps sans être écrites, et qu'elles étaient conservées par la tradition dans la mémoire des vieillards et des chefs de tribus [1]. M. Newbold nous apprend, dans l'intéressant ouvrage qu'il a consacré à décrire les établissements britanniques du détroit de Malaca, que chez plusieurs peuples malays la loi est encore à l'état oral, et qu'elle se conserve dans une famille qui s'en transmet l'intelligence et la formule d'une génération à l'autre, et dont le chef porte le titre de *Radja addat* ou *roi des coutumes* [2]. La loi traditionnelle peut recevoir les modifications et les changements que réclament les besoins progressifs de la société ; elle n'est pas obligatoire pour le chef de l'État. Le soin de l'interpréter et de l'appliquer est dévolu à un officier purement civil, à la différence de la loi de l'Alcoran, qui est aujourd'hui suivie par la plus grande partie des populations malayes, et dont l'interprétation est tout entière dans le domaine du pouvoir religieux : « Les prescriptions du prophète, dit le code de Malaca, ont un caractère immuable et sacré, et les monarques eux-mêmes doivent s'y soumettre [3]. »

A cette civilisation des vieilles races océaniennes succéda celle que l'Inde vint plus tard leur imposer : ce fut dans les premières années de l'ère que les écrivains javanais appellent *Adji-saka* ou de *Salivahana*, dont

[1] *Code maritime de Malaca*, chap. XVIII. Ms. A. de ma collection, p. 12.

[2] *Newbold's British settlements in the Straits of Malaca*, t. II, p. 219.

[3] *Code général de Malaca*, chap. LXVI. Ms. C., p. 45.

le commencement correspond, suivant M. le baron Walckenaër[1], à l'an 75 de Jésus-Christ, et, suivant M. Crawfurd, à l'an 78[2]. Les Ondang-ondang, tels que nous les possédons aujourd'hui, n'offrent que de faibles traces de l'influence des idées et des doctrines de l'Inde sur les peuples de race malaye pendant cette seconde période de leur histoire. Dans le code des Redjangs, peuples qui habitent la côte sud-ouest de Sumatra, l'on retrouve quelques prescriptions dont la ressemblance avec les dispositions analogues du code de Manou témoigne d'un emprunt fait à ce dernier : ce sont celles qui sont relatives aux successions *ab intestat*[3]. Dans le code de Malaca, il est question des épreuves judiciaires qui ont été puisées probablement à la même source. Mais si l'on ne retrouve dans les codes malays qu'un très-petit nombre de prescriptions dont l'origine puisse être attribuée avec certitude au livre de Manou, en revanche, les législateurs javanais paraissent y avoir eu fréquemment recours. Dans le nombre des manuscrits javanais apportés en Europe se trouvent plusieurs compilations dont le *Manava dharma Sastra* a fourni presque tous les éléments[4]. Ces différences s'expliquent par le caractère des deux races, malaye et javanaise, et par les faits de leur

[1] Walckenaër, *Monde maritime*, t. I, p. 224 de l'édit. in-8°.

[2] *Crawfurd's History of the indian archipelago*, t. II, p. 299. Voy. sa table chronologique à la fin du volume.

[3] *Newbold's Brit. settl.*, t. II.—Voy. *Marsden's History of Sumatra*, chap. XII, 3e édition.

[4] Plusieurs manuscrits de ce genre font partie de la magnifique collection de manuscrits javanais rassemblée par M. Crawfurd, et cédée par lui récemment au British Museum de Londres.

histoire. La civilisation javanaise est née de la vie agricole ; la nation parmi laquelle elle s'est développée se distingue par l'amour du sol qu'elle habite, par son goût pour les travaux paisibles de l'intelligence, par ce caractère doux et tendre dont sa littérature est la naïve expression. La race malaye manifeste des instincts tout contraires : elle a les inclinations guerrières et le goût des plus lointaines expéditions maritimes. Adonnée au commerce, elle s'est répandue dans toutes les îles de la mer des Indes et du grand Océan, depuis le 40e degré jusqu'au 150e de longitude orientale, s'établissant sur les côtes et à l'embouchure des rivières, partout où il y avait un commerce à faire, une industrie à exercer. Il est facile, d'après ces données, de comprendre comment la race javanaise, dont le caractère offre tant d'analogie avec celui des populations de l'Inde, s'est assimilé si profondément leur civilisation ; comment la race malaye, dont le caractère rappelle celui des Arabes, a adopté la civilisation de l'islamisme. Pendant cette seconde période de l'histoire malaye, l'île de Java s'éleva au rang de capitale intellectuelle et politique de toutes les contrées qui l'avoisinent, et sur lesquelles elle maintint sa puissance jusqu'à la fin du quatorzième siècle. Ce fut sans doute sous l'influence de cette domination que la connaissance de plusieurs dispositions du droit indou se répandit parmi les peuples de l'archipel d'Asie, chez lesquels on en retrouve aujourd'hui la trace. L'antique royaume de Menangkabow, situé dans l'intérieur de l'île de Sumatra, et que tous les peuples malays s'accordent à regarder comme leur mère-patrie, avait alors

cette singulière loi appelée *Tromba pousaka,* qui faisait passer la succession directe dans l'une des lignes collatérales. Parmi les populations de la péninsule malaye doctrines de l'Inde ne prirent jamais, à ce qu'il paraît, une grande extension : l'action de ces doctrines est très-peu marquée dans les Ondang-ondang de Malaca ; elle a été nulle dans la formation du code maritime de ce royaume.

L'introduction de l'islamisme chez les peuples de l'archipel d'Asie, dans les premières années du treizième siècle, marque la troisième époque de leur histoire et le commencement pour eux d'une nouvelle civilisation. Mais ce fut surtout parmi les Malays que ces doctrines firent le plus de progrès; à Java elles se répandirent très-lentement, et jamais même elles n'ont pénétré profondément dans les habitudes de la vie intime des populations que cette île renferme. La ville de Malaca, fondée à l'extrémité de la péninsule de ce nom, dans la seconde moitié du treizième siècle de notre ère, remplit pendant cette troisième époque, que j'appellerai *malay-mahométane,* le même rôle de prédominance intellectuelle et religieuse qui avait été le partage des différentes capitales de l'empire javanais avant la destruction de Madjapahit. Cette troisième époque finit en 1523, lors de la prise de Malaca par François d'Albuquerque. Nulle part l'action de l'islamisme ne s'est empreinte plus profondément que dans les Ondang-ondang. A chaque page on rencontre des dispositions tirées du droit musulman. La dernière rédaction écrite de ces codes, celle qui leur a donné leur forme actuelle, est due au sultan Mansour

Schah, le premier des souverains de Malaca qui, suivant la chronique malaye intitulée *Schedjaret-Malayou*[1], ait embrassé l'islamisme, et qui vivait vers la fin du treizième siècle. Cette compilation devint dans la suite la règle de toutes les populations malayes de l'archipel d'Asie. Elle fut aussi adoptée par les États Bougui et Macassar, dans l'île Célèbes, et je ne crois pas aller trop loin en affirmant qu'elle a été suivie, du moins en ce qui concerne le droit civil et le droit maritime, partout où, dans ces contrées, se sont développés quelques germes de civilisation. Pour les mariages et les successions, le code de Malaca a consacré aujourd'hui la législation musulmane. Il a pris aussi à cette source plusieurs lois pénales dont la sévérité contraste avec la mansuétude habituelle des législateurs malays. L'introduction du témoignage dans les procédures criminelles paraît être aussi d'origine musulmane.

L'État d'Atcheh, situé à la pointe nord-ouest de l'île de Sumatra, et qui parvint, dans le seizième et le dix-septième siècle, au milieu des luttes qu'il soutint contre les Portugais, à un si haut degré de puissance et d'éclat, Atcheh possède un code qui, suivant Raffles et M. Newbold, est remarquable par la rigueur excessive de ses lois pénales. N'ayant jamais pu me procurer ce document, je ne saurais affirmer si le droit civil d'Atcheh a été tiré du code de Malaca, quoique, à en juger par les codes des autres peuples de race malaye, tout me porte à le croire.

[1] *Malay annals translated by the late Dr. John Leyden.* London, 8°, 1821.

Partout aujourd'hui, dans l'archipel d'Asie, où la domination britannique ou hollandaise ne s'est pas établie, et là même où les indigènes, soumis au joug européen, ont conservé leur ancienne foi religieuse, symbole de leur nationalité, les lois civiles basées sur l'Alcoran, ainsi que les vieilles coutumes traditionnelles, sont encore en vigueur. Chacune des deux nations européennes auxquelles ces pays appartiennent respecte les lois des indigènes en tout ce qui ne touche pas à sa politique ou à son commerce.

Parmi les codes malays dont j'ai donné plus haut l'énumération, celui de Kedah n'est pas un des moins curieux. Ce royaume fut jadis très-florissant. Antérieurement à l'époque où les Anglais fondèrent leur établissement de l'île du Prince de Galles en 1786, Kedah possédait un commerce extérieur très-considérable. Son code seul suffirait pour l'attester, car il est consacré presque entièrement à l'exposition de la législation maritime et des lois de douane, applicables soit aux navires nationaux, soit aux navires étrangers qui fréquentaient les ports de ce royaume. Un des mérites de cette composition est de nous faire connaître le système commercial suivi par les indigènes, avant que les Européens se fussent rendus maîtres des côtes de la péninsule de Malaca, et eussent ruiné leur commerce et leur navigation.

L'exemplaire du code de Kedah que possède la Société royale asiatique de Londres (fond malay, n° 77), et sur lequel j'ai exécuté ma copie, est d'autant plus précieux que ce monument d'une législation aujourd'hui tombée en désuétude est devenu introuvable dans le pays même d'où il a été rapporté. M. Newbold nous apprend

qu'il s'adressa vainement au souverain actuel de Kedah pour en avoir une copie. Ce prince lui répondit que les Siamois, dans leur dernière et récente invasion, avaient détruit ou emporté ses manuscrits et ceux des principaux chefs de son royaume[1].

Les codes malays, dans leur état actuel, nous offrant une réunion d'éléments empruntés aux trois systèmes de civilisation qui ont dominé tour à tour dans l'archipel d'Asie aux époques que je viens d'indiquer, la distinction que j'ai tracée entre ces trois systèmes nous permet de déterminer d'une manière très-nette et très-claire les origines de la législation maritime, objet spécial de mes recherches pendant mon voyage en Angleterre. Émanée tout entière de la civilisation océanienne primitive, dont elle est l'expression la plus complète et la plus fidèle, elle s'est maintenue en vigueur tout le temps que dura le règne de la civilisation indoue dans l'archipel d'Asie, mais sans lui rien emprunter. Plus tard, l'islamisme est venu modifier, mais très-légèrement, quelques-unes de ses dispositions pénales.

Considérés dans leur nature et dans l'application qu'ils peuvent recevoir, les éléments dont se composent les Ondang-ondang ont été partagés par les jurisconsultes malays en trois divisions. La première comprend les prescriptions de la loi divine révélées dans l'Alcoran; la seconde, les décisions du juge dans les cas que la loi ne prévoit pas, c'est-à-dire la jurisprudence; la troi-

[1] *Newbold's British settlem.*, t. II, p. 224.

sième embrasse les lois traditionnelles ou les coutumes établies de toute antiquité. La loi divine doit être suivie de préférence aux deux autres, toutes les fois que cela se peut; néanmoins, lorsque la loi traditionnelle et la loi divine ont prévu un même cas, le magistrat doit appliquer de préférence celle-ci, sans qu'il lui soit interdit de faire usage de la première.

Les décisions du juge doivent être dirigées par les inspirations de sa conscience ou appuyées de l'autorité des docteurs les plus en renom de savoir et d'orthodoxie. Il n'est pas inutile de remarquer ici, en passant, que les légistes malays suivent la doctrine du chef de l'une des quatre écoles de jurisprudence chez les musulmans, l'Imam Schaféi.

Dans le code de Malaca, la loi traditionnelle est parfaitement distincte de la loi de l'Alcoran, les rédacteurs ayant eu soin, à chaque décision, de mentionner l'autorité qui la justifie. Si après avoir éliminé de ce code toute la partie de provenance étrangère, on ne conserve que la partie traditionnelle, et si à cette dernière l'on ajoute les coutumes que le mahométisme a abrogées, et qui nous ont été conservées dans d'autres codes, comme, par exemple, dans celui des Redjangs, qui a maintenu la loi indigène sur les mariages, on aura, pour résultat de ce remaniement, lerecueil le plus complet qu'il nous soit possible de former aujourd'hui de la législation malaye primitive. Dans ce code ainsi restauré, ce qui frappe surtout, c'est le manque de toute sanction religieuse donnée aux prescriptions de la loi, et l'absence de ce caractère de révélation surnaturelle, sous lequel se sont

produites la plupart des législations orientales. Ce fait s'explique par la supposition très-vraisemblable que les rédacteurs musulmans qui ont donné aux codes malays leur forme actuelle en ont rejeté tout ce qui leur a paru en désaccord avec les dogmes de l'Alcoran. Il est d'ailleurs constant que l'autorité de la loi traditionnelle a été s'affaiblissant dans l'archipel d'Asie à mesure que l'islamisme y a fait des progrès.

Il y a plus : les trois systèmes religieux qui, du premier au treizième siècle de notre ère, ont été introduits parmi ces peuples, le Brahmanisme, la religion de Bouddha et celle de Mahomet, embrassant à la fois dans leurs prescriptions tous les actes de la vie privée et de la vie civile, il est facile de comprendre comment les institutions qui règlent les rapports et les devoirs que ces deux conditions de l'existence humaine font naître, ont pu se trouver en contact avec ces cultes divers. Si l'on remarque un défaut de fixité et d'unité dans l'ensemble de la législation malaye, c'est que les idées religieuses n'ayant pu se répandre qu'à des intervalles inégaux parmi des populations morcelées en plusieurs petits États indépendants, il arriva que les uns, prosélytes d'une foi nouvelle, rejetèrent la législation sanctionnée par leurs anciennes croyances, tandis que les autres, fidèles à leur foi primitive, continuèrent d'observer leurs vieilles coutumes nationales. Ainsi la loi, dans ces pays, étant liée aux doctrines religieuses, a dû en suivre les transformations, et varier non pas seulement dans des siècles et des lieux différents, mais à la même époque, dans le même royaume, et quelquefois dans la même localité. Il

paraît néanmoins que les sectateurs de Siwa et ceux de Bouddha qui vinrent s'établir dans l'archipel d'Asie laissèrent subsister la législation et les coutumes des indigènes, tandis que les apôtres de l'islamisme les proscrivirent avec une rigueur absolue, et s'efforcent encore même de les détruire entièrement. Chaque jour voit disparaître quelqu'une de ces antiques institutions traditionnelles qui remontent aux premiers âges du monde océanien.

La collection des lois malayes que j'ai rassemblée, et qui est aussi complète que possible aujourd'hui, sera publiée plus tard, dans le but de fournir de nouveaux éléments à l'étude si intéressante des législations comparées. Mon désir a été de sauver du milieu des ruines que le temps fait et emporte d'un mouvement si rapide, ce débris de l'une des civilisations les plus curieuses et les moins connues qu'ait enfantées l'humanité. Heureux si l'Académie juge ce travail digne de l'intérêt qu'elle a bien voulu me témoigner dans la mission que je viens d'accomplir.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, etc.

Paris, mars 1842.

N° 3.

EXTRAIT D'UN RAPPORT

ADRESSÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET FAISANT SUITE AU RAPPORT PRÉCÉDENT ;

RÉDIGÉ CONFORMÉMENT A UN ARRÊTÉ DE M. LE MINISTRE, EN DATE DU 27 FÉVRIER 1840.

Monsieur le ministre,

Après avoir terminé mes recherches sur les Codes malays, j'ai cru devoir porter mon attention sur les manuscrits historiques de la collection Raffles. Ici se reproduit la nécessité de bien connaître le caractère des trois époques que j'ai signalées dans le Rapport précédent. Ainsi, la civilisation de l'archipel asiatique pendant l'époque indo-javanaise ayant eu, comme je l'ai dit, ses précédents et son modèle dans la civilisation indoue, nous devons nous attendre à trouver à Java et dans les îles qui l'avoisinent le même phénomène intellectuel que dans les pays arrosés par le Gange, c'est-à-dire une grande fécondité d'imagination, beaucoup d'aptitude pour les recherches purement spéculatives, et une stérilité extrême dans tout ce qui tient à l'observation des faits positifs et à l'étude de la vie réelle. De là cette absence de documents historiques dans l'Inde et leur très-grande rareté à Java. La nature des ouvrages

qui composent la plus grande partie de la collection Raffles confirme cette induction, comme il est facile de s'en convaincre en parcourant le catalogue de cette collection, que j'ai publié dans le *Journal asiatique* (juillet 1839). Il est donc très-important aujourd'hui de recueillir tout ce qui peut jeter du jour sur les temps encore si obscurs de l'époque indo-javanaise.

Parmi les manuscrits de la Société royale asiatique qui pouvaient me fournir d'utiles indications sur ce sujet, le plus considérable et le plus précieux est celui qui a pour titre : *Selselah Radja-Radjà di tânah Jawa* (chaîne ou généalogie des rois de Java).

Cet ouvrage consiste en deux volumes in-folio, cotés sous les nos 24 et 25, et comprend, dans un espace de dix-sept à dix-huit cents ans, tout le corps de l'histoire javanaise, à partir des premiers siècles de notre ère jusqu'au règne du sultan Mangkou-Bouwono, quatrième du nom, lequel occupait le trône encore en 1814. C'est une compilation où se retrouvent les défauts qui déparent presque toutes les compositions historiques écrites par les Orientaux, la sécheresse, la prolixité et le manque de critique, mais qui, par compensation, contient les renseignements les plus précieux pour l'histoire et la géographie non-seulement de Java, mais aussi de tous les États voisins avec lesquels les habitants de cette île furent en relation.

L'ouvrage s'ouvre, suivant l'usage oriental, par une cosmogonie dont les principaux éléments, tirés de la mythologie indoue, ont reçu, en se combinant avec les croyances indigènes, une forme particulière. Cette

fusion paraît s'être opérée principalement sous l'influence du bouddhisme, et remonte sans doute aux premiers siècles de notre ère. Tout prouve en effet que le bouddhisme pénétra de bonne heure dans l'archipel d'Asie; il dut compter de nombreux prosélytes à Java, si l'on en juge par les restes des monuments de ce culte, disséminés dans toutes les parties de l'île. Quoique l'âge connu du plus ancien de ces monuments, le temple de *Boro Boudor*, dans le district de *Kadou*, ne soit que du treizième siècle, il est certain que la réforme religieuse de Bouddha avait été introduite à Java bien longtemps avant cette époque.

J'ai transcrit du *Selselah* la portion qui est la plus intéressante, celle qui s'étend depuis l'origine de la monarchie jusqu'à la construction de la première mosquée à Demak, qui fut, après Madjapahit, la capitale de Java. Cet événement eut lieu en 1478, suivant notre chronique. Ce que j'ai dit plus haut du caractère des monuments littéraires de l'époque indo-javanaise peut faire préjuger le mode de rédaction qui a présidé à la composition de cet ouvrage. Les récits n'y sont point enchaînés avec cette régularité chronologique qui est dans les habitudes de l'esprit occidental. Mais il ne faut pas croire pour cela que leur date ne puisse être fixée au moins avec une certitude relative. En effet, pendant les treize à quatorze siècles qui forment la durée de cette première période de l'histoire javanaise, il y eut à Java sept capitales successives, *Djiling Wesi*, *Astina*, *Mendang Kamoulan*, *Djanggala*, *Kouripan*, *Padjadjaran* et *Madjapahit*. Chacune des divisions marquées par la succession de ces capitales constitue autant de points

fixes généraux qui limitent le champ de la chronologie javanaise. Si maintenant j'ajoute que, pour coordonner les détails des faits et des règnes, nous pouvons mettre à profit l'ordre de la narration, et un certain nombre de dates fournies par les écrivains javanais et par l'auteur de la chronique malaye intitulée *Sohedjaret Malayou*, dates qui sont confirmées par celles de plusieurs inscriptions monumentales, on sera convaincu avec moi que le rapprochement de ces synchronismes peut enfin donner aux annales javanaises l'ordre et la forme régulière qui leur ont manqué jusqu'ici.

Parmi les sept capitales de l'empire javanais, dont je viens de donner la série, aucune ne s'éleva à un aussi haut degré de puissance et de prospérité que la ville célèbre de Madjapahit. Ses ruines, situées dans la partie orientale de l'île, ont excité l'admiration de tous les voyageurs qui les ont visitées. Un document géographique fort curieux, que j'ai découvert dans un manuscrit de la collection Raffles, ayant pour titre *Histoire des rois de Pasay*, et coté sous le n° 61, nous donne le tableau des provinces et royaumes qui dépendaient de l'empire de Madjapahit au moment de sa chute. La circonscription de cet empire embrassait toutes les Moluques à l'est; au nord, une partie considérable de l'île Bornéo; à l'ouest, toute la côte nord de l'île Sumatra jusqu'à Pasay (Pacem dans les écrivains portugais) inclusivement; l'île de Singapore, aujourd'hui l'un des plus riches établissements commerciaux des Anglais dans les mers d'Orient, et Oudjong-Tânah, à l'extrémité de la péninsule de Malaca.

La collection Raffles est surtout remarquable par le nombre et la valeur des documents qu'elle offre à l'orientaliste qui voudra se livrer à des recherches sur les antiques institutions religieuses de Java et des contrées de l'archipel d'Asie qui en adoptèrent la civilisation. C'est dans cette suite de poëmes et de romans, empruntés par les Malays à la littérature javanaise, et dont la bibliothèque de la Société royale asiatique est si abondamment pourvue, qu'il devra puiser les éléments de son travail. Dans ces compositions, dont le fond est presque tout mythologique, les personnages mis en scène se montrent avec le caractère et les attributs que les croyances de ces peuples leur assignaient. En réunissant les traits épars propres à chacun de ces êtres surnaturels, on arriverait, par une synthèse longue mais sûre, à reconstruire le système religieux de l'époque indo-javanaise. Ne pouvant, faute de temps, entreprendre une si vaste tâche, j'ai dû me borner à l'étude d'un ouvrage qui réunissait en un seul volume plus de détails sur cette matière que ne pouvaient m'en offrir séparément chacun des autres manuscrits de Raffles. Cet ouvrage porte le titre de *Woukon jawa di pindeh pada bhasa malayou* (Calendrier javanais traduit en langue malaye). Il est coté sous le n° 41. Ce n'est point un simple calendrier dans l'acception que ce mot a communément parmi nous, mais un traité complet des diverses méthodes employées par les anciens Javanais pour régler la division du temps. Ce qui en fait le prix à mes yeux, c'est qu'il nous fait connaître les principales divinités admises dans leur système religieux. La figure de chacune d'elles, peinte avec les plus grands

détails de costume et de couleurs, est accompagnée d'une légende explicative. Leurs noms rappellent plusieurs des personnages de la mythologie indoue, Brahma, Vischnou, Siwa, les trois membres de la triade suprême; Gana (Ganessa), le dieu de la sagesse; Dourga, la compagne de Siwa, etc.

D'autres noms sont purement javanais, et sont encore inexplicables dans l'état actuel de nos connaissances. Mais la forme et les symboles que notre manuscrit donne à chacune de ces divinités, même à celles d'origine indoue, sont de création entièrement javanaise. Cette substitution du type national au type indou adopté dans les temps les plus anciens, marque l'époque où, vers la fin du treizième siècle de notre ère, les idées religieuses de l'Inde, jusqu'alors prédominantes à Java dans leur pureté originelle, se modifièrent en se combinant avec le culte primitif des indigènes. Cette époque, qui fut celle de la décadence des arts graphiques à Java, et qui produisit les temples de Soukouh et de Katto, dans les districts modernes de Padjang et de Sokowati, si inférieurs aux belles constructions de Brambanan, dans le district de Matarem, et à celles de Boro Boudor, cette époque nous a laissé un très-grand nombre de compositions architectoniques et d'ouvrages de sculpture dont le sujet se rattache à cette mythologie mixte et n'a pu être déterminé jusqu'ici avec certitude. Ces monuments sont en effet pour la plupart dépourvus d'inscriptions, et de plus, ne présentant pas d'analogie avec le caractère de l'art indou, ils ne permettent aucun rapprochement avec celles de ses productions qui nous sont connues. Le

manuscrit dont j'ai l'honneur de vous rendre compte, monsieur le ministre, se rapporte évidemment, par le style de ses dessins, à cette époque de transformation que je viens de signaler dans le culte et l'art javanais, et sur laquelle il peut nous fournir de curieuses révélations.

Mais ce n'est pas là le seul service que ce livre puisse nous rendre. Si l'on voulait, en le prenant pour guide, rechercher sur quels principes astronomiques reposent les théories dont il contient l'exposition, et déterminer la part qui, dans cette somme de connaissances, est due aux indigènes et celle qui leur est venue d'ailleurs, on retrouverait le même système d'influences complexes que j'ai découvert par l'examen des monuments de leur législation. Ainsi la semaine de cinq jours, qui est propre aux Javanais, et qui, par une singulière coïncidence, fut en usage chez les Mexicains, est employée dans ce manuscrit en même temps que la période de sept jours, empruntée aux Indous et ensuite aux Arabes, comme le prouvent les doubles dénominations arabes et sanskrites imposées à chacune de ces divisions. L'année lunaire des mahométans, l'année tropicale des Indous, y paraissent à côté des deux formes de l'année javanaise primitive, l'une sacerdotale et sacrée, l'autre rurale et civile. Le cycle septennal, dont chaque année est désignée par le nom et l'hiéroglyphe symbolique d'un animal, et qui a cours aujourd'hui chez les Thibétains, les Siamois et d'autres nations asiatiques, le cycle zodiacal de douze années, la division de l'écliptique en douze constellations, sont encore énumérés parmi les éléments du calendrier javanais, et confirment ce que je viens de

dire des diverses influences sous lesquelles il s'est formé.

De l'examen de ce calendrier il résulte un fait très-important et que je ne dois pas négliger de faire remarquer : c'est que les peuples de l'archipel d'Asie ont connu et pratiqué plusieurs des formules de cette astronomie antique dont les monuments existent encore chez les principales nations de l'Asie et de l'Europe, et que cette science avait franchi les limites de l'Asie continentale, où l'on pensait jusqu'ici qu'elle s'était arrêtée.

La collection malaye de la Société royale asiatique de Londres, ayant été rassemblée à Java, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, réunit principalement des ouvrages empruntés, soit comme imitations ou traductions, soit pour le fond du sujet, à la littérature javanaise.

Des trois sources, javanaise, tamoul et arabe, auxquelles ont puisé les écrivains malays, la première est sans contredit la plus pure, la plus abondante, et aussi la plus précieuse, car elle recèle le secret des destinées des peuples de l'archipel d'Asie à l'époque où leur civilisation eut le plus d'originalité et d'éclat. La plus grande partie des ouvrages de la collection Raffles appartient à cette classe de romans et de poëmes mythologiques dont il a été question plus haut. Les uns sont écrits en prose, les autres sous une forme métrique, en *slokas* ou stances. Comme dans les épopées et les Pouranas indous, les limites du monde idéal y viennent sans cesse se mêler et se confondre avec les limites du monde réel. Les divinités les plus gracieuses, les personnages les plus terribles de la mythologie indoue, tout le cortége des Dewas

(dieux) et des Dewis (déesses), ainsi que des Rakschasas (géants mâles ou femelles), y figure associé aux Péris de la légende persane, aux sombres Djinns (génies) et aux Malaïkats (anges) de la théologie musulmane.

Sous un autre point de vue, on pourrait considérer ces compositions comme de véritables drames, moins la forme du dialogue, remarquables par la simplicité de l'action, par le pathétique des situations, par l'expression des sentiments tendres et gracieux qui y dominent. Toute appréciation de la poésie malaye serait en ce moment prématurée, puisque l'on n'a pour la juger que le court fragment du poëme si touchant de *Kin Tambouhan,* inséré par Marsden dans sa grammaire malaye.

Je n'ai point eu à m'occuper des manuscrits de la collection Raffles qui ne présentent que des traductions de l'arabe ou du persan, les originaux pouvant se retrouver ailleurs, et étant accessibles à tous les orientalistes versés dans la connaissance de ces deux langues, et qui sont très-nombreux.

Je termine ici, monsieur le ministre, cet exposé de mes recherches dans les bibliothèques de Londres. En finissant, je regarde comme un devoir pour moi de vous témoigner ma reconnaissance pour la manière bienveillante et efficace avec laquelle vous avez secondé mes recherches sur les monuments des littératures malaye et javanaise, encore si peu connues parmi nous, et qui mériteraient tant de l'être. Si, après avoir lu ce rapport, vous pensiez que j'ai atteint le but de la mission scientifique que vous m'aviez confiée, votre approbation serait pour moi le plus puissant encouragement à suivre

une carrière que des savants illustres ont déjà parcourue avec tant de succès.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(*Moniteur universel*, mardi, 17 mars 1840.)

N° 4.

PREMIÈRE LETTRE

A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Monsieur le ministre,

Ayant reçu de vous la mission de me rendre en Angleterre pour y visiter les manuscrits coptes et les monuments égyptiens que possèdent Londres et Oxford, je m'empresse de vous soumettre le résultat de mes premières recherches.

A Londres, le British Museum m'a fourni le célèbre manuscrit copte connu sous le nom du docteur Askew : il se compose d'un gros volume in-4° de 348 pages à double colonne. La forme des caractères me porte à croire que la date du manuscrit doit être fixée au septième ou au huitième siècle de notre ère. Jusqu'ici on avait agité, dans le monde savant, la question de savoir si ce manuscrit renferme *la Fidèle Sagesse*, de Valentin, le chef de l'une des plus illustres écoles gnostiques de l'Égypte, ou bien une composition apocryphe. Dans le cas où l'ouvrage eût été véritablement de Valentin, il devenait d'une haute valeur. Les doctrines gnostiques ne sont

aujourd'hui que très-imparfaitement connues; tous les monuments écrits qui se rattachaient à ce système de philosophie religieuse ont péri par suite du zèle malentendu, quoique très-respectable dans ses motifs, des chrétiens primitifs, et par suite aussi des prescriptions rigoureuses de la législation byzantine. Après un examen approfondi du manuscrit du docteur Askew, je crois pouvoir affirmer que nous possédons aujourd'hui l'ouvrage de Valentin dans une traduction copte. Cet ouvrage est conçu sous une forme dramatique. L'auteur suppose que le Christ, après sa résurrection, passe douze années avec ses disciples, leur développant dans une suite d'entretiens une révélation supérieure et la science du monde des intelligences.

J'aurai l'honneur, monsieur le ministre, dans un rapport plus étendu et dont je m'occuperai à mon retour, de vous faire connaître les parties les plus curieuses du manuscrit d'Askew. Je me bornerai pour le moment à vous dire que tous les dogmes de Valentin, indiqués par les auteurs contemporains, s'y trouvent consignés. Sa cosmogonie, sa théorie des émanations et de la probole, y reçoivent les plus riches et les plus curieux développements. Dix pages entre autres sont employées à résumer, sous forme de questions, toute la partie physique et métaphysique du gnosticisme valentinien. Ce manuscrit me paraissant de la plus grande importance pour l'histoire des doctrines philosophiques et religieuses des premiers siècles de notre ère, j'ai cru devoir le copier en entier. J'aurai l'honneur de le placer sous vos yeux quand je serai rentré à Paris.

Quant à la seconde partie de ma mission, celle qui se rapporte aux monuments égyptiens, je dois également vous rendre compte de ce que j'ai fait. Parmi les monuments les plus intéressants du British Museum, dont j'ai pris des copies ou des dessins, je mentionnerai les suivants :

Deux sarcophages en basalte vert; une grande quantité de stèles historiques ou religieuses; les bas-reliefs d'un tombeau voisin de la grande pyramide de Djizeh; plusieurs papyrus en écriture démotique ou populaire, appartenant à la collection de John Gardnor Wilkinson; deux calendriers religieux en écriture hiératique ou sacerdotale sur pierre; une suite d'inscriptions coptes sur poterie; plusieurs inscriptions hiératiques sur bois.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(*Moniteur universel*, jeudi, 27 septembre 1838.)

N° 5.

SECONDE LETTRE

AU MÊME.

Monsieur le ministre,

La première lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser vous rendait compte du résultat des recherches auxquelles je me suis livré à Londres dans le courant d'août et de septembre derniers; à cette époque, j'avais terminé la copie du célèbre manuscrit copte-sahidique,

connu sous le nom du docteur Askew, qui contient la *Fidèle Sagesse* de Valentin. J'avais exécuté des dessins ou pris des empreintes des principaux monuments égyptiens du *British Museum*. Ces premiers travaux une fois achevés, et pour me conformer aux instructions que vous m'aviez données, je suis parti pour Oxford. La bibliothèque Bodléyenne, si riche en manuscrits orientaux, en possède plusieurs en langue copte, rapportés d'Égypte par Huntingdon et Maréschal. Deux m'ont paru d'un grand intérêt et mériter d'être copiés en entier. Le premier, de format in-4°, a pour auteur un prêtre nommé Atasius, et pour titre *Traité sur les mystères des lettres grecques*. Il est écrit en dialecte sahidique ou de la haute Égypte, et renferme l'exposition d'un système de philosophie religieuse qui paraît se rattacher aux doctrines gnostiques de Marcus. L'auteur, donnant un sens mystique à la forme et à l'arrangement des lettres de l'alphabet grec, s'en sert comme d'une base de laquelle il part pour développer ses idées sur Dieu, sur l'âme humaine, sur l'origine du bien et du mal, etc. Dans le second manuscrit, qui est de format in-folio, et écrit en dialecte memphitique, se trouve une légende de saint Georges, différente de celle qui a été publiée dans les martyrologes que nous possédons, et qui présente une foule de détails curieux relatifs à l'histoire du christianisme en Syrie dans les septième et huitième siècles. J'ai trouvé aussi, dans la bibliothèque Bodléyenne, une collection de fragments inédits de l'ancien Testament en dialecte sahidique, que j'ai copiés.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous faire observer que le manuscrit de la *Fidèle Sagesse* et celui du *Mystère des lettres grecques* diffèrent par le sujet de tous les manuscrits coptes connus jusqu'à présent. L'espérance que j'avais conçue avant de me rendre en Angleterre, de l'intérêt que ces compositions devaient offrir au monde savant, se trouve maintenant réalisée. Jusqu'ici la langue copte ne nous avait fourni que des versions des divers livres de la Bible, et quelques liturgies traduites du grec ; la publication des manuscrits dont je vais rapporter la copie donnera une idée nouvelle de la littérature copte, en même temps qu'elle jettera un grand jour sur l'histoire encore si obscure des doctrines philosophiques et religieuses des premiers siècles de notre ère.

A mon retour d'Oxford, mes recherches relatives aux monuments égyptiens se trouvant terminées, je me suis occupé d'une autre partie de la littérature orientale ; je veux parler de la littérature malaye, dont la richesse et l'importance sont encore si peu connues, et cependant mériteraient tant de l'être. Le malay, qui est la langue commerciale usitée dans toutes les mers d'Asie, possède des ouvrages de divers genres, des compositions historiques, des poëmes, des romans, des traités religieux, des codes de lois, etc., etc. La bibliothèque de la Société royale asiatique de Londres renferme la magnifique collection de manuscrits malays rassemblés par sir Thomas Raffles et le colonel Farquhar. Le conseil de la Société les a mis à ma disposition avec la plus rare obligeance. Pressé par le temps, et me trouvant dans

l'impossibilité d'exploiter en entier une mine aussi féconde, j'ai dû me borner à en extraire quelques filons qui pourront faire juger de la valeur de la mine qui les a fournis. J'ai copié trois romans poétiques ; le premier a pour titre *Ikan Tambra*, le second *Bidasari*, et le troisième *Kin Tambouhan*, le même dont M. W. Marsden a publié quelques fragments pleins de simplicité et de fraîcheur. J'ai copié également un poëme historique dont le sujet est la guerre des Hollandais contre les habitants de Macassar et les Bougui, racontée par un Malay. Ces poëmes forment en tout environ quatorze mille vers.

La bibliothèque de la Compagnie des Indes orientales, abondamment pourvue de livres javanais, n'a que deux manuscrits malays, qui m'ont paru même d'un médiocre intérêt. Celle de King's College, qui se compose des livres laissés à cet établissement par le respectable et savant orientaliste W. Marsden, possède aussi une belle collection de manuscrits malays. J'ai retrouvé là deux exemplaires de la *Chronique du Royaume d'Atcheh*, dans l'île de Sumatra, dont une copie existe à Paris, dans la bibliothèque de la Société asiatique, mais dans un état d'imperfection qui m'avait empêché jusqu'ici de la publier. J'ai collationné sur les deux exemplaires de King's College ma copie exécutée d'après le manuscrit de Paris [1].

A cette collection de manuscrits que j'ai copiés, j'ai joint celle des manuscrits malays rapportés de Malaca par feu Huttmann, et que j'ai acquis de son frère. Plusieurs sont de la plus belle exécution et écrits sur pa-

[1] Cette chronique a été publiée dans le *Journal asiatique*, juillet 1839.

pier de Chine. Vous pourrez juger, monsieur le ministre, de la nature de ces manuscrits d'après leur titre, que voici :

1° Histoire du roi Zadeh Bakhtin ;

2° Histoire javanaise intitulée Pantcha-Tchatra ;

3° Histoire du roi de Khaïbar, lorsque Mahomet alla lui faire la guerre ;

4° Histoire du Maharadja Aly ;

5° Histoire de Khodjeh Maïmoun ;

6° Histoire du roi Haroun-al-Raschid ;

7° Cérémonies usitées à la naissance, au mariage et à la mort des souverains malays de Malaca ;

8° Recueil des lois de Malaca ;

9° Histoire du prophète Joseph ;

10° Histoire allégorique de l'oiseau Pinggûi.

Je me trouve ainsi, monsieur le ministre, en possession d'une très-curieuse collection de manuscrits malays. La Bibliothèque du Roi ne possède en ce genre que deux manuscrits, dont l'un des deux même contient un ouvrage déjà publié à Batavia. Prêt à rentrer en France, je rapporterai avec moi quatre manuscrits coptes, quinze manuscrits malays, des empreintes et des dessins des principaux monuments égyptiens du *British Museum*. Tels sont les résultats auxquels je suis parvenu dans trois mois de recherches et de travaux sur le sol britannique. Je serai heureux s'ils vous paraissent répondre à la confiance que vous m'avez accordée lorsque vous m'avez confié la mission que je viens de remplir.

J'ai l'honneur, etc.

(*Moniteur universel*, mardi, 6 novembre 1838.)

N° 6.

RAPPORT

ADRESSÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SUR LE COURS

DE MALAY LITTÉRAL ET VULGAIRE

FAIT A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE
PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1840-41.

Monsieur le ministre,

Vous avez bien voulu m'autoriser, par décision en date du 4 mars 1841, à faire, à la Bibliothèque royale, un cours public de langues malaye et javanaise. J'ai l'honneur de vous adresser un rapport sur l'objet de ce cours, le nombre des auditeurs qui l'ont suivi et les résultats que je crois avoir obtenus.

Mon cours, ouvert le 21 avril, a eu lieu deux fois la semaine, le mercredi et le vendredi, pendant le second semestre de cette année; il a fini le 14 juillet, et a compris vingt-cinq leçons.

Des deux langues que vous m'aviez autorisé à professer, le malay et le javanais, la première est celle que j'ai dû d'abord enseigner. Simple dans sa phraséologie, s'écrivant avec les caractères arabes, qui étaient déjà familiers à une partie de mes auditeurs, et renfermant un grand nombre de mots communs au javanais, le ma-

lay avait l'avantage de nous préparer à aborder plus tard et plus facilement l'étude de la langue javanaise.

Comme presque tous les idiomes, le malay affecte deux formes principales : l'une, qui est employée dans les livres, et qui, sous le nom de *malay littéral*, constitue la langue polie et savante; l'autre, qui sert à l'expression des besoins de la vie usuelle, et qui a reçu le nom de *malay vulgaire*. J'ai été conduit à m'occuper en premier lieu du malay littéral, qui est la source du malay vulgaire, et qui, régnant dans tout l'archipel d'Asie avec un caractère d'uniformité constante, donne en quelque sorte un point fixe de comparaison, auquel on peut rapporter les différents dialectes populaires pour en apprécier la perfection relative et la pureté.

La grammaire malaye, quoique traitée en Angleterre et en Hollande par deux philologues d'un grand talent, Werndly et W. Marsden, n'est point encore au niveau de l'état actuel de la science. Les progrès faits depuis le commencement du siècle dans la connaissance des idiomes du sud et de l'est de l'Asie, ont jeté un jour tout nouveau sur l'origine et la formation des langues qui ont été en contact, comme le malay, avec les idiomes asiatiques. C'est pour répondre aux besoins nouveaux que ces progrès ont fait naître, que j'ai rédigé une nouvelle grammaire malaye, dont le développement oral m'a pris huit leçons. J'ai traité successivement : 1° des éléments de l'écriture malaye; 2° et 3° de la dérivation et de la formation des mots; 4° du nom et de l'adjectif; 5° des pronoms; 6° du nom de nombre; 7° du verbe; 8° de la syntaxe.

Ayant toujours pensé que l'exposition des principes grammaticaux d'une langue, lorsqu'elle s'adresse à des intelligences mûries par l'âge, ou exercées aux travaux de l'érudition, ne devait pas être une revue sommaire et aride des procédés que cette langue emploie pour rendre les formes de la pensée, je me suis efforcé de rattacher à mon enseignement les considérations de haute philologie et d'ethnographie comparées auxquelles il pouvait donner lieu.

En retraçant ici un aperçu rapide de mes leçons de grammaire malaye, j'essayerai, monsieur le ministre, de vous donner une idée de la méthode philologique que j'ai suivie.

Il est reconnu aujourd'hui par tous les linguistes qu'il n'y a pas d'idiome qui ne conserve des traces ineffaçables de l'origine de la nation qui le parle et des divers états de civilisation par lesquels elle a passé, et qui ne puisse être, pour la philologie comparative, l'objet des recherches et des inductions les plus intéressantes. Sous ce rapport, le malay mérite une étude spéciale. L'histoire de l'alphabet qui sert à le transcrire se lie à celle des deux plus grands faits sociaux qui ont marqué l'existence des populations de l'archipel d'Asie, l'introduction parmi elles de la civilisation indoue, aux premiers siècles de notre ère, et de la civilisation musulmane au treizième. Le système de sons en usage dans le malay est visiblement calqué sur celui qu'emploient les Javanais, et qu'ils ont emprunté aux Indous, tandis que la forme des caractères malays est arabe.

En exposant les lois de la dérivation et de la for-

mation des mots, j'ai montré à mes auditeurs quelles données curieuses d'ethnographie peuvent résulter de l'étude du malay. L'état de cette langue semble prouver que, dans un temps qui remonte au delà de tous les souvenirs historiques, la nation qui la parle fit partie de la famille des peuples qui habitent l'Asie orientale. L'analogie qui se manifeste encore aujourd'hui entre la couleur de ces derniers et celle des Malays, et des diverses peuplades de race océanienne, vient confirmer cette hypothèse de l'origine commune des uns et des autres. Les mots les plus anciens dans le malay peuvent être ramenés à une forme monosyllabique semblable à celle que les mots affectent dans le chinois et les langues de la péninsule transgangétique. Comme dans ces idiomes, ils peuvent appartenir à chaque partie du discours, être pris comme noms, adjectifs, verbes ou adverbes, suivant le sens déterminé par la contexture de la phrase, et suivant la place relative qu'ils occupent dans la construction.

Cet état primitif de la langue malaye changea à une époque qui doit être antérieure à l'arrivée des colonies indoues dans l'archipel d'Asie, vers les premiers siècles de notre ère. Tout porte à croire que, bien longtemps avant ces migrations, des tribus sorties de l'Asie orientale, berceau des races océaniennes, étaient venues s'établir dans l'île de Java, d'où elles atteignirent de proche en proche les contrées les plus reculées du monde océanique. Cette hypothèse d'un fractionnement de peuples explique mieux qu'aucune autre raison ne saurait le faire, comment un autre système de formation des mots

fut introduit dans le malay. Des syllabes accessoires, combinées avec la racine, servirent, en restreignant à telle ou telle signification particulière le sens que cette racine exprime, à former une multitude de dérivés.

Ainsi perfectionnée dans son système grammatical, la langue malaye put se plier à l'expression de toutes les idées métaphysiques ou morales, et suivre, au moyen de cette faculté indéfinie de créer de nouveaux composés, les progrès de la civilisation, dont elle était à la fois le produit et l'instrument.

La forme des pronoms personnels malays confirme l'hypothèse de l'origine asiatique que j'ai assignée à la famille océanienne. Comme dans les idiomes désignés sous le nom d'indo-chinois, parce qu'ils sont en usage dans les pays situés entre l'Inde et la Chine, cette forme varie suivant le rang de la personne qui parle, ou de celle à qui l'on s'adresse.

Les noms de nombre complètent la démonstration de cette unité d'origine des Malays et des autres populations océaniennes. Chez toutes, ces noms sont appropriés à un système de numération décimale, et manifestent des ressemblances qui tiennent évidemment à la descendance d'une source commune.

Dans le malay, le verbe a un caractère remarquable de simplicité : il n'admet ni personnes, ni nombres, ni temps, ni modes; le sens dans lequel il doit être pris dépend uniquement des règles de construction ; et cependant le malay exprime toutes les modifications de la pensée avec autant de flexibilité et de précision que nos langues européennes, si éminemment analytiques. En

s'unissant à la racine, les syllabes accessoires indiquent les points de vue, souvent très-variés, sous lesquels l'action ou l'état exprimé par le verbe peut être envisagé. Ce système de conjugaison se reproduit plus ou moins développé dans tous les dialectes de la famille des langues à laquelle le malay se rattache, et ajoute une nouvelle preuve à toutes celles que j'ai données de l'unité d'origine des idiomes et des peuples océaniens.

Je continue, monsieur le ministre, le détail de la marche de nos travaux.

Après avoir exposé les principes de la grammaire, j'ai commencé immédiatement l'explication des textes. La version malaye du célèbre poëme indou *le Ramayan*, écrite avec simplicité et clarté, est un livre excellent pour des études élémentaires. Les fragments de ce livre publiés par Marsden, dans sa *Malayan grammar*, ont fourni la matière de dix leçons. Ces premiers exercices nous ont conduits à l'explication de textes plus difficiles. Ces textes, qui ont été l'objet de nos derniers travaux, sont : les prolégomènes de l'ouvrage intitulé : *la Couronne des sultans*, traité composé par *Bokhary de Djohor*, sur les devoirs des hommes d'Etat, et qui est considéré par les Malays comme un chef-d'œuvre de style; et en outre plusieurs fragments du poëme si intéressant de *Kin Tambouhan*, dont j'ai déjà eu l'occasion de vous parler dans un précédent rapport.

Après vous avoir rendu compte, monsieur le ministre, du cours du malay littéral, j'ai à vous entretenir de mes leçons de malay vulgaire.

Parmi les dialectes auxquels le malay a donné nais-

sance, et qui sont très-nombreux, il en est plusieurs qui sont d'une haute importance pour les relations politiques et commerciales que la France est appelée sans doute à s'ouvrir un jour dans les pays où ils sont répandus : il faut placer en première ligne celui qui est appelé *Bhasa dalam*, ou *langage de cour*, et qui sert à la rédaction de tous les actes officiels, et de toutes les transactions conclues par les princes indigènes avec les souverains étrangers. Il ne diffère de la langue savante que par l'emploi de plusieurs mots spéciaux que l'étiquette de cour a consacrés, et par quelques emprunts faits aux langues des nations dont les vaisseaux fréquentent les parages de l'archipel d'Asie. Il existe un curieux spécimen de ce dialecte dans la correspondance du roi de *Tranganou*, Etat situé dans la partie nord-est de la péninsule de Malaca, avec le capitaine Light. Ce dernier, après avoir rendu de grands services au Radja (roi) malay, obtint de lui sa fille en mariage et la propriété de l'île de Poulo-Pinang, que plus tard il légua à l'Angleterre, et qui, sous le nom de Prince of Wales' Island, est devenue l'une des colonies les plus considérables que la puissance britannique ait fondées dans les mers d'Orient.

Le dialecte de cour tient le milieu entre la langue littéraire et l'idiome oral usuel, qui a adopté un grand nombre de mots étrangers, et que l'emploi d'une foule de termes locaux, ainsi que la différence des prononciations, divisent en une multitude de dialectes particuliers. Parmi ces dialectes populaires, il en est deux qu'il est surtout utile de connaître, l'un qui est répandu dans la péninsule de Malaca et qui domine dans les co-

lonies britanniques, l'autre qui est parlé à Java et qui règne dans les possessions hollandaises. J'ai donné à mes auditeurs les règles de ces deux formes de langage vulgaire, qui ont été l'objet de quelques exercices que je me propose de continuer.

A l'époque où mon cours a commencé, j'ai rencontré quelques difficultés résultant de ce qu'il n'y avait pas à Paris des livres élémentaires et des textes propres à l'enseignement de la langue que j'allais professer. La correspondance que j'ai entretenue avec quelques savants étrangers livrés aux mêmes recherches que moi m'a fait connaître tout ce qui existe aujourd'hui en Europe d'ouvrages malays imprimés, et la voie la moins dispendieuse et la plus prompte de nous les procurer. Aujourd'hui ces livres, du moins ceux qui nous sont indispensables, ne nous manquent plus; mais j'ai l'intention, et je regarde comme un devoir pour moi, de contribuer par la publication d'ouvrages élémentaires à la propagation de l'enseignement dont je suis chargé.

Malgré les obstacles occasionnés par ce défaut de livres, j'ai pu initier un certain nombre de personnes à la connaissance d'une langue qu'elles ignoraient tout à fait auparavant, et leur en faire apprécier les ressources et l'intérêt. Parmi les douze ou quinze auditeurs qui sont venus à mon cours, il en est six qui l'ont suivi avec assiduité, et qui, s'appliquant sérieusement à l'étude du malay, y ont fait des progrès marqués.

Encouragé par ce premier succès et par la nouvelle autorisation que vous voulez bien m'accorder, je me propose maintenant de joindre à l'enseignement du ma-

lay celui du javanais, langue mère de tous les dialectes océaniens. L'étude de cette langue est d'autant plus intéressante qu'elle aura pour résultat de nous faire connaître un peuple qui possède une littérature riche et curieuse, qui a élevé de magnifiques monuments, et qui parvint autrefois à une civilisation comparativement très-avancée.

J'ai adopté pour servir à nos explications orales dans le cours qui aura lieu pendant l'année 1841-1842 : 1° pour le malay et comme texte élémentaire, la chrestomathie qui fait suite à la grammaire de W. Marsden, et comme textes propres à des études plus avancées, *la Couronne des sultans,* par Bokhary de Djohor (édition de M. Roorda van Eysinga), et les *Institutions maritimes de l'archipel d'Asie,* ouvrage dont l'impression se poursuit en ce moment par mes soins à l'Imprimerie Royale, et qui offrira à mes auditeurs non-seulement un modèle curieux de malay archaïque, mais encore le texte d'une législation très-remarquable ; 2° pour l'enseignement du javanais, le roman inédit de *Pandji,* le héros des légendes javanaises du neuvième siècle de notre ère et le Charlemagne de l'Orient, comme on l'a surnommé.

Je m'efforcerai, monsieur le ministre, sous vos auspices et avec votre appui, de rattacher mes leçons de malay et de javanais aux progrès que l'étude de ces langues a faits depuis quarante ans. Vous savez avec quel zèle cette étude a été cultivée à l'étranger par des orientalistes distingués. En Hollande, M. Van Angelbeck a fait paraître deux nouvelles éditions de la gram-

maire malaye de Werndly, chef-d'œuvre d'érudition philologique. A Londres, W. Marsden a publié la sienne, qui se recommande par beaucoup de simplicité et de clarté. Le dictionnaire malay-hollandais de M. Roorda van Eysinga, professeur à l'Académie royale militaire de Bréda, celui de Marsden, ainsi que la traduction française de ce dernier ouvrage, faite par M. Elout, sont des publications dont la plus ancienne ne compte pas encore vingt-cinq années d'existence. Le même laps de temps a vu sortir des presses de l'imprimerie royale de Batavia deux des principaux ouvrages de la littérature malaye, l'histoire d'*Isma l'orphelin*, et *la Couronne des sultans*.

La langue javanaise a été aussi l'objet de travaux nombreux. Trois grammaires ont paru, soit en Hollande, soit dans les colonies néerlandaises de l'archipel d'Asie, ainsi qu'une chrestomathie javanaise due à M. Gericke, et qui est aussi précieuse qu'elle est rare en Europe. M. Roorda vient de faire paraître un dictionnaire javanais en Hollande. L'ouvrage récent de M. Guillaume de Humboldt sur le *kawi*, la langue sacrée et littéraire de l'antique Java, peut être regardé comme un des plus beaux monuments d'érudition que notre âge ait vu élever.

Son collaborateur, M. Buschmann, prépare à Berlin la publication du *Brata Youdha*, l'épopée nationale des Javanais, tandis que M. Taco Roorda, professeur à l'Académie d'Amsterdam, se dispose à faire paraître la version javanaise moderne de cet antique poëme.

La même ardeur a été apportée à la recherche des

manuscrits malays et javanais. Il en a été formé plusieurs collections en Europe. La Société royale asiatique de Londres possède celle que Raffles avait rassemblée à Java, pendant qu'il était gouverneur de cette île, et qui s'est accrue des ouvrages rapportés de Malaca par M. le colonel Farquhar. Deux autres collections très-remarquables sont celles de M. Crawfurd, le savant auteur de l'*Histoire de l'archipel indien*, à Londres, et celle de M. Roorda, à Bréda. Une lettre de M. le baron Alexandre de Humboldt m'annonce que la Bibliothèque royale de Berlin vient de faire de très-précieuses acquisitions en manuscrits javanais. La réunion de ces nouvelles richesses littéraires en Europe fournira, on peut l'espérer, d'utiles documents pour l'histoire encore à faire du monde océanique.

Des cinq parties du monde, l'Océanie est peut-être celle qui offre aujourd'hui le plus vaste champ aux recherches scientifiques. Plusieurs des terres qu'elle embrasse, comme l'Australie, Bornéo, la Nouvelle-Guinée, etc., n'ont été visitées que sur les bords des côtes ; l'intérieur en est encore à peu près inconnu, et dans celles qui ont été déjà parcourues, les riches moissons que la science a recueillies sont loin encore d'être épuisées. Je voudrais pouvoir aider les voyageurs qui auraient le projet de visiter ces contrées inexplorées ou peu connues en leur facilitant l'étude des langues que l'on y parle. C'est dans cette pensée que je me propose de compléter mes leçons de malay et de javanais par quelques notions sur ceux des idiomes de la famille océanienne qui ont une parenté étroite avec ces deux langues mères, tel

que le madécasse, les dialectes des Philippines et ceux de la Polynésie orientale.

En cherchant à imprimer à mon enseignement ce caractère d'utilité pratique, je serai heureux si je vous parais, monsieur le ministre, justifier le bienveillant accueil que vous m'avez témoigné.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(*Moniteur universel*, mercredi 22 décembre 1841.)

N° 9.

RAPPORT

ADRESSÉ

A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SUR LE COURS

DE LANGUES MALAYE ET JAVANAISE

FAIT A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE
PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1841-1842.

Monsieur le ministre,

C'est un devoir pour moi, en terminant la seconde année du cours de langues malaye et javanaise, que vous m'avez autorisé à faire à la Bibliothèque royale, de vous rendre un compte détaillé de l'objet et des principaux résultats de mes leçons.

Mon cours, ouvert le 9 décembre 1841, a eu lieu

deux fois la semaine, le lundi et le jeudi : il a compris vingt-neuf leçons pendant le premier semestre, et vingt-huit pendant le second, en tout, cinquante-sept leçons.

Cette année ayant ramené à mon cours, avec des auditeurs nouveaux, plusieurs de ceux qui l'avaient suivi précédemment, j'ai divisé mon enseignement en deux degrés, et chaque leçon en deux parties; la première consacrée aux exercices élémentaires, et la seconde aux études plus avancées. Cette méthode a eu le succès que je pouvais désirer, puisque mes élèves de première année ont été en état, dès l'ouverture du second semestre, de traduire en commun, avec ceux de deuxième année, les textes réservés d'abord à cette dernière classe d'auditeurs.

L'étude de la langue malaye a rempli entièrement notre premier semestre. Mes leçons de grammaire, présentées dans le même ordre que l'an passé, ont embrassé la théorie de l'alphabet, celle de la formation des mots au moyen des syllabes préfixes et suffixes, les règles qui président à l'emploi du nom, de l'adjectif, des pronoms, des noms de nombre, et enfin l'exposition des règles de la syntaxe. En rattachant à chacune de ces parties de la grammaire les considérations de haute philologie et d'ethnographie comparée, auxquelles elles donnent lieu, et que j'ai déjà indiquées dans le précédent rapport adressé à Votre Excellence, je me suis efforcé d'en rendre l'étude aussi philosophique, aussi attrayante qu'il m'a été possible.

L'enseignement du malay réclame une grammaire

mise au niveau des progrès que la philologie orientale a faits depuis un demi-siècle. Celle de Werndly, écrite en hollandais, au commencement du siècle dernier, est tout à fait insuffisante, quoiqu'elle puisse être considérée comme un chef-d'œuvre pour le temps auquel elle a vu le jour. Celle du savant anglais W. Marsden, composée à une époque beaucoup plus récente, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la connaissance intime des origines et du génie de la langue dont elle expose les règles. Elle se recommande par beaucoup de simplicité et de clarté; mais on y chercherait vainement cette profondeur de savoir philologique qui domine dans toutes les conceptions grammaticales des linguistes allemands, et qui, portée dans l'étude du malay et des autres idiomes océaniens congénères, donne à cette étude un si haut intérêt. La grammaire de Marsden, son dictionnaire, ainsi que tous les livres des orientalistes de sa nation, voués aux mêmes recherches que lui, ont été rédigés d'après ces tendances pratiques et quelque peu superficielles qui caractérisent l'école philologique anglaise, et qui forment un contraste si marqué avec les vues peut-être trop exclusivement spéculatives, mais si originales et si profondes de l'école allemande. La connaissance des idiomes de l'Inde, celle encore si récente des langues de la péninsule transgangétique, et celle des dialectes océaniens, dont les vocabulaires ont été recueillis avec un soin infatigable par les navigateurs qui parcourent depuis vingt-cinq ans les mers de la Polynésie, doivent aujourd'hui, en fournissant à la grammaire comparée du malay de précieuses lumières, en faire une science

toute nouvelle. C'est un progrès auquel j'essayerai de contribuer, en publiant prochainement une grammaire malaye que je viens de composer.

Pour se familiariser avec l'application élémentaire des règles grammaticales du malay, la chrestomathie (praxis), qui fait suite à la grammaire de Marsden, offre un choix de textes d'une difficulté graduée, d'une correction typographique parfaite, et d'un usage excellent pour les commençants. Parmi ces textes, j'ai expliqué ceux qui ont été extraits de la version malaye du *Ramayan*, ouvrage dans lequel sont racontés d'un style très-pur, et sous une forme de narration simple et facile, les exploits du célèbre héros indou Sri Rama. Dans ce poëme, dont le merveilleux est entièrement nouveau pour nous, l'auteur, mettant en action tous les êtres et toutes les forces du monde physique et du monde surnaturel, s'élève quelquefois, au milieu des longueurs qui déparent son œuvre, jusqu'aux beautés les plus sublimes. Quoique la version malaye ne porte pas de date, on pourrait croire, au premier abord, d'après les traditions d'origine musulmane qui s'y rencontrent, qu'elle est postérieure à l'introduction de l'islamisme dans l'archipel d'Asie, c'est-à-dire au commencement du treizième siècle. Néanmoins, les inductions qui semblent résulter de la présence de ces éléments étrangers ne paraîtront pas suffisantes pour assigner à cette version un âge aussi récent, si l'on songe aux interpolations que subissent sans cesse les manuscrits chez les peuples qui n'ont pas l'usage de l'imprimerie. D'ailleurs nous avons la preuve formelle que les Malays, en changeant de religion, en adoptant celle des Indous, et plus tard celle des musulmans, ont remanié leurs

anciennes compositions, où figuraient leurs divinités nationales, et qu'ils y ont introduit des légendes empruntées à leur foi nouvelle. J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Excellence, monsieur le ministre, que M. Roorda van Eysinga, professeur de malay à l'Académie royale militaire de Brêda, vient de mettre sous presse une traduction et le texte du *Ramayan* malay.

J'ai expliqué à mes auditeurs les plus avancés un ouvrage dont nous avions vu l'an dernier les prolégomènes, et que nous avons continué de traduire jusqu'au chapitre XI. Cet ouvrage, intitulé *la Couronne des sultans*, ce qui, dans le langage figuré de l'auteur, signifie la couronne ou le chef-d'œuvre des livres malays, est considéré par ces peuples comme une des œuvres classiques de leur littérature. Il est écrit en effet avec clarté et élégance; la phrase s'y développe bien, et l'on n'y trouve nulle part ces constructions coupées, ce style concis et obscur qui rendent l'intelligence de certains auteurs malays, comme les jurisconsultes et les poëtes, d'une difficulté désespérante. *La Couronne des sultans* est un traité de philosophie morale dans lequel Bokhary de Djohor, l'écrivain à qui ce traité est dû, se propose de faire connaître les devoirs de l'homme dans toutes les positions où le sort peut le placer, depuis le souverain jusqu'aux plus humbles sujets obéissant à ses lois. Quoique Bokhary s'y montre zélé musulman, puisqu'il s'appuie sans cesse de l'autorité des docteurs de l'islamisme, et surtout de l'Alcoran, cependant il laisse percer dans plusieurs passages d'autres tendances et d'autres opinions. Les premiers chapitres, où il expose ses doctrines sur Dieu, sur l'âme humaine, etc., montrent clairement

qu'il avait puisé sa métaphysique dans ce système de philosophie né en Perse, mais dont les racines s'étendent dans l'Inde, et qui a reçu le nom de soufisme, philosophie fondée sur un spiritualisme exagéré et porté jusqu'au mysticisme le plus raffiné.

Tels sont les travaux qui nous ont occupés pendant le premier semestre. Dans le second, j'ai continué l'explication de *la Couronne des sultans* jusqu'au chapitre seizième, et de plus, j'ai entrepris celle des lois maritimes malayes. Ces lois, conservées pendant une longue suite de siècles par la tradition orale dans la mémoire des chefs de tribus, furent compilées et mises par écrit par ordre du sultan Mahmoud Schah, qui régnait à Malaca vers la fin du quatorzième siècle de notre ère, et qui fut le premier souverain malay qui ait embrassé l'islamisme. Ces codes, monuments curieux de l'antique civilisation des peuples de race malaye, aujourd'hui tombée tout à fait en décadence, renferment un système de législation dont les principes rappellent souvent les dispositions qui régissent le commerce maritime des nations les plus civilisées de l'Europe, et de plus ils offrent un texte précieux pour l'étude du malay archaïque. La publication de ces documents destinés à faire partie de la grande collection des lois maritimes recueillie par un savant jurisconsulte, M. Pardessus, sera suivie de la publication du corps entier de la législation malaye, dont j'ai rassemblé et traduit les principaux monuments.

Le second semestre a été rempli en partie par l'enseignement du javanais, que j'ai professé cette année pour la première fois. Cette langue, qui, sous le rapport

politique et commercial, a une utilité bien moins grande que le malay, puisqu'elle est circonscrite dans l'île où on la parle, l'emporte sur cette dernière par la richesse et l'originalité de sa littérature, et par les ressources qu'elle offre à la linguistique et à l'ethnographie comparée. Elle a été, suivant les conjectures les plus vraisemblables, le langage primitif des nations océaniennes, qui toutes en ont conservé quelques traces dans leurs dialectes; et, de cette nombreuse famille de langues, c'est celle qui possède la nomenclature la plus étendue, le système grammatical le plus perfectionné, et qui a été le plus anciennement cultivée. Le javanais est indispensable pour connaître d'une manière approfondie le malay, qui n'en est qu'un dérivé, et qui lui doit une foule de mots, de constructions et d'idiotismes dont on chercherait vainement la signification ailleurs que dans la langue originale. L'étude de ces deux idiomes ne doit donc pas être séparée; mais pour faire entrer le javanais dans le domaine de l'enseignement public, j'avais à vaincre de grandes difficultés, particulièrement celles qui tiennent à la nature de cette langue.

Pour donner une idée de ce dernier genre de difficultés, il suffit de dire que le javanais se compose de trois dialectes, ou plutôt de trois formes de langage, dont deux ont une nomenclature tout à fait à part, mais qui ne constituent dans leur ensemble qu'un seul et même idiome. L'usage de ces trois formes de langage, qui reviennent à tout moment dans les ouvrages de littérature et dans la conversation, est déterminé par la supériorité, l'égalité ou l'infériorité de rang social ou d'âge dans laquelle se trouve placée la personne qui parle vis-à-vis

de celle qu'elle interpelle. Ainsi, en s'adressant à un souverain, à un grand ou à un vieillard, on emploie le *kromo* ou haut javanais, qui exprime la déférence et le respect. C'est aussi le langage que les poëtes dramatiques et les romanciers mettent dans la bouche des dieux et des personnages surnaturels qui interviennent si fréquemment dans leurs récits. Entre égaux, c'est le *mahdjo*, ou langue intermédiaire, dont on fait usage. En parlant à un inférieur, on se sert du *ngoko* ou dialecte populaire. Cette distinction de langages, maintenue chez ces peuples par une étiquette rigoureusement observée, n'a pu prendre naissance, on le conçoit, que chez une nation où les rangs sociaux sont irrévocablement fixés et séparés par des barrières infranchissables. Le même phénomène linguistique se reproduit, mais à un bien moindre degré, chez les Malays, ainsi que chez la plupart des nations de l'Asie orientale, en Chine, au Japon, et dans les pays compris entre l'Inde et la Chine.

Ainsi donc, monsieur le ministre, étudier le javanais, c'est apprendre en réalité deux langues à la fois.

Ce n'est pas tout. Les mots, en naissant les uns des autres pour donner naissance à des composés, en se combinant avec les préfixes et les suffixes, qui remplacent en javanais les terminaisons usitées dans les langues indo-européennes, ou bien en se rapprochant les uns des autres dans le discours, les mots subissent, sous l'influence de lois euphoniques très-complexes, de telles permutations dans l'orthographe, que l'aspect qu'ils présentaient sous la forme simple disparaît presque entièrement; quelquefois même ils ne conservent aucune des lettres primitives, et il est impossible de remonter de

ces variations jusqu'au radical, sans avoir acquis la connaissance parfaite et la pratique des lois qui président à ces transformations.

Une autre difficulté de l'étude du javanais, c'est le manque de livres élémentaires. J'ai tâché d'y suppléer en traduisant trois grammaires publiées soit à Batavia, soit en Hollande, et dont j'ai fait des extraits qui ont servi de base à mes leçons. J'ai joint à ces extraits des textes tirés de plusieurs écrivains javanais, et réunis dans la chrestomathie publiée à Batavia par M. Gericke.

Les dialectes vulgaires des langues que vous m'avez autorisé à professer entraient aussi dans le programme de mon cours, et je m'en suis occupé à différents intervalles de cette année avec tout l'intérêt qu'ils méritent. Le malay vulgaire est en effet, selon le témoignage de tous les navigateurs qui ont parcouru les mers d'Orient, l'une des langues les plus répandues du globe. Parlée depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à la Nouvelle-Guinée, dans un espace de 110 degrés en longitude, elle s'étend au nord jusqu'aux Philippines, et d'après le savant géographe hollandais Valentyn (*Beschryving van Oost Indiën*, t. II, p. 244), elle est en usage comme moyen de communication dans toutes les transactions commerciales, le long des côtes de la Chine, de la Cochinchine, de Siam et du royaume de Pégou.

Le malay vulgaire se subdivise en plusieurs dialectes, parmi lesquels les plus importants à connaître sont :

1° Le dialecte de cour, qui est employé par les souverains malays pour la publication des actes de leur gouvernement et pour leur correspondance. Nous avons expliqué les lettres écrites en ce dialecte et publiées par

W. Marsden dans sa grammaire, et de plus diverses pièces autographes que je dois à l'obligeante communication de M. Newbold, l'ingénieux auteur de l'*Histoire des établissements britanniques dans le détroit de Malaca*.

2° Le dialecte de Malaca, parlé dans la péninsule malaye et dans les colonies anglaises de l'archipel d'Asie. Le *Recueil d'hymnes et prières*, publié par les missionnaires catholiques de Poulo-Pinang, nous a fourni un excellent modèle des variétés qui caractérisent ce dialecte.

3° Enfin celui de Batavia et des autres établissements hollandais dont cette ville est la métropole. Pour nous initier à la connaissance de ce dialecte, nous avons consulté les ouvrages composés par Arthus Gotard, M. Boze, et M. Roorda van Eysinga, dont le travail est supérieur par l'érudition et par la critique à tous les travaux publiés avant lui.

Il serait à désirer, pour les besoins du commerce et de la navigation, qu'un livre fût composé pour l'enseignement des dialectes du malay vulgaire, livre dans lequel seraient tracées les règles de ces dialectes, et où l'on réunirait des modèles de lettres et des dialogues disséminés aujourd'hui dans une foule de petits recueils assez mal faits pour la plupart, et qu'il est difficile de se procurer.

Parmi les auditeurs qui sont venus à mon cours, je ne compterai ici, monsieur le ministre, que ceux qui l'ont suivi assidûment, et qui se sont livrés sérieusement à l'étude de la langue à laquelle j'avais mission de les initier. Ils ont été au nombre de sept ; trois étaient à leur seconde année du cours, quatre à leur première année. Trois d'entre eux se préparent, l'un comme bota-

niste, l'autre comme médecin, et le troisième comme dessinateur, à parcourir l'Orient et les mers de la Polynésie.

Je viens, monsieur le ministre, de vous retracer l'ensemble et la marche des travaux de mon cours pendant l'année 1841-1842. Mon exposé ne serait pas complet si je n'y ajoutais quelques détails relatifs à ceux de mes travaux qui sont en dehors de l'enseignement, mais qui ont pour objet le progrès des langues que vous m'avez autorisé à professer. J'ai fait exécuter à l'Imprimerie Royale un corps de caractères bougui pour servir à la publication des lois maritimes du peuple qui porte ce nom. Les Bougui forment une des nations les plus considérables et les plus puissantes de l'île Célèbes, et une race d'intrépides navigateurs et de marchands actifs; ils parlent un idiome congénère de celui des Malays et des Javanais, et qui est un rameau de la souche océanienne. Un arrêté récent de M. le directeur de l'Imprimerie Royale a décidé qu'un corps de caractères javanais serait exécuté cette année par mes soins, et déjà les poinçons, dessinés d'après les types les plus parfaits que j'ai pu obtenir en Hollande, se gravent avec activité. Notre premier établissement typographique possédera ainsi désormais une suite complète de caractères qui pourront rivaliser avec ceux du même genre qui ont été exécutés à Haarlem, à Sérampore et à Batavia, et à l'aide desquels nous pourrons imprimer les livres élémentaires qui manquent à l'enseignement du javanais, ainsi que les productions de cette riche et antique littérature.

Mes efforts pour m'ouvrir des relations avec les savants étrangers qui se livrent aux mêmes recherches que moi m'ont procuré de précieux documents et sont de-

venus l'occasion de quelques témoignages d'intérêt accordés à mes études. A Berlin, M. le baron Alexandre de Humboldt et M. Buschmann, conservateur de la bibliothèque royale; en Angleterre, M. Crawfurd; le conseil d'administration de la Société royale asiatique de Londres, qui possède la riche collection des manuscrits malays et javanais rassemblée par sir Thomas Raffles; le conseil de King's College, où se trouve déposée la bibliothèque de W. Marsden; en Hollande, M. Taco Roorda, professeur à l'Athénée illustre d'Amsterdam, et M. Roorda van Eysinga, que j'ai déjà eu l'occasion de citer, ont bien voulu mettre à ma disposition de très-précieux manuscrits malays et javanais, ou m'envoyer avec le plus généreux empressement plusieurs ouvrages très-rares relatifs à mes recherches. Des lettres récentes, reçues de Batavia, m'annoncent de la part de la Société des arts et des sciences, établie dans cette ville, d'importantes communications.

Un voyage en Hollande aurait pour résultat d'étendre ces relations scientifiques, et me fournirait l'occasion de recueillir une foule de manuscrits, de livres et de documents qui se sont accumulés dans ce pays depuis près de trois siècles que les Hollandais règnent dans cette vaste partie de l'Orient connue sous le nom d'archipel d'Asie. Je serais heureux, monsieur le ministre, d'entreprendre ce voyage sous vos auspices et de vous devoir cette nouvelle marque de l'intérêt dont vous voulez bien honorer mes études.

Veuillez, etc.

(*Moniteur universel*, lundi 22 août 1842.)

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

INTRODUCTION. . . . . j

N° 1. Des langues et de la littérature des peuples de l'archipel d'Asie, sous le rapport ethnographique, littéraire et commercial. 1

N° 2. Extrait d'un rapport adressé à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, sur les manuscrits malays relatifs à la législation, conservés dans les bibliothèques de Londres. 79

LETTRES ET RAPPORTS ADRESSÉS A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

N° 3. Extrait d'un rapport, faisant suite au précédent, et relatif aux manuscrits malays historiques de la Société royale asiatique de Londres. 100

N° 4. Première lettre relative aux manuscrits coptes et aux monuments égyptiens du British Muséum, à Londres. 109

N° 5. Seconde lettre relative aux manuscrits coptes de la bibliothèque Bodléyenne à Oxford, et à différents manuscrits malays. 111

N° 6. Rapport sur le cours de malay littéral et vulgaire fait à la Bibliothèque Royale pendant le second semestre de l'année scolaire 1840-1841. 116

N° 7. Rapport sur le cours de langues malaye et javanaise fait à Bibliothèque Royale pendant l'année scolaire 1841-1842. . . 127

YC125672